



LA REVUE DES DOUANES GUINÉENNES



*Une administration moderne, efficace et performante
au service du développement de la nation.*



SOMMAIRE

I - OFFICIELS

DISCOURS DE S.E.M LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION

- 👉 Discours d'Investiture de S.E.M le Président de la Transition P 06

MOT DU PREMIER MINISTRE

- 👉 Discours du premier Ministre P 10

DISCOURS DU MINISTRE DU BUDGET

- 👉 Point de vue du Ministre P13

EDITORIAL

- 👉 Discours du Directeur Général des Douanes P 14

II - ÉVÉNEMENTS

- 👉 Conférence Annuelle des Douanes 2021 P 18
- 👉 Célébration de la Journée Internationale des Douanes 2021 P 20
- 👉 Prise de fonction du nouveau Directeur Général des Douanes P 21
- 👉 Prise de fonction du nouveau Directeur Général Adjoint des Douanes P 22
- 👉 *Prise de Contact :*
Le Ministre du Budget confère avec la Direction Générale des Douanes P 23
- 👉 Rencontre Douane - Partenaires P 25



SOMMAIRE

III - DOSSIERS

- ↪ Point sur les Reformes et de la Modernisation Douanière P 27
- ↪ Guichet unique du Commerce Extérieur (GUCEG) P 37
- ↪ Facilitation des opérations de dédouanement P 41
- ↪ Informatisation des Cahiers de Charges P 44
- ↪ Recettes Douanières Guinéennes P 47
- ↪ Équité du Genre et de la diversité en Douane P 54
- ↪ Statut d'Opérateurs Économiques Agréés P 57
- ↪ Impact des Reformes : Direction Régionale des Douanes de Conakry-Port P 62
- ↪ Paiement Electronique des Droits et Taxes de Douane P 65
- ↪ Formation des agents de Douane P 70
- ↪ Renforcement de la lutte contre la fraude P 73





Pour simplifier vos opérations de commerce extérieur en Guinée, rendez-vous sur le site

www.guceg.gov.gn

Le GUCEG, votre portail pour la facilitation du commerce extérieur.

GUCEG GUICHET UNIQUE
DU COMMERCE EXTÉRIEUR
DE GUINÉE

POWERED BY **WEBB
FONTAINE** 







Son Excellence Colonel Mamadi DOUMBOUYA

Président du CNRD
Président de la Transition, Chef de l'État
Chef Suprême des Armées

Discours d'Investiture du Colonel Mamady Doumbouya

Je mesure à sa juste valeur l'ampleur et l'immensité des charges qui me sont confiées en ma qualité de Président de la Transition, Chef de l'Etat. Une lecture attentive de l'évolution politique de notre pays permet d'aboutir à une conclusion, celle relative à la nécessité d'apporter un changement. En effet, comme vous le savez, la Guinée a connu, depuis le 5 septembre 2021, un changement politique suite à la prise de pouvoir par l'armée. Ceci est consécutif à une longue crise socio-politique et économique à laquelle le pays était confronté. Lors de ma première adresse à la Nation, j'ai largement expliqué à l'opinion publique nationale et internationale les motifs à l'origine du changement intervenu et décliné en même temps les axes prioritaires que le Comité Nationale du Rassemblement pour le Développement s'est fixé dans sa mission de rassemblement du pays. Aujourd'hui, je souhaiterais vivement insister sur le fait que c'est dans le souci de conjurer une crise politique majeure qui a fortement ébranlé la cohésion nationale et déchiré le tissu social, que les forces de défense et de sécurité ont pris les rênes du pays.

Ainsi, sous la direction du Comité Nationale du Rassemblement pour le Développement, le pays s'est doté d'une Charte de la Transition, qui prévoit, notamment, un Gouvernement de Transition et un Conseil National de Transition, qui auront la charge de dérouler les différentes missions de la Transition.

Ces missions, se résument essentiellement à :

- La rédaction d'une Nouvelle Constitution,
- La refondation de l'Etat,
- La lutte contre la corruption,
- La réforme du système électoral et la refonte du fichier,
- L'organisation des élections libres, crédibles et transparentes,
- Et la réconciliation nationale

Je réalise parfaitement l'ampleur des tâches qui nous attendent, mais demeure en même temps convaincu qu'avec le soutien de tous, les défis qui nous interpellent seront relevés. Pour y parvenir, j'en appelle, à l'esprit de solidarité et de patriotisme des uns et des autres. Car, c'est lorsque nous sommes unis que nous devenons forts. Mais divisés, nos efforts risquent de se noyer dans de nouvelles contradictions qui pourraient nous conduire à l'échec. J'engagerais tout particulièrement à cet égard l'ensemble des organes de la Transition qui seront mis en place à veiller, chacun en ce qui le concerne, à la réalisation effective des missions qui sont les leurs. Il est essentiel de rappeler ici le rôle important que devra jouer notre institution judiciaire en tant qu'élément d'équilibre et de paix sociale pour notre pays. L'indépendance et l'impartialité de la Justice constituent, à mes yeux, j'y insiste, un impératif afin d'instaurer la crédibilité de notre Etat et de recréer la confiance des citoyens dans l'institution judiciaire de notre pays. Ceci dénote l'immensité de la tâche qui attend notre corps judiciaire, qui en réalité a besoin d'une véritable renaissance.

Je réaffirme ici, l'engagement du CNRD au nom du peuple de Guinée, à respecter tous les engagements nationaux et internationaux auxquels le pays a souscrit.

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT

De même, je voudrais souligner mon attachement particulier au raffermissement des liens d'amitiés et de fraternité avec nos voisins mais aussi avec tous les pays partenaires et amis de la Guinée. En tant que membre fondateur de l'Union Africaine et attaché aux valeurs panafricaines, notre pays continuera à tenir son rang dans l'intégration et le rayonnement du continent

Je voudrais réitérer notre engagement que ni moi, ni aucun membre du CNRD et des organes de la Transition ne sera candidat aux élections à venir, et que nous n'avons nulle intention de nous accrocher au pouvoir. Je lance un appel fraternel et patriotique au peuple de Guinée dans son ensemble, à saisir cette opportunité pour refonder une Nation forte pendant cette période de Transition. Nous devons œuvrer ensemble pour poser les bases d'une société réconciliée et engagée pour son développement socio-économique, durable au profit de tous.



FOCUS SUR LE DISCOURS DU 1ER MINISTRE SON EXCELLENCE MOHAMED BEAVOGUI, CHEF DU GOUVERNEMENT



SEM Mohamed BEAVOGUI

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

L'armée guinéenne sous le leadership du **Colonel Mamady DOUMBOUYA Président de la Transition, Chef Suprême des Forces Armées regroupée au sein du CNRD** a pris ses responsabilités pour enrayer la profonde crise institutionnelle et sociale le 5 septembre 2021 dont les conséquences compromettaient dangereusement l'avenir de la Guinée.

En effet le tissu social était profondément abîmé le vivre ensemble fortement ébranlé, l'administration publique inféodée par des intérêts personnel et partisan était devenu un véritable obstacle au développement, la justice instrumentalisée et manipulée avait conduit au creusement des inégalités et devenait une entrave aux libertés fondamentales.

Cette situation a engendré pour la population guinéenne des conditions de vie de plus en plus difficiles qui ont fait basculer nombre de nos compatriotes dans une situation de vulnérabilité économique et sociale.

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle page de la tran-

sition a été ouverte pour donner à notre pays une chance de renaître et se reconstruire sur des fondations nouvelles, porteuses d'espoir et d'espérance.

Dans le souci de prendre en compte les aspirations légitimes du peuple de Guinée, des consultations inclusives avec toutes les composantes de notre société ont abouti à des conclusions qui ont permis l'élaboration d'une Charte de la transition qui sert de Constitution provisoire.

Cette charte de transition en vertu de son article 52 a permis l'élaboration d'une feuille de route du gouvernement de transition

L'objectif est de bâtir des institutions démocratiques solides, légitimes et crédibles qui résisteront au temps et à la tentation des hommes dont la finalité est de garantir l'exercice et le respect des libertés fondamentales ainsi que les règles de gouvernance indispensables au développement de la Guinée.

cet agenda d'actions politiques dans un cadre apaisé et inclusif, sera engagé pour restaurer le tissu social et renforcer la cohésion nationale.

La mise en œuvre de cette mission gouvernementale repose sur 5 axes prioritaires à savoir :

Axe 1 : La rectification institutionnelle.

Il s'agit de doter notre pays d'institutions fortes garantes de l'Etat de droit et d'une démocratie participative.

Axe 2 : Le cadre macroéconomique et financier

Les politiques publiques seront menées pour assurer la continuité de l'Etat tout en garantissant la qualité et la moralisation de la gestion publique qui nécessitent la poursuite et la mise en œuvre de réformes importantes.

Axe 3 : Le cadre légal et la gouvernance.

la refondation du pays sera bâtie sur le socle de la Justice ,c'est pourquoi, la réforme de l'appareil judiciaire sera au cœur des priorités du Gouvernement.

L'objectif consistera à répondre aux aspirations légitimes des Guinéens à une justice indépendante, crédible et accessible à tous. La justice et la sécurité étant étroitement liées, le Gouvernement mettra en œuvre la loi

de programmation militaire, en veillant particulièrement aux mesures de lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité.

Axe 4 : Actions sociales, l'emploi et l'employabilité

Le renforcement de la cohésion nationale et l'amélioration de l'employabilité et de l'emploi jeunes sont au centre des préoccupations du gouvernement de transition.

Axe 5 : Les infrastructures et l'assainissement.

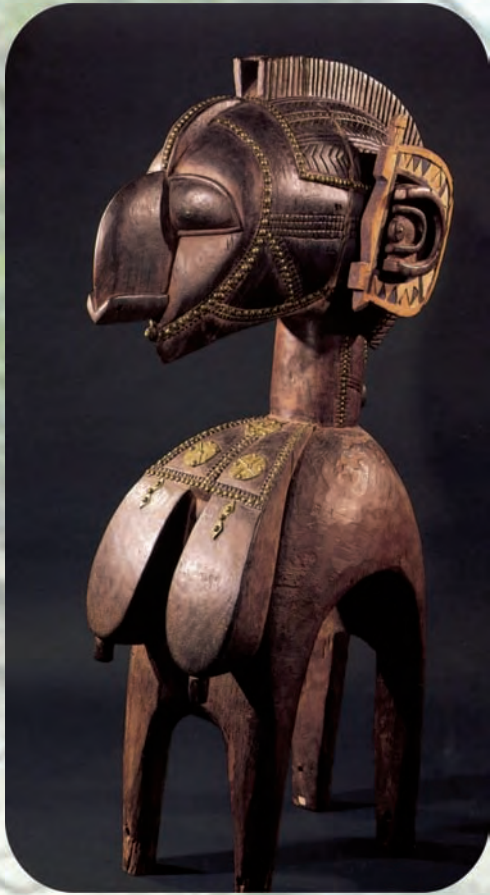
l'achèvement des chantiers de construction la rénovation des routes, des pistes rurales et des aérodromes dans les préfectures ,la réhabilitation et la protection

des bassins fluviaux ,la reconstruction des forêts classées et une évaluation du potentiel de pollution de nuisances et risques environnementaux affectant la santé des populations figurent parmi les priorités gouvernementales

Pour améliorer le cadre de vie des populations, le Gouvernement poursuivra avec intensité les opérations de ramassage des ordures.

Ces différentes priorités gouvernementales seront accompagnées d'indicateurs pour mesurer de manière efficace la performance des actions mises en œuvre afin d'en suivre l'atteinte des résultats.







Moussa CISSE
Ministre du Budget

👉 Je salue la parution de la 7^{ème} Revue. Cette parution vient couronner les efforts et les sacrifices consentis par les douanières et douaniers des douanes Guinéennes. Cette revue permet non seulement une lisibilité et une visibilité des activités douanières mais aussi, informe les opérateurs économiques et les usagers de la douane sur leurs droits et devoirs.

Cette septième édition qui vient couronner les multiples efforts et sacrifices consentis par l'ensemble des douanières et douaniers permet, non seulement de promouvoir la communication interne et externe, mais aussi de donner une lisibilité et une visibilité des activités douanières.

Cette Revue est aussi un tremplin qui informe les opérateurs et les particuliers sur leurs droits et devoirs. C'est dans ce cadre que la Direction Générale des Douanes met un accent particulier sur la redynamisation de la communication et le renforcement du partenariat avec le secteur privé qui figure en bonne place dans son Plan d'Action de réforme et de moderni-

sation. La modernisation des douanes est essentielle à la bonne gouvernance économique et financière nationale.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Le **Colonel Mamadi DOUMBOUYA** a initié la réforme et la modernisation de l'ensemble des administrations publiques, sous la conduite du Ministère de la Fonction publique, et de la modernisation de l'Etat. La modernisation du service des douanes et, de façon générale, du Ministère du Budget, s'inscrit dans cette logique et nous devons y jouer notre partition.

Ainsi, il nous incombe d'investir d'avantage dans la transparence, de lutter contre la corruption, de renforcer les capacités de nos

agents et de mener les réformes pour améliorer la productivité de la douane.

Nous Veillons à ce que les soldats de l'économie accomplissent les missions que nous leur avons confiés et concourent ainsi avec notre Ministère au renforcement de la résilience de notre système fiscal.

Ces missions sont parfaitement en phase avec la lettre de mission que le Président de la République nous a assignée à travers la lettre de mission du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.



BOLLORE
TRANSPORT & LOGISTICS

Je participe chaque jour aux développements de mon pays.

BERTINE TETCHI
AGENT DE CIRCULATION

CRÉER *plus* POUR DÉVELOPPER LES ÉCHANGES INTRA-AFRICAINS

Bolloré Transport & Logistics opère le premier réseau de logistique intégrée du continent et investit pour fluidifier la circulation des biens et des personnes. Le rail, la route, les fleuves, sont autant de solutions qui permettent le désenclavement des pays sans façade maritime. Le chemin de fer en particulier est une alternative écologique à la route qui réduit la congestion, dans un contexte d'urbanisation et de développement des villes africaines.

NOUS FAISONS BIEN *plus* QUE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE



Colonel Moussa CAMARA
 Directeur Général des Douanes

Chers Collègues, chers partenaires
 Le 20 octobre 2021, j'ai eu l'honneur d'être nommé Directeur Général des Douanes Guinéennes par son Excellence Monsieur le Président de la République de Guinée. J'exprime toute ma reconnaissance au Comité National de Rassemblement pour le Développement (CNRD), particulièrement à son Président, Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition pour cette marque de confiance et je m'engage à tout mettre en œuvre afin de la mériter amplement.

M'adressant solennellement à vous, chers collègues, je voudrais vous inviter à adhérer pleinement aux idéaux et orientations édictées par le CNRD, qui visent à rassembler les guinéens autour des valeurs universelles qui sont : **la justice, la paix, la liberté, l'égalité, la solidarité, le respect, ...**

En ce qui me concerne, durant le temps que je passerai à la tête de cette administration, mon programme consistera à la poursuite de la dématérialisation des procédures du dédouanement, à la lutte contre la tracasserie administrative et toutes formes de fraude, et au renforcement du partenariat entre les opérateurs économiques et la

Douane.

L'une de mes premières actions a consisté à rendre le paiement des droits et taxes des Douanes en ligne intégral au niveau de tous les bureaux des Douanes de Conakry depuis le 1^{er} décembre 2021, en partenariat avec le groupe Webb Fontaine. Ceci permet de réduire le délai de dédouanement et sécuriser davantage la collecte des recettes.

Aussi, dans mon programme, je compte renforcer la capacité de la Direction de la Législation, de la Règlementation et des Relations Internationales (DLRRI) afin d'appuyer les bureaux des douanes dans la maîtrise de l'évaluation en douane, souvent source de perte importante de recettes.

Dans le même ordre d'idée, l'automatisation de la gestion des exonérations sera achevée dans les prochains mois et se traduira par le remplacement des signatures des différents responsables par des validations dans le Système informatique douanier (Sydonia).

Toutes les ressources seront mobilisées pour simplifier d'avantage la procédure de dédouanement, faciliter et sécuriser la collecte des recettes en vue d'accroître les revenus de l'État.

Je voudrais aussi inviter les partenaires, notamment les Commissionnaires Agréés en Douanes, les Consignataires, les Importateurs, les Exportateurs, les industriels à plus de transparence dans la collaboration avec l'Administration des Douanes à travers particulièrement la communication des documents authentiques (factures, Nif, certificats...).

De mon côté et conformément aux instructions des Autorités, je m'emploierai inlassablement au renforcement du triomphe de l'équité fiscale. Aucune faveur

indue ne sera accordée à qui que ce soit. J'invite les opérateurs économiques à assister l'Administration des Douanes dans sa lutte contre la fraude en dénonçant tout manquement et en portant à notre connaissance les preuves de toute forme d'injustice ou de comportement indélicat de la part des agents des douanes. Des boîtes à suggestion ainsi que des numéros verts seront mis à disposition pour ces dénonciations et éventuels encouragements.

Je reste convaincu qu'en s'inscrivant en droite ligne des orientations données par le CNRD, et des bonnes pratiques recom-

mandées par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), les ressources seront mieux collectées et mieux utilisées.

Avec le soutien des nouvelles Autorités, j'ai espoir de voir les conditions de travail et de vie des cadres et agents des douanes améliorées. En disant cela, je pense en premier aux collègues qui évoluent en provinces dans des conditions très difficiles. Ils devront être les tout premiers bénéficiaires des soutiens attendus.

Pour terminer, je réaffirme que mon programme consiste à poursuivre le processus de dématérialisation du dédouanement enclenché, au renforcement de l'équité fiscale, à la maîtrise des exonéra-

tions et de l'évaluation en douane, à la promotion des compétences, à l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel douanier en vue d'accroître les recettes douanières.

La Douane guinéenne s'engage irrévocablement pour le renforcement de l'équité fiscale, la concurrence loyale, pour plus de facilité et des recettes accrues en vue d'apporter sa contribution au développement de la Guinée pour l'intérêt général de toutes ses filles et tous ses fils.

Vive la Douane guinéenne.

Meilleurs vœux à toutes et à tous pour ce nouvel An 2022 qui s'annonce.



De gauche à droite : Col. Moussa Camara Directeur Général des Douanes, Excellence Moussa Cissé Ministre du Budget et Excellence Bernard Goumou Ministre du commerce, Industrie et PME

A large, stylized arrow graphic pointing to the left. The arrow is formed by two overlapping, metallic-looking bands that create a sense of depth and movement. The bands are light blue and white, with a gradient effect. The arrow's tip is on the left side, and it widens towards the right. Two solid black circles are positioned at the right end of the bands, one above and one below, suggesting the ends of the bands or perhaps the heads of arrows. The background is a solid light blue color.

ÉVÉNEMENTS

CONSIGNATION MARITIME TRANSPORT-LOGISTIQUE TRANSIT MARITIME & AERIEN



ITB LIMITED

Transit - Trading - Transport

Rapidité - Efficacité - Fiabilité

Forte de ses 9 années d'expérience, International Trading Business, plus connue sous les initiales de ITB, a connu un essor considérable dans le domaine du transit, du trading et du transport.

Grâce notamment à la qualité du service que nous proposons et surtout, à notre aimable clientèle et partenaires, nous occupons une place prépondérante dans notre domaine d'activité.

Pour sauvegarder nos acquis, nous continuerons à servir nos clients avec rapidité, efficacité et fiabilité.

📞 00224 627 27 33 34 ✉ info@itblimited.com

📍 6ème Av. de la République Sandervalia Blvd Diallo Telly - BP: 6166 Conakry - Guinée.

La Conférence annuelle des Douanes 2021

👉 La Conférence Annuelle des Douanes est aujourd'hui devenue une tradition qui réunit chaque année les principaux cadres des Douanes Guinéennes.



La conférence annuelle des Douanes 2021 s'est tenue à l'hôtel She-rathon grand Conakry dans un contexte particulier lié à la pandémie Covid19 que les soldats de l'économie ont décidé de se retrouver le 24 et 25 janvier pour évaluer le bilan de l'année écoulée, en tirer les leçons, examiner les prévisions de recette et adopter le plan d'action de l'année suivante sous l'autorité du Directeur Général des Douanes.

Devenue une tradition, cette rencontre réunit une fois par an les principaux cadres des douanes et les chefs des unités douanières. Placée sous la haute présidence du Ministre du Budget, la cérémonie a mobilisé plus d'une centaine de participants : les Chefs des Services d'Appui, Services Extérieurs, les Directeurs Techniques et certains

responsables du Ministère du Budget. Il s'agit de faire une analyse critique des actions engagées durant l'exercice écoulé, afin d'envisager toutes les mesures d'améliorations susceptibles d'accroître leurs rendements et performances futures

Après la présentation des officiels par le présentateur ; la cérémonie fut ponctuée par deux allocutions. Prenant la Parole ; Directeur Général des Douanes, a dans son allocution exprimé toute son admiration et sa gratitude à l'endroit du chef de l'Etat, qui a su ouvrir l'ère de la modernisation pour les Douanes Guinéennes.

Tout en poursuivant son discours il a déclaré « qu'il est important d'évaluer le travail accompli en vue d'identifier les faiblesses et définir les voies et moyens nécessaires

pour une amélioration ».

En 2021, **La Loi de Finances Initiale (LFI) 2021** avait assigné à l'administration des douanes une prévision annuelle de **11.095,155 milliards de Gnf**. Pour l'exercice budgétaire **2021**, l'Administration des douanes a mobilisé une recette globale qui se chiffre à **12.041,366 Milliards Gnf** dont : **10.515,240 Milliards Gnf** de Recettes mobilisée pour le compte de l'Etat et **1.526,127 Milliards de Gnf** de Recettes mobilisées pour le compte d'autres Organismes à savoir : DGI, les Chambres Consulaires, l'Intégration Economique (CEDEAO). S'agissant des Recettes budgétaires, elles se répartissent comme suit : 3.259,206 Milliards de Gnf de Recettes sur Produits Pétroliers (ycp RER) 1.517,070 Milliards de Gnf de Recettes sur Produits

Miniers **5.738,963** Milliards de Gnf de Recettes sur Autres Produits (ycp CTSS). Ces réalisations budgétaires de **2021** comparées à celles de **2020** laissent apparaître un accroissement de **1.306,271** Milliards de Gnf (**10.515,240 - 9.208,968 = 1.306,271**) et un taux d'accroissement de **14,18 %**. « Pour cette année, nous avons une prévision budgétaire la Direction Générale des Douanes peut compter sur le soutien du Ministre du Budget et de la Défense Nationale, ainsi que sur ses partenaires économiques » Je ne saurai terminer sans réitérer l'engagement et la détermination de l'ensemble du personnel douanier à redoubler d'efforts pour mériter la confiance du

peuple de Guinée. ».

Pour son discours d'ouverture, le Ministre du Budget son Excellence Ismael DIOUBATE a reconnu les efforts consentis par la Douane au cours de l'année écoulée.

Tout en poursuivant son discours le ministre a affirmé avec satisfaction, la qualité du partenariat Douane – secteur privé, qu'il invite à consolider constamment pour améliorer la qualité des prestations en vue de mieux répondre aux attentes des usagers. Ce partenariat, constitue une partie du thème de la journée internationale des douanes : « Relance, Renouveau, Résilience : la douane au service d'une chaîne logistique durable ». Il reste bien attendu que la qualité du partena-

riat douane – secteur privé a sans doute concouru aux performances économiques réalisées par notre pays au cours de l'année 2020 ; Par conséquent, je vous invite, en plus des autres travaux que vous allez effectuer durant ces quatre jours, à examiner et adopter le plan d'action 2021 qui vous permettra d'atteindre, voire dépasser les objectifs fixés.

Pour conclure le ministre dira : « Je ne ménagerai aucun effort chers soldats de l'économie, pour vous accompagner et vous aider à mettre en œuvre les recommandations pertinentes qui sortiront de vos travaux »



TRANSMAR S.A

AGENCE MARITIME

- Consignation ■ Manutention ■ Logistique ■ Commissionnaire Agrée en douane
- Transit ■ Transport ■ Courriers express ■ (Tex Courier)

+224 622 35 00 29 | 621 07 87 71
622 35 00 42 | 626 26 55 36

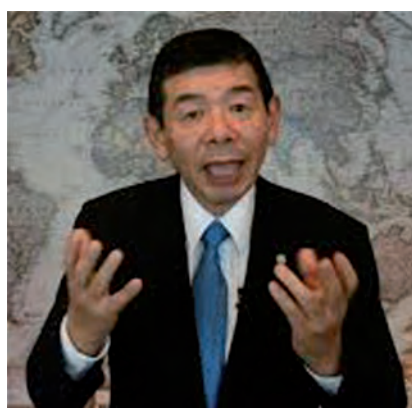
TRANSMAR S.A

contact@transmarguinee.com
shipping@transmarguinee.com
web: www.transmarguinee.com

Célébration de la journée internationale des Douanes

« Relance, Renouveau, Résilience : la douane au service d'une chaîne logistique durable »

Message du Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)



Kunio Mikuriya
Secrétaire Général de l'OMD

Comme chaque année, la communauté douanière se rassemble ce 26 janvier pour célébrer ensemble la Journée internationale de la douane. Cette journée spéciale permet aux Membres et au Secrétariat de l'OMD

ainsi qu'aux partenaires de la douane partout dans le monde de se consacrer à la promotion d'un thème particulier. Ainsi, en 2021, sous le slogan « Relance, Renouveau, Résilience : la douane au service d'une chaîne logistique durable », la communauté douanière se mobilisera pour sortir de la pandémie et pour appuyer les individus et les entreprises en consolidant la chaîne logistique mondiale, en renforçant la collaboration, en tirant parti de la technologie et en plaçant les personnes au centre du processus de transformation.

En effet, tandis que les douanes concentreront leurs efforts en faveur de la reconstruction dans la foulée de la COVID-19, les Membres seront invités à se lancer de

plein pied dans la transformation numérique aux frontières, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'automatisation et sur l'utilisation de technologies innovantes et en adoptant des démarches collaboratives avec toutes les parties prenantes le long de la chaîne logistique.

Compte tenu de leur position et de leur mandat uniques aux frontières, les administrations douanières peuvent contribuer à une chaîne logistique durable, et ce de plusieurs manières :

En renforçant la collaboration afin d'activer le processus de relance. Les répercussions économiques de la pandémie sur les entreprises ont été colossales, entraînant de profonds bouleversements dans les



chaînes logistiques mondiales. La tâche titanesque de reconstruction ne peut être entreprise dans l'isolement et l'expertise de toutes les agences et parties prenantes présentes aux frontières sera fondamentale. Les douanes seront appelées à faire preuve d'un sens du leadership durant ce processus, tant au niveau national qu'international. La crise de la COVID-19 a montré que la gestion coordonnée des frontières est possible, qu'elle est efficace et qu'elle peut être institutionnalisée à l'échelon national et international. La mise en place adéquate du Cadre de normes SAFE, notamment des normes sur les OEA et des principes de coopération avec les autres organismes gouvernementaux, revêt une importance particulière dans ce contexte. Compte tenu de l'accroissement du commerce électronique observé durant la période de COVID-19, il serait opportun que les Membres mettent aussi en oeuvre le Cadre de normes de l'OMD sur le commerce électronique transfrontalier pour pouvoir faire face aux impératifs de sécurité et de facilitation posés par cette tendance émergente dans la chaîne logistique, en étroite collaboration avec les parties prenantes.

En adoptant les technologies de pointe pour ouvrir la voie au nouveau plutôt que revenir à la façon dont on faisait les choses avant. La pandémie de COVID-19 a montré la pertinence des principaux concepts que l'OMD promeut depuis des années, notamment les méthodes de dédouanement entièrement numérisées et dématérialisées et l'utilisation de la technologie pour appliquer des contrôles efficaces et simplifier, améliorer et accélérer les procédures. Indépendamment de la pandémie, les administrations des douanes ont été sensibilisées, à

travers des réunions et des conférences spécialisées, aux avantages que peut leur offrir l'incorporation de technologies basées sur l'utilisation des mégadonnées (Big Data), sur la télématique et sur le nuage informatique. Faisant fond sur les enseignements tirés, les administrations des douanes devraient envisager la manière dont les marchandises sont dédouanées aux frontières sous une perspective complètement nouvelle. Les dispositifs d'inspection non intrusive, les chaînes de blocs, l'intelligence artificielle, les capteurs et autres objets connectés ainsi que toutes les autres avancées technologiques ouvrent des possibilités concrètes de collecte, de combinaison, de partage et d'analyse des données, qui doivent être exploitées au maximum.

En plaçant les personnes au coeur du changement pour une chaîne logistique résiliente et durable. Afin de pallier la vulnérabilité de la douane face à des risques systémiques tels que les pandémies, les administrations douanières seront appelées à tirer les leçons du passé et à s'assurer que personne ne soit laissé de côté tandis que nous nous orientons vers une transformation plus profonde. Il est essentiel, pour créer une plus grande résilience, de placer les personnes au coeur du modèle de la relance. Les citoyens partout dans le monde ont totalement changé leurs habitudes quotidiennes afin de s'adapter à la nouvelle réalité. De la même manière, les douanes seront appelées à repenser leur façon de travailler et à s'adapter afin d'améliorer le niveau de préparation de leur personnel, à travers des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue de fournir des services professionnels. En même temps, la résilience ne peut être garantie sans un engagement en

faveur de l'éthique, de la diversité et de l'inclusion. L'absence d'un sens de l'éthique en douane peut porter atteinte aux perspectives pour le commerce et l'investissement, miner la confiance des citoyens envers l'administration publique et en définitive, mettre en péril le bien-être des personnes, vouant potentiellement à l'échec les efforts entrepris aux fins de la relance.

L'OMD continuera à proposer des orientations, à assurer l'échange de meilleures pratiques et d'informations, et à mener des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique pour aider ses Membres à atteindre les objectifs mentionnés plus haut.

Comme lors des années précédentes, je suis pleinement convaincu que les administrations des douanes et la communauté douanière dans son ensemble se montreront à la hauteur de leur engagement en vue de mettre au coeur de leurs efforts et de leur action la notion de « Relance, Renouveau, Résilience : la douane au service d'une chaîne logistique durable », notamment en partageant les pratiques et mesures pertinentes à l'occasion des réunions de l'OMD et dans les principales publications de l'Organisation.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne Journée internationale de la douane !

Cérémonie de passation de service entre le Directeur Général sortant des Douanes le Général Toumany Sangaré et celui entrant le Colonel Moussa Camara

👉 Le Général Toumany Sangaré jusque là Directeur Général des Douanes a passé le témoin ce jeudi 21 octobre 2021 au Colonel Moussa Camara, précédemment Directeur de l'information et des statistiques à la DGD.



C'est l'équipe de l'inspection générale des finances qui a assuré la passation de service sous la coordination du Ministre Secrétaire Général à la Présidence, le Colonel Amara Camara avec la par-

ticipation du Secrétaire Général du Ministère du Budget, de la Cheffe de Cabinet et de quelques conseillers. Le Directeur sortant, GI Toumany Sangaré a remercié le Président de la République et le Comité

National du Rassemblement et du Développement (CNRD) pour la considération qu'ils lui ont témoignée de leur prise du pouvoir à ce jour. Il a également remercié le Cabinet du Ministère du Budget pour son appui inconditionnel qui lui a permis de réaliser toutes les réformes à la Douane. Il a aussi et surtout remercié ses anciens collègues pour leur franche collaboration et leur a exhorté d'accompagner le nouveau directeur.

Prenant la parole à son tour le Directeur Général entrant le colonel Moussa Camara, a lui aussi remercié le Chef de l'état Mamadi Doumbouya pour la confiance placée en lui. Il s'est dit conscient de la tâche à accomplir. Le Colonel Moussa a dit compter sur l'accompagnement de ses collaborateurs, des partenaires publics et privés pour réussir à son poste.

Avant de terminer son discours, il a salué les résultats gigantesques obtenus par celui qu'il remplace.

Enfin, le Ministre Secrétaire Général à la présidence a invité les cadres de la Douane à resserrer les rangs derrière le Directeur entrant. Pour conclure, le Colonel Amara Camara a ajouté que le Général Toumany resterait comme un grand homme dans l'histoire des Douanes Guinéennes.

Passation des charges entre le Directeur Général Adjoint Sortant Général Oubou Zézé GUILAVOGUI et le Directeur Général Adjoint entrant Colonel Macky Agréby DIALLO



Le **Colonel Macky Agréby DIALLO** a été installé ce vendredi 22 octobre 2021 dans ses nouvelles fonctions de Directeur Général Adjoint des Douanes. Jusque-là **Directeur Régional des Douanes de Conakry Centre**, il remplace le Général **Oubou Zézé GUILAVOGUI** qui doit faire valoir ses droits à la retraite.

La cérémonie de leur passation de service a connu la présence de l'équipe de l'inspection générale des finances, des membres du Cabinet du Ministère du Budget et de quelques cadres de la Direction Générale des Douanes (DGD).

Le Général Oubou Zézé

GUILAVOGUI, directeur sortant a dit tout l'honneur qui a été pour lui de servir dans un domaine aussi important que les Douanes pour le développement de son pays. Il a félicité le directeur adjoint entrant de lui souhaiter plein succès à son poste.

Quant au Directeur entrant, Colonel Macky Agréby DIALLO, il a remercié tout d'abord le Comité National du Rassemblement et du Développement (CNRD) et le président de la République pour la confiance placée en lui pour assurer une fonction aussi importante. Il s'est engagé à œuvrer dans le sens de la poursuite

des réformes phares à la DGD. Le Colonel Diallo a aussi appelé ses collaborateurs à se mobiliser pour relever le challenge. Pour lui, malgré des efforts gigantesques fournis par l'ancienne équipe, d'énormes défis restent encore à relever.

Pour clôturer cette cérémonie de passation, le Secrétaire Général du Ministère du Budget, **Monsieur Mamadouba SYLLA** a pris la parole pour prodiguer d'utiles conseils aux cadres de la Direction Générale des Douanes.

Le Ministre du Budget en visite de prise de contact à la Direction Générale des Douanes



Monsieur le Ministre du Budget installé il y a un peu plus d'une semaine a conféré ce lundi 8 novembre 2021 avec les responsables des douanes guinéennes.

Le Directeur Général des douanes a dans son discours de circonstance d'abord souhaité la bienvenue à l'équipe de Monsieur le Ministre du Budget. Ensuite, il s'est ensuite engagé au nom de ses hommes à atteindre les objectifs assignés dans le recouvrement des recettes.

Après l'accueil chaleureux qui lui a été réservé, le Ministre Moussa Cissé a partagé avec les douaniers ses orientations. Il a dit compter sur leur dynamisme pour réussir le pacte de doublement des recettes. Monsieur le Ministre a également exprimé sa volonté de poursuivre les réformes de digitalisation pour mieux mobiliser et sécuriser les recettes douanières. Il a aussi appelé à lutter contre la corruption et la fraude mais surtout à observer l'ordre et la discipline.

Par ailleurs, il s'est engagé à mettre tous les moyens à la disposition des douanes guinéennes pour leur faciliter l'atteinte des objectifs





SOGUIFRET SARL

**Societe Guinéenne d'Operations Maritimes et Gestion
De fret International Movers - Transit Maritime et
Aérien - Groupage et Dégroupage - Emballage &
Déménagement - Internationaux**

Plus de 30 ans d'expériences

**Member of international Association
of movers & Universal freight organisation.
Agent franchise D'ecuworldwide**



SERVICE ADMINISTRATIF

Le PDG Ibrahima kalil BÉRÉTE
Tel +224 622 69 40 60

Soguifret@gmail.com

Le DGA Mohamed kee BÉRÉTE
Tel +224 6282 91 599

Opérations et Dégroupage
Maghan KEITA Tél : +224 622 136 207

Maghan.keita@Soguifret.com

Assistant DG Siaka BÉRÉTE
Tel : +224 626 17 97 52

TRANSIT, EMBALLAGE & DÉMÉNAGEMENT

TRANSIT

Mohamed lamine
BANGOURA
TEL+224 625 56 06 40

DÉCLARANT

Daniel ZOGBELEMOU
TEL +224 620 41 08 40

EMBALLAGE & DÉMÉNAGEMENT

Tamba zina KOMANO
TEL +224 621 83 50 40

ASSISTANT EMBALLAGE

Fressou CAMARA
TEL+224 622 87 76 43

Rencontre Douanes-Partenaires : le Ministre Moussa Cissé invite à rehausser la qualité des prestations.

👉 Dans un réceptif hôtelier à Conakry, s'est tenue ce Vendredi 26 novembre 2021, la cérémonie d'ouverture de réunion de concertation de la direction générale des douanes avec ses partenaires.



La cérémonie d'ouverture de la réunion de concertation entre la direction générale des douanes et ses partenaires s'est tenue le 26 Novembre dernier à l'hôtel Riviera . Présidé par le Ministre du budget Moussa Cissé , accompagné de son homologue du commerce Bernard Goumou Ont également pris part à cette rencontre des hauts cadres du ministère du budget, de la direction générale des impôts, des officiers et douaniers .

Devant les soldats de l'économie, le ministre du budget Moussa Cissé, a salué cette initiative, avant de les inviter à rehausser constamment la qua-

lité de leurs prestations, en vue de répondre aux attentes des usagers.

« Ceci témoigne de l'intérêt que vous accordez à la bonne marche de cette administration douanière. Je note avec une réelle satisfaction les bonnes relations de partenariat douanes-secteur privé. Avec cette rencontre, il est donné aux douaniers et à leurs partenaires , de procéder à l'analyse critique de leur collaboration, à l'identification des défis auxquels ils doivent faire face dans une synergie d'action. »

Selon le Ministre, cette rencontre permettra de rassembler

les partenaires en vue de faciliter le dialogue dans le cadre des échanges commerciaux. Cela prouve que l'administration douanière est résolument engagée à accompagner le processus de transition prôné par le colonel Mamadi Doumbouya Président de la Transition.

Pour sa part, le directeur général des douanes colonel Moussa Camara, a mis en avant la vision du CNRD dirigé par le Chef de l'Etat.

Il a également souhaité du soutien de l'Etat dans la mobilisation des recettes douanières.



TRANSCO S.A

CONSIGNATION - MANUTENTION - TRANSIT - TRANSPORT - LOGISTIQUE



☎ 625 25 03 46 - 628 68 66 10

✉ transco@transco-gn.net





DOSSIERS



Général de Brigade Karinka CONDE

Ex. Directeur de la Législation, de la Réglementation et des Relations Internationales

La Douane Guinéenne dans la dynamique des réformes et de la **modernisation**

A. CONTEXTE ET ENJEUX

Comme il convient de le rappeler, l'administration des Douanes a pour mission, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de douane. Aujourd'hui, les missions de la douane et le fonctionnement de ses services sont au cœur des problématiques majeures qui intéressent les citoyens et le gouvernement de même que les partenaires au développement de notre pays.

En effet, **le recouvrement sécurisé des recettes douanières, la lutte contre la fraude fiscale, la protection et la promotion de l'espace national dans une économie mondialisée génératrice de croissance**

mais également de risques nouveaux, de même que le soutien aux Entreprises et au secteur privé pour créer de la valeur ajoutée et des emplois, ainsi que la protection de la population au plan de la santé et de la sécurité sont autant de missions assignées aux administrations des Douanes.

Ces missions nécessitent des Administrations douanières, des rendements optimaux et elles doivent par conséquent disposer d'une organisation et d'un fonctionnement pertinents adaptés aux exigences nationales et à celles du commerce international.

C'est pourquoi, dans son intention de mettre en œuvre le Cadre de

normes SAFE de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) visant à faciliter et à sécuriser le commerce international, la Direction Générale des Douanes s'est engagée dans un vaste programme de réforme et de modernisation en vue d'apporter des solutions aux problèmes juridiques, organisationnels, fonctionnels et opérationnels.

Ainsi, conformément à sa vision « **d'être une Administration moderne, performante et transparente au service du développement de la Nation** », la Direction Générale des Douanes a élaboré depuis 2010 trois (3) plans stratégiques 2010-2012, 2013-2017 et



2018-2022. Le plan stratégique 2018-2022 se présente en cinq (5) Axes Stratégiques à savoir :

1. Améliorer le Leadership et la Gestion Stratégique.
2. Optimiser la Gestion des Ressources Humaines, Matérielles et Financières.
3. Adapter le Cadre Juridique et Renforcer la Lutte contre la Fraude
4. Faciliter les Procédures douanières et Optimiser les Technologies de l'Information et de la communication.
5. Redynamiser la Communication, la Coopération et le Partenariat avec l'Extérieur.

Il est à noter que chacun de ces Axes stratégiques est assorti d'objectifs précis, d'actions à mener, de structures responsables, de délais de réalisation, d'indicateurs de performance, de résultats attendus et de coûts prévisionnels. Le plan stratégique est décliné en plans d'action annuels et un Comité de Réforme et de Modernisation est mis en place pour sa mise en œuvre et le suivi évaluation.

Dans le présent article, nous citons sans être exhaustif ; quelques actions de réformes phares qui ont eu un impact certains sur l'organisation, le fonctionnement et le rendement des services des douanes.

B. ACTIVITÉS RÉALISÉES

Axe I.

De l'amélioration du leadership et du management stratégique

a) Objectif stratégique : assurer un pilotage approprié des services et développer un système de management pour améliorer en permanence les performances de l'Administration.

b) Activités réalisées :

1. L'adoption du Statut Particulier du personnel des Douanes suivant Loi L/2019/057/AN du 30/12/2019

promulgué par **Décret n° D/2020/004/PRG/ du 8/01/2020.**

2. L'élaboration et la mise en œuvre chaque année des Plans d'actions avec un suivi évaluation trimestriel, semestriel et annuel.

3. La mise en place chaque année des contrats de performances entre le Département de tutelle et la Direction Générale des Douanes, et entre celle - ci et les Directions Régionales et Services Techniques en vue de mesurer la performance des services ;

4. La poursuite de la restructuration des services centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Douanes. A ce titre on peut citer entre autres :

a) L'érection de la Direction Nationale des Douanes en Direction Générale, et des Divisions en Directions Techniques, les Sections en Divisions et la création de deux (2) Directions Régionales à Conakry (Port et Centre).

b) La création de nouvelles Divisions (par exemple DRAROC) et des nouveaux bureaux tels que le Bureau Minier de Dapilon à Boké, et le Bureau de Chalco à Boffa en vue de rapprocher le service des usagers.

c) La création de nouvelles sections au sein des Directions techniques telles que la Section valeur, et Section Tarif et Origine à la DTVORI (DLRRI), Section Opérateur Economiques Agréé à la DFEREP (DLRRI) Section sécurité informatique à la DIS, et la cellule de suivi des régimes suspensifs au BRE.

d) La création des Cellules de Ciblage à l'Aéroport et au Port de Conakry..

Ces cellules s'occupent du ciblage sur la base des tendances dégagées par la DRAROC et des informations recueillies pour lutter contre la fraude sur toutes ses formes sur les vecteurs Aérien et maritime.

e) La création d'une Brigade Spécialisée d'Intervention Rapide (BSIR) à

Mamou (Brigade à compétence nationale relevant hiérarchiquement de la direction de la Surveillance Douanière et actionnée uniquement sur renseignement par la DRAROC) ;

f) La réorganisation du Service des Ressources Humaines par la création de nouvelles divisions et le renforcement de ses capacités d'actions en local et matériels appropriés.

g) La fusion des deux (2) Bureaux des contrôles différés (Conakry port et Conakry Centre) et leur placement sous l'autorité de la Direction du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DRED) pour plus d'efficacité dans les contrôles après dédouanement.

5. La création de la Commission de Recours et d'Expertise Douanière (CRED) : en vue de régler les voies de recours en cas de litiges opposant la douane aux opérateurs économiques.

6. L'opérationnalisation de l'inspection Générale des Douanes par la mise en œuvre des dispositions du contrôle interne et de l'audit interne.

Axe II

De l'optimisation de la Gestion des Ressources Humaines, Infra-structurelles et matérielles

a) Objectif stratégique : instaurer une gestion efficace des ressources humaines pour améliorer le rendement de l'administration.

b) Activités réalisées

1. La mise en place progressive de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et des Compétences (GPEEC) avec l'élaboration des outils de gestion basée sur les compétences : référentiel des emplois, référentiel des compétences, dictionnaire des compétences et descriptif des postes.

2. La formation professionnelle initiale de plus de 500 agents et la formation militaire (commune de



base) de plus de 1000 agents ;

3. La formation continue des cadres aussi bien en Guinée qu'à l'étranger dans les écoles spécialisées de douane (France, Maroc, Belgique) ;

4. La construction et/ou réhabilitation de certaines infrastructures à usage de bureau à Conakry et à l'intérieur du pays avec aménagements des aires de déchargements des marchandises ;

5. La construction de deux blocs administratifs de la Direction Générale des Douanes sur financement du budget national et leur équipement par le PARFIP et le Budget national ;

6. La dotation du service de quelques véhicules de fonction et utilitaires ;..

7. La mise en œuvre des actions sociales, culturelles et sportives au sein du service en vue de développer l'esprit de corps.

Axe III

De l'adaptation du cadre légal et réglementaire, et de la lutte contre la fraude.

a) Objectif stratégique : Mettre les textes législatifs et réglementaires en conformité avec les normes nationales et internationales, et renforcer la lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalière.

b) Activités réalisées

1. l'élaboration et l'adoption d'un nouveau Code des Douanes suivant la Loi L/2015/007/AN du 5 Mai 2015.

2. l'adoption et l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO suite à d'intenses activités d'uniformisation du Tarif National ;

3. La révision de la codification des régimes douaniers statistiques et fiscaux..

4. L'élaboration des textes d'application du statut particulier du personnel douanier ;

5. L'élaboration de certains textes d'application du Code des Douanes

6. La signature des Protocoles d'Accord d'assistance administrative mutuelles en matière douanière avec certains pays voisins de la République de Guinée dont le Mali et le Sénégal notamment dans le cadre de la lutte contre la fraude..

7. L'élaboration et la mise en œuvre d'une instruction cadre sur le renseignement en vue de lutter contre la fraude..

8. L'assainissement de la profession des Commissionnaires Agréés en Douanes (mise à jour des agréments et des cautions) :

Axe IV.

De la facilitation des procédures douanières et de l'optimisation de l'utilisation des technologies de

l'information et de la communication.

a) Objectif stratégique : assurer efficacement la mobilisation des recettes douanières, la facilitation des échanges, la compétitivité des entreprises nationales.

b) Activités réalisées.

1. La poursuite des processus de dématérialisation à travers l'utilisation du système informatique douanier (SYDONIAWORLD). La procédure de dédouanement est intégralement dématérialisée et l'essentiel des documents douaniers est produit directement en format numérique, autrement dit en format dématérialisé.

Tous les acteurs intéressés au dédouanement (Consignataires, Transitaires, Banque Centrale, Impôts, GUCEG) ont un lien avec SYDONIA en vue d'échanger des données électroniques. Entre autres :

a) Le téléchargement et la déclaration de cargaison (Manifeste) : Ce document souvent très volumineux (plus de 1000 pages) autre fois imprimé est **téléchargé** aujourd'hui dans **Sydonia** par les Consignataires.

b) L'Enregistrement de la déclaration et pièces jointes en ligne par les déclarants en douane :

c) Le Transfert de l'édition du bulle

tin de liquidation et de la quittance douanière au niveau des déclarants en douane à la place des vérificateurs et des comptables du service.

d) Le paiement en ligne (électronique) des droits et taxes uniquement par virement bancaire sur le compte du trésor domicilié à la BCRG. Aucune autre forme de paiement (chèque, espèces...) n'est acceptée et le paiement des droits et taxes est fait à travers la plateforme du Guichet Unique du commerce extérieur.

2. L'extension de l'utilisation de Sydonia world à cinq Bureaux des douanes de province (Dapilon, Sambailo, Kouremali, pamelap et kamsar) et leurs interconnexions au serveur principal unique.

3. L'interconnexion des systèmes informatiques de la douane avec ceux d'autres entités notamment :

- La Banque centrale de la République de Guinée : Accès des comptables douaniers au T24 en vue de vérifier l'authenticité des justificatifs de paiement des droits et taxes.

- La Direction Nationale des Impôts : pour un échange automatique de données dans les deux sens notamment les NIF et les statistiques des importations et des exportations des entreprises.

- Le Guichet Unique : pour vérification de l'authenticité des DDI/DDE et de la licence des importations des médicaments.

- Le Conseil Guinéen des Chargeurs pour un échange des données des bordereaux de suivi électronique des cargaisons.

4. L'installation de la sélectivité dynamique des déclarations

5. L'utilisation des scanners dans les opérations de contrôle physique non intrusifs des marchandises au Port de Conakry.

6. L'installation et l'utilisation à l'Aéroport des scanners à palette au fret pour les marchandises et les scanners à bagage pour les formalités des voyageurs à l'arrivée et au

départ pour les mesures de sécurité et de sûreté.

7. La mise en place des documents et procédures simplifiés de dédouanement (enlèvements provisoires et soumissions de documents);

8. La mise en place d'une procédure de Gestion automatisée des cahiers de charges et des fiches d'exonérations en vue de réduire le circuit et le délai de traitement des dossiers, diminuer le nombre de documents, sécuriser les recettes et maîtriser les exonérations.

9. La mise en place d'un Data Center et du site back-up pour sécuriser les données informatiques du service.

10. L'élaboration et la mise en œuvre progressive de la stratégie de la réappropriation de la fonction d'évaluation en douane après le départ de la société d'inspection.

11. La signature de l'Arrêté fixant les modalités de mise en œuvre du statut de l'opérateur économique agréé (OEA) et de l'Arrêté portant création, attributions et composition du comité pour la certification du statut de l'opérateur économique agréé.

12. La poursuite de L'enlèvement des conteneurs de marchandise au terminal à conteneurs 24h/24 en présence des agents de douanes.

Axe V - De la dynamisation de la communication, de la coopération et du partenariat avec l'extérieur

a) Objectif stratégique :

Développer la communication interne et externe du service et les relations de partenariat.

b) Activités réalisées.

1. Création et mise à jour progressive du site Web de la douane accessible 24h/24.

2. Adoption et mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'un Plan de communication du service.

3. Publication d'une revue annuelle des douanes.

4. Institution de concertations périodiques entre la Douane et ses principaux partenaires .

5. Signature de Protocoles d'Accord avec certains organes de media publics et privés, journal « **le Diplomate** » et la Télévision « **Evasion Guinée** ».

6. La Signature de Protocoles d'accord avec certains Partenaires (Commissionnaires Agréés en Douane, Consignataires, Pétroliers, Entreprises Industrielles et commerciales

C. RÉSULTATS DES REFORMES

I. Au niveau du leadership et du management stratégie

1. Avec l'adoption du Statut, le personnel douanier est aujourd'hui uniformisé en un corps unique d'agents paramilitaires, la discipline et la motivation du personnel sont renforcées.

2. les reformes et la modernisation de l'Administration sont aujourd'hui évaluées et recadrées par un comité de pilotage créé à cet effet, à l'aide des plans d'actions annuels.

3. Les contrats de performance ont permis de mesurer la performance des services en termes qualitatif et quantitatif, de mobilisation des recettes, de réduction des coûts, du délai de dédouanement et d'efficacité dans la lutte contre la fraude.

4. Avec la poursuite de la restructuration des services, les pouvoirs et les responsabilités dévolus à ces structures ont été renforcés et les questions techniques sont mieux traitées et suivies et la douane est rapprochée des usagers avec l'amélioration des recettes et de la gestion du personnel.

5. La création des cellules de ciblage a permis d'opérer beaucoup de saisies de stupéfiants, de devises et autres marchandises de fraudes au niveau de ces vecteurs sur la base de renseignements.

6. La mise en place de la BSIR à Mamou à compétence nationale a permis de lutter contre la fraude le long des frontières et a produit comme effets induits l'augmentation substantielle des recettes par le drainage des marchandises auprès des bureaux et le dédouanement correct de celles-ci.

7. L'amélioration du dispositif de gouvernance par voie réglementaire suite à l'affectation du personnel, la formation en contrôle interne et audit interne, au niveau de l'Inspection Générale des Douanes (IGD).

II. Au niveau de la Gestion des Ressources Humaines, Infrastructurales et matérielles.

1. la mise en place d'une base de données de gestion du personnel permet de suivre l'évolution de la carrière de chaque agent.

2. la capacité opérationnelle des agents avec une meilleure exécution du service et la performance du personnel est améliorée.

3. les conditions de travail du personnel sont améliorées avec des rendements satisfaisants grâce à la bonne installation et l'équipement des services.

4. l'esprit de corps est développé, les capacités et la solidarité du personnel sont renforcées par la mise en œuvre des actions sociales

III. Dans les domaines juridiques et de la lutte contre la fraude

1. les textes législatifs et réglementaires du service sont adaptés aux exigences de l'évolution du commerce international et aux normes et standards internationaux, en tenant compte de l'évolution des missions et des techniques douanières ;.

2. Avec le **TEC**, le droit de douane d'entrée en Guinée est harmonisé avec celui des autres pays membres de la **CEDEAO** et la position de notre pays est renforcée au sein de la communauté dans la perspective

de la création d'une union douanière dont l'application du TEC est indispensable.

3. la révision de la codification des régimes douaniers statistiques a permis une meilleure maîtrise des régimes douaniers et leurs taxations en douane sont faites dans la transparence.

4. les dispositions du statut particulier du personnel des douanes sont précisées dans les textes d'application et les droits et obligations dans la gestion du personnel sont mieux définis.

5. les textes d'application du Code des Douanes déjà élaborés et signés permettent une bonne compréhension et application des dispositions de cet outil fondamental de travail du douanier..

6. La signature des protocoles d'accords avec les pays voisins frontaliers à développer l'échange de renseignements notamment avec le Mali, le Sénégal et le Liberia dans le cadre de la lutte contre la fraude.

7. La diffusion régulière des bulletins et fiches d'alerte sur la fraude (BAF et FAF) permet d'orienter l'ensemble des brigades depuis la zone spéciale de Conakry en passant par les Brigades régionales de douanes pour lutter efficacement contre la fraude.

8. L'assainissement de la profession de Commissionnaires Agréés en douane a amélioré leurs activités

dans le respect des lois et règlements.

IV. En matière de facilitation des procédures douanières et de l'utilisation des NTIC.

1. Dans la Gestion des Manifestes, en plus du gain de temps, l'apurement du manifeste est fiable car fait de façon automatique au fur et à mesure de l'enregistrement des déclarations en détail.

2. Pour les déclarations en détail, l'on peut noter la réduction du délai du dépôt de dossier de dédouanement et la limitation de contacts entre douaniers et déclarants. Ce qui est un frein à la corruption. Aussi gain en temps et en mobilité du fait que le déclarant n'a plus besoin de se déplacer vers les services de douanes pour le retrait du bulletin de liquidation des droits et taxes et de la quittance.

3. Le paiement en ligne (électronique) et par virement a permis de sécuriser davantage les recettes douanières, et le gain de temps est indéniable pour les Opérateurs Economiques et le service.

4. Les situations comptables et les statistiques du commerce international sont disponibles globalement et instantanément avec l'extension de **Sydonia World** à 5 bureaux de douanes des provinces et leurs interconnexion au serveur principal unique

5. Avec l'utilisation des scanners au



port et à l'Aéroport de Conakry et la gestion du risque (la sélectivité dynamique), la célérité des opérations, la sécurité et le contrôle douanier sont renforcés.

6. La gestion automatisée des cahiers de charge et des fiches d'exonération a permis de réduire le circuit et le délai de traitement des dossiers, de sécuriser les recettes et de maîtriser progressivement les exonérations.

7. L'enlèvement des containers **24h/24** a permis de désengorger le Port et d'obtenir un gain de temps et une réduction du coût pour les Opérateurs Economiques.

V. En ce qui concerne la dynamisation de la communication et du partenariat avec l'extérieur, on peut citer entre autres :

1. La mise à jour progressive du site web et la publication d'une revue annuelle des douanes ont permis d'informer le personnel et les usagers du service des activités de la douane.

2. Les concertations périodiques entre la douane et ses principaux partenaires ont permis de développer la communication extérieure du service, de connaître les difficultés des partenaires et de trouver des solutions appropriées.

3. La signature des protocoles d'accord avec certains partenaires a facilité la coopération avec ceux-ci.

VI. Au plan de la mobilisation des recettes : Les résultats sont très

performants

En effet, de **1700 milliards GNF en 2010**, les recettes globales douanières ont atteint **10 209 milliards GNF en 2020** soit un accroissement de **600 %**. Aussi pour les recettes douanières de la période du 1^{er} janvier au 30 Septembre 2021, sur une prévision globale de **9.415,562 milliards GNF** la douane a réalisé globalement **9.025,010 milliards GNF** soit : un taux d'exécution de 95,85% malgré l'incidence des prix des produits pétroliers et la fermeture de certaines frontières terrestres.

Telles sont en substance, les réformes opérées par l'administration des douanes guinéennes et qui ont certes permis d'améliorer l'efficacité et le rendement de ses services, et qui se sont traduits par la satisfaction des usagers et l'augmentation des recettes de l'Etat.

D. PERSPECTIVES

Pour donner davantage une nouvelle impulsion au service, les efforts de réformes et de modernisation de la Direction Générale des Douanes porteront entre autres sur :

1. La poursuite de l'élaboration des projets de textes d'application du Code des Douanes et leur vulgarisation ;

2. La poursuite de la mise en place effective de la GPEEC en fonction des besoins de l'administration en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines et de la formation du personnel ;

3. La poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des échanges (AFE) et de la Zone de Libre-échange continentale Africaine (ZLECAF) en rapport avec les autres partenaires ;

4. La poursuite de la construction des infrastructures du service (Ecole des Douanes, locaux servant de bureaux notamment les bureaux de l'intérieur du pays) ;

5. La vulgarisation de l'utilisation des instruments et outils de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) ;

6. La poursuite du déploiement du **Sydonia world** dans les Bureaux de Douane de l'intérieur du pays ;

7. L'opérationnalisation du **SIGMAT** (système intégré de gestion de marchandise en transit de la **CEDEAO** entre la Guinée et le Mali et entre la Guinée et la Côte d'Ivoire et entre la Guinée et la Sierra Leone).

8. La mise en place d'un système de suivi des marchandises en transit par GPS ;

9. L'automatisation de la gestion du contentieux.

Les activités annoncées ci-dessus sont une illustration des prochains défis à relever pour l'Administration des Douanes de la République de Guinée.

De ce qui précède, il est indéniable que la Douane Guinéenne est dans la dynamique des réformes et de la modernisation du 21^{ème} siècle.



Mehrez GHEDIRI
Chef du projet PACCAF

PACCAF

Projet d'Appui aux Corps de contrôle
et à l'Administration Fiscale

Le Projet d'Appui Aux Corps de Contrôle et à l'Administration Fiscale (PACCAF) s'inscrit dans la continuité de l'appui de l'Union européenne à la République de Guinée,

👉 **Engagé depuis plus d'une décennie, dans le domaine de la mobilisation des ressources intérieures.**

Expertise France met en œuvre le PACCAF depuis quelques années, à travers les actions d'appui apportées aux administrations fiscale et douanière.

S'agissant de l'expertise long terme celle-ci a été précieuse dans ce contexte d'appui à distance de la DGD, puisque les experts ont pu apporter leur assistance dans la mise en œuvre des mesures du Plan de riposte covid-19, annoncées en avril 2020. Les experts ont

par ailleurs su maintenir une continuité des activités, en avançant sur des sujets d'importance majeure pour favoriser la mobilisation des recettes : l'interconnexion des bases entre la DNI et la DGD et les travaux entourant la mise en place du statut de l'Opérateur économique agréé (OEA).

Appui du PACCAF à la direction générale de la Douane sur la mise en œuvre de la sélectivité dynamique :

Cette activité concerne l'amélioration de l'analyse et la gestion des risques ainsi que la sélectivité des contrôles. Initialement prévue par le PACCAF dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de facilitation, sa réalisation a été avancée, car sa mise en œuvre en priorité répond, d'une part aux besoins impérieux exprimés par la DGD (la DRAROC et la DIS), et d'autre part aux mesures relatives à l'allègement des procé



dures douanières énoncées dans le plan de riposte au Covid 19.

Les inspections physiques des marchandises par les services opérationnels douaniers sont une entrave aux échanges commerciaux. L'un des éléments-clés de la réforme de la DGD est la sélectivité des contrôles. Il faut donc une méthode sophistiquée d'analyse de risque, de sélection et de ciblage des contrôles. La mise en œuvre par la DGD de la sélectivité dynamique dans le cadre d'une politique de gestion des risques, permettra de concentrer les inspections physiques dans les secteurs et les produits à haut risque, pour assurer la fluidité de circulation des marchandises. La CNUCED qui est responsable du paramétrage du logiciel SYDONIA et la formation des agents douaniers à son utilisation, s'est engagée à démarrer le paramétrage à distance dès le mois de septembre 2020. La durée de la mission a duré plus de 5 mois et comprend la formation des agents à son utilisation.

• Facilitation des procédures et sécurisation des transactions commerciales

Les dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) et les dispositions du Cadre des Normes SAFE de l'OMD recommandent vivement que la circulation des marchandises et les échanges commerciaux soient effectués sans entraves, d'où la nécessité impérieuse pour les pays membres d'assurer à la fois la fluidité du trafic et la sécurité aux frontières. L'appui du PACCAF à la Douane guinéenne vise l'amélioration des procédures de dédouanement, par l'utilisation d'outils modernes de contrôle, à travers la mise en place d'un processus permettant aux opérateurs d'obtenir de l'administration des décisions de certification au statut de d'Opérateur économique agréé (OEA). La direction générale des

douanes bénéficie désormais du cadre juridique approprié (arrêtés du Ministre du Budget N° A/2020/2898 et N°A/2899 du 13/11/2020), lui permettant d'améliorer ses relations avec les professionnels et à les encadrer dans une approche « consultative », consistant à dialoguer avec les opérateurs économiques, de sorte que les coûts pour les entreprises, ainsi que les délais de dédouanement soient réduits.

• Orientations pour améliorer la performance des agents des douanes et renforcement des échanges avec l'administration fiscale

La coopération entre la DGD et la DGI est renforcée. Les données sur les importations et les exportations



sont communiquées régulièrement à la DGI. Cette action pourra être étendue à l'échange d'informations plus ciblées recueillies, à l'occasion des contrôles effectués par les deux administrations. L'idée est de créer une brigade mixte Douane-Impôts qui coordonne les actions d'audit, de recouvrement et de sensibilisation des entreprises et des acteurs du secteur informel afin de les amener à s'inscrire dans le processus déclaratif et légal.

• Actions de sensibilisation en interne et en externe menée par le PACCAF en étroite collaboration avec la DGD pour développer le

statut d'Opérateur Economique Agréé et l'étendre à de nombreuses entreprises

Au niveau interne, le Comité de réforme et de modernisation de la Douane a intégré dans son plan d'action le programme d'OEA. Cela implique un suivi du projet et un encadrement continu des agents des douanes, notamment les auditeurs chargés de l'étude des dossiers « OEA » et les vérificateurs en charge de mettre en œuvre ce statut. Au niveau externe, les opérateurs, les commissionnaires en douane et les transitaires, ont été contactés puis sur initiative du PACCAF, invités par la DGD, qui leur a expliqué l'importance du statut « OEA » et les opportunités qu'il leur offre et les gains qu'il leur procure. Avec l'appui du PACCAF, cette cam-

pagne de sensibilisation menée de façon quasi permanente, à travers les médias, les publications, les sites web, les réseaux sociaux et les reportages où interviennent les responsables douaniers pour présenter le dispositif « OEA » commence à donner des résultats encourageants. Les réunions se sont multipliées tant au niveau de la DGD, que dans les locaux des entreprises identifiées, comme étant dignes de confiance et susceptibles d'être certifiées au statut « OEA ». Plusieurs réunions ont été tenues dans les bureaux d'entreprises pour présenter et expliquer ce que le statut de l'OEA

représente pour les opérateurs.

• **Appui du PACCAF à la modernisation des services des ressources humaines et de la formation professionnelle des douanes guinéennes**

Alors que l'administration douanière a entrepris le développement de ses outils de base pour la Gestion des Ressources Humaines (GRH) basée sur les compétences, il est essentiel qu'elle initie aussi son processus de transformation digitale de sa fonction « GRH » en parallèle. Ces efforts de modernisation lui permettront non seulement de



mieux maîtriser son personnel, mais aussi et surtout de valoriser le potentiel et maximiser la productivité de ses agents. La Direction Générale souhaite une vue d'ensemble stratégique des ressources humaines, pour mieux objectiver ses décisions en matière notamment de recrutement, de formation, de mobilité, et de suivi. L'Administration douanière guinéenne souhaiterait évaluer de manière plus objective et scientifique la performance et la charge de travail de ses agents.

Le Service des Ressources Humaines a besoin d'un fichier du personnel accessible et facilement actualisable. La fiche Excel existante ne répond pas à ce besoin. Le SRH passe encore énormément de temps sur les activités liées à la

gestion administrative du personnel (salaires, récompenses, congés, gestion des frais de mission notamment) car effectuées manuellement, ce qui limite ses possibilités de jouer son rôle d'acteur (partenaire) stratégique et d'agent du changement au sein de l'administration douanière.

Le Service des Ressources Humaines souhaiterait améliorer le processus de collecte des besoins de recrutement et de formation. Les agents de la douane aimeraient pouvoir accéder à certains services GRH de manière informatique.

Au regard des constats et des réali-

sations déjà effectuées, le PACCAF assiste la Direction générale des douanes à mettre en œuvre dans le cadre de la modernisation les éléments suivants :

- Accompagner les RH de la DGD pour la mise en place des recommandations (notamment en termes de redéploiement) de l'étude sur les effectifs théoriques
- Mise en œuvre des premiers entretiens d'évaluation pour certaines structures pilotes
- Déclinaison du plan de formation professionnelle selon des modules spécifiques (opérations commerciales, surveillance et renseignements, contrôle après dédouanement, etc.)
- Formation de pool de formateurs et appui à la mise en œuvre du plan de formation.

En complément et dans la perspective de la mise en œuvre du plan de formation de la DGD et de son évolution, le renforcement des capacités dans divers secteurs de l'activité douanière, des visites d'études de responsables de la Direction générale des douanes pourront être organisées.

Il est à noter que le PACCAF a organisé entre le 01/09/2020 et le 31/8/2021 douze (12) formations dont ont bénéficié (124) agents des douanes, en matière de technique de contrôle le PACCAF a organisé en collaboration avec la DGD et la CNUCED des formations qui ont été dispensées à 73 vérificateurs.

• **Etude d'impact du Tarif Extérieur Commun CEDEAO sur les recettes douanières**

Expertise France a mobilisé une équipe relevant de la Fondation des Etudes et des Recherches en Développement International (FERDI) pour mener une étude, permettant d'évaluer l'impact fiscal et économique de la pleine application du Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO à partir du 1^{er} janvier 2023, et de proposer des orientations pour améliorer la mobilisation des recettes et la transition fiscale.

Le TEC de la CEDEAO est entré en vigueur de manière progressive en République de Guinée depuis le 1^{er} janvier 2017. L'arrêté 1233/MB/CAB du 31 mars 2017 précise les modalités d'application de celui-ci. En particulier, deux mesures transitoires de protection sont prévues. Pour les produits dont les droits de douane augmentent en raison de l'application du TEC, l'accroissement du taux se fait progressivement durant une phase transitoire de 3 ans. La Taxe d'Ajustement à l'importation (TAI) permet de compenser temporairement l'écart entre le taux de droit de douane du TEC CEDEAO et le taux de droit de douane, qui était

appliqué dans le tarif national, lorsque ce dernier était supérieur au TEC CEDEAO. Pour d'autres produits importés dont les droits de douane diminuent en raison de l'application du TEC et qui sont concurrents d'une production nationale, la Taxe Complémentaire de Protection (TCP) permet de protéger temporairement les entreprises locales en appliquant un taux du tarif supérieur à celui du TEC CEDEAO. L'art. 18 précise que le cumul des deux taxes ne peut excéder 70% et ne peut représenter plus de 3% des lignes tarifaires. L'année 2019 devait être la dernière année d'application de ces deux mesures transitoires de protection. Toutefois, l'arrêté 2020/328/MB/CAB/SGG les a pro-

longées jusqu'au 31 décembre 2022.

Compte tenu du contexte sanitaire, les travaux ont été réalisés à distance à partir des données transmises aux experts de la FERDI. Les résultats de l'impact du TEC sur les recettes douanières et les taxes fiscales internes, dont la TVA, ont été complétés par une analyse de l'évolution de la protection effective des entreprises afin d'éclairer les choix nécessaires pour définir des stratégies de réformes.

L'étude est organisée de la façon suivante : un état des lieux des recettes fiscales et de la structure des importations ; l'évaluation de l'impact sur les recettes fiscales et douanières de l'application

complète du TEC ; et l'impact sur la protection effective des entreprises.

• **Perspectives d'assistance et de coopération exemplaires entre la Direction générale des douanes et le PACCAF**

Outre l'assistance technique que le PACCAF apporte à la Direction générale des douanes guinéennes, notamment dans les activités menées dans le cadre de la stratégie de modernisation, des formations et des coachings sont dispensés aux cadres douaniers et des visites d'études sont également programmées. L'administration des douanes a bénéficié d'appui dans la restructuration du site Web, la dotation de certains services en motos et en PC.



NOTE DE PRÉSENTATION DU GUCEG

1 - Objectifs, création (arrêté et convention : références et dates)

PRÉSENTATION DU GUCEG

Le Guichet Unique du Commerce Extérieur de Guinée (GUCEG) est une direction au sein du Ministère du Budget.

Le **GUCEG** a pour missions :

- De sécuriser les recettes du Trésor Public et des autres intervenants de la chaîne logistique ;
- De faciliter et simplifier les procédures du commerce extérieur ;
- De réduire les coûts et les délais des procédures du commerce extérieur ;

· De garantir la traçabilité des procédures du commerce extérieur ;

La plateforme du GUCEG comprend trois composantes :

La composante prédédouanement : consiste à simplifier, faciliter et rationaliser toutes les opérations survenant avant l'importation ou l'exportation de la marchandise relatives à la délivrance de certaines autorisations et licences.

La composante dédouanement : consiste à simplifier, faciliter et rationaliser toutes les procédures relatives au dédouanement des marchandises à importation ou exportation.

La composante postdédouanement : relative aux opérations qui se font après l'acquittement des droits et taxes de douane par le contribuable. Le projet est exécuté conformément à la Convention de Concession du 07 Février 2019 signée entre l'État Guinéen et la société Webb Fontaine Group FZ-LLC.

1 - Rappel du processus de mise en

place

• Le modèle de Guichet Unique mis en place est un Guichet Unique de type mixte regroupant les aspects du Guichet Unique de facturation, du Guichet Unique administratif et du Guichet Unique Portuaire.

• Une plateforme permettant aux opérateurs qui participent au commerce et au transport de communiquer des informations et documents normalisés **à travers un seul point d'entrée** (100% dématérialisé).

• Le GUCEG dispose d'une **interface publique** (portail d'information) et d'une **interface privée** réservée aux professionnels.

• Le GUCEG **repose sur les technologies les plus avancées**. Son architecture **flexible et modulaire** permet son enrichissement progressif et son **adaptation facile aux changements réglementaires**.

2 - Actions et activités réalisées

Les activités réalisées concernent :

- o Les déploiements des fonctionnalités,
- o La formation des acteurs,
- o La montée en compétences des parties prenantes et
- o Le suivi des indicateurs de performances et de succès du projet.

A ce titre, les fonctionnalités

* suivantes ont été déployées :
Portail du Commerce extérieur :
Consultation de la position des navires et la synthèse des derniers manifestes enregistrés, simulation des droits et taxes, consultation en ligne des déclarations en Douane.

- ❖ Gestion en ligne des domicilia-

tions bancaires

- ❖ Soumission et délivrance en ligne des DDI/DDE

- ❖ Paiement en ligne des DDI/DDE

- ❖ Paiement en ligne des déclarations en douane

- ❖ Contrôle des DDI/DDE au cordon douanier

- ❖ Gestion en ligne des statistiques

- ❖ Soumission et délivrance en ligne

des licences d'importation et d'exportation des produits pharmaceutiques de la Direction Nationale des Pharmacies et des Médicaments

- ❖ Gestion en ligne de l'escale navires

- ❖ Gestion en ligne des manifestes

- ❖ Soumission de la déclaration en Douane à partir du GUCEG

- ❖ Paiement en ligne des Déclarations en Douane

- ❖ Génération automatique de la

- ❖ quittance et du Bon A Enlever Douane

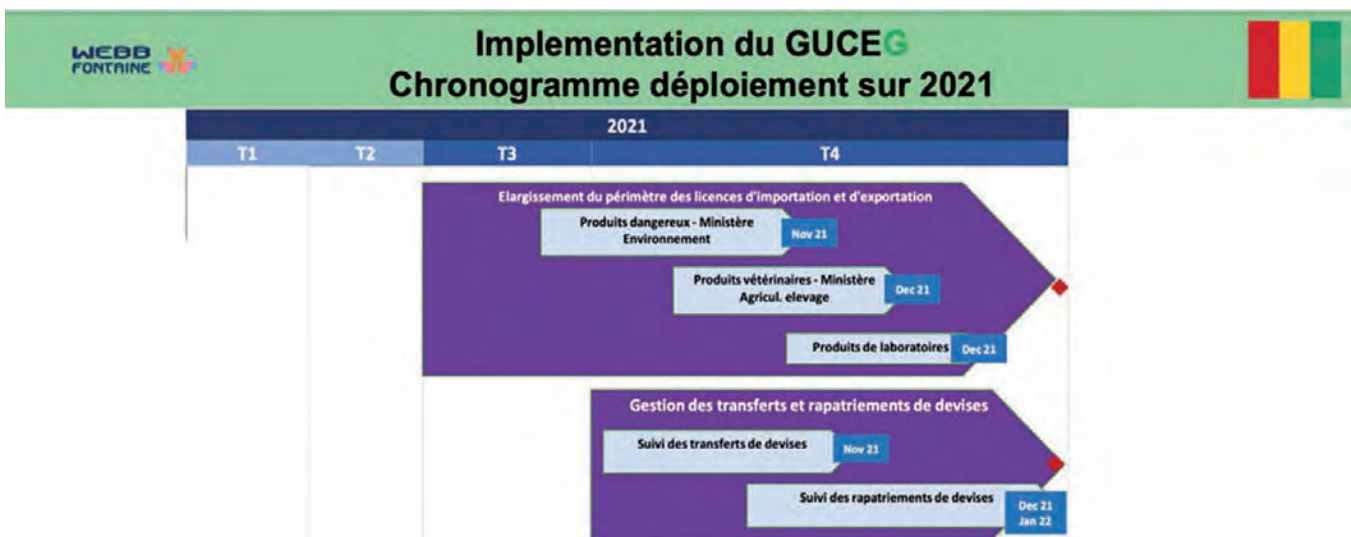
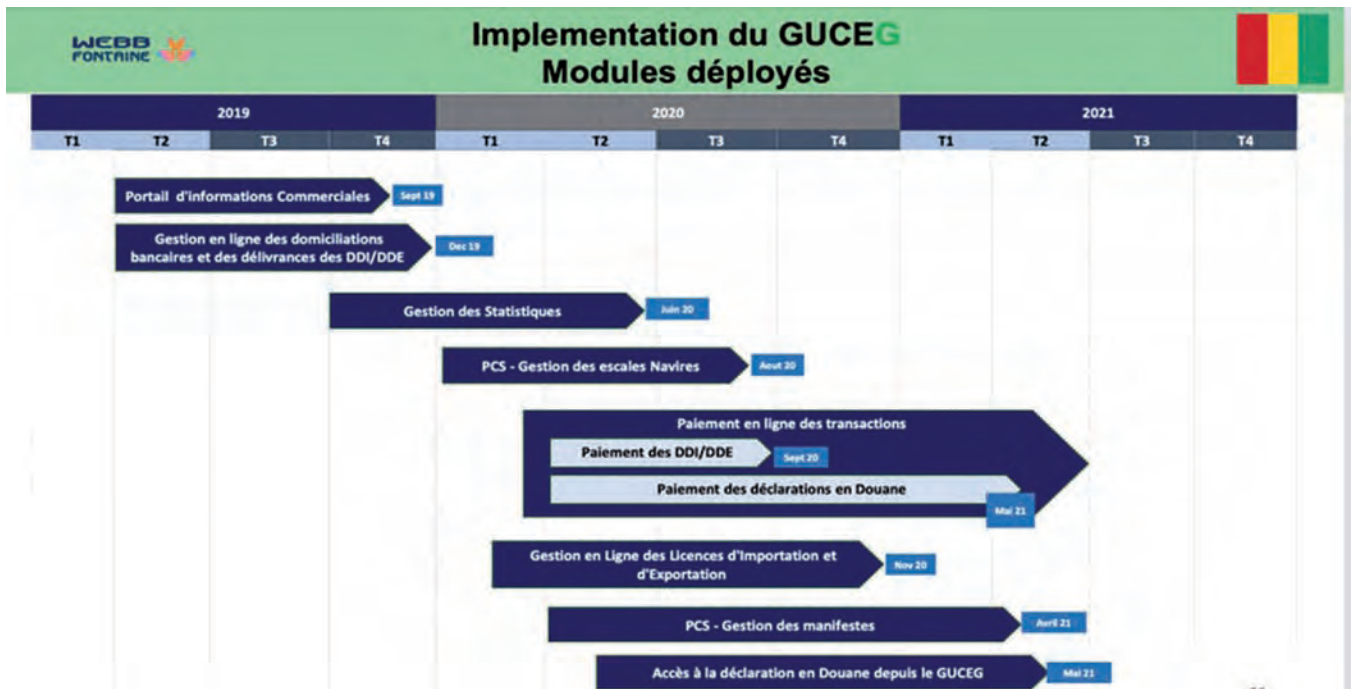
Les activités de cadrage relatives au déploiement des fonctionnalités à venir sur l'ensemble des modes de transport (maritime, aérien et terrestre) et le renforcement des acquis sur les fonctionnalités déjà déployées se poursuivent :

- Prise en compte des autres licences d'importation / exportation

- Gestion des transferts et rapatriements de devises

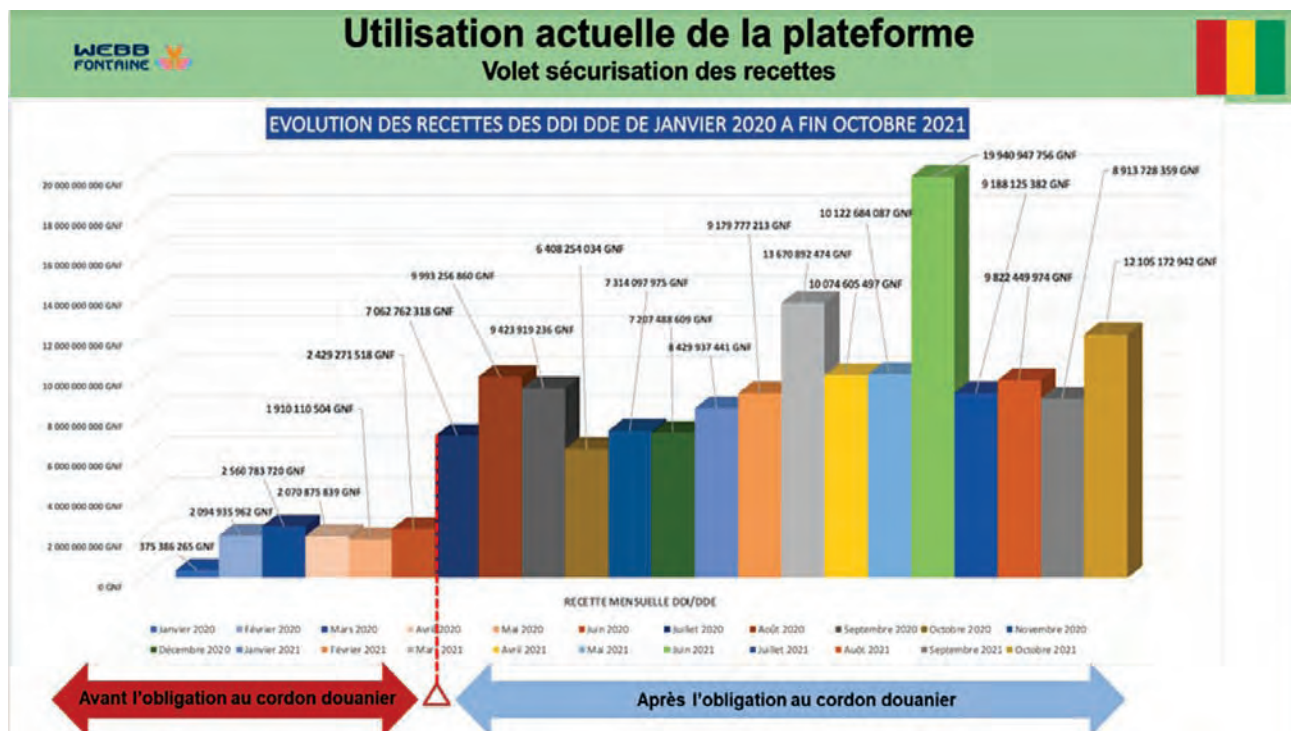
- Gestion de la logistique Portuaire, aérienne et terrestre

- Déploiement d'internet café de proximité à Conakry et à - postes frontières (Kouremalé, Pamelap, Sambalio, Kamsar, Diécké et



1 - Incidences sur les recettes et procédures sous forme de graphiques

Au niveau des recettes de DDI/DDE :



Le GUCEG a permis d'atteindre 3 à 4 fois les recettes attendues.

Au niveau des déclarations en Douane :

Statistiques des déclarations payées dans le SYDONIA ou à partir du GUCEG depuis le 01 décembre 2021.

CODE BUREAU	LIBELLE BUREAU	Nombre DECLARATIONS PAYEES DANS SYDONIA	Nombre DECLARATIONS PAYEES DANS GUCEG	POURCENTAGE PAIEMENT DANS LE GUCEG
GNB43	BUREAU DE DAPILON	40	228	85,0%
GNB36	BUREAU DE DEPOT	0	15	100%
GNB35	BUREAU EXPORT	16	209	92,8%
GNB24	BUREAU DE KOUREMALE	198	38	16,1%
GNB19	BUREAU DE SAMBAILO	246	76	23,6%
GNB13	BUREAU DE PAMELAP	197	2	1,00%
GNB11	BUREAU KAMSAR	40	72	64,2%
GNB10	BUREAU DES VEHICULES	730	1854	71,7%
GNB09	BUREAU DE VRAC	1	59	98,3%
GNB08	BUREAU DE TRANSIT	5	59	92,1%
GNB07	BUREAU DES REGIMES ECONOMIQUES	55	803	93,5%
GNB06	BUREAU MINIER	48	425	89,8%
GNB05	BUREAU DES COLIS POSTAUX	6	335	98,2%
GNB04	BUREAU DES HYDROCARBURES	6473	214	3,20%
GNB03	BUREAU AEROPORT	32	814	96,2%
GNB02	BUREAU CONAKRY PORT	268	3470	92,8%

Des études sont en cours afin de mesurer le gain en termes de délai sur les déclarations qui sont payées directement dans SYDONIA à partir du GUCEG.

1 - Perspectives

Prochaine étape en 2022 :

- Module de suivi des transferts et rapatriements de devises
- Déploiement prévu en deux phases : Le suivi des transferts puis le suivi des rapatriements de devises
- Séance de travail avec la BCRG effectuée cette semaine – Reste à planifier : APB + banques commerciales, Ministère du budget et des finances

- Note de la BCRG avant le lancement du suivi des transferts de devises
- Plusieurs ateliers BCRG, Douane, Ministère Finance et Budget, Ministère du Commerce, Douane sont à prévoir pour revue des textes en la matière sur le rapatriement des devises
- Déploiement de licences d'importation et d'exportation
- Licences d'importation de produits dangereux – Ministère de l'Environnement
- Licences d'importations de produits vétérinaires – Ministère Agriculture et Élevage
- Licences d'importations de produits explosifs – Ministère des

Mines

- Déploiement de la Logistique Portuaire
- Gestion des mouvements de marchandise
- Gestion des frais logistiques dans le BFU
- Déploiement d'internet café de proximité aux postes frontières
- ✓ Pamelap
- ✓ Kourémalé

NB : On pourra déployer dans les autres postes frontières (Kamsar, Sambaïlo, Diécké et Foulamory), en 2022 si les conditions le permettent.





Commandant **Mory DIANÉ**
 Chef de Division Administration
 Système

Opérations de dédouanement au cœur de la facilitation des échanges

Edition du Bulletin de liquidation par les déclarants en douane.

La Direction Générale des Douanes dans son programme de réforme et de modernisation a entrepris un vaste projet de dématérialisation notamment les procédures de dédouanement afin de diminuer considérablement le temps de la mainlevée des marchandises conformément aux recommandations l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

Aperçu sur Facilitation des Echanges :

Les lenteurs dans les formalités douanières ou administratives augmentent considérablement le temps de séjours des marchandises dans les frontières, constituent une entrave à l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) de l'Organisation Mondiale du Commerce(OMC). Cet accord entré en vigueur depuis le 22 février 2017, contient des dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit.

C'est pourquoi la douane Guinéenne est entrain de mettre en place des structures et des procé-

dures à travers le Système Douanier Automatisé SYDONIA et autres, permettant de faciliter les échanges.

Dans ce document, nous allons parler seulement sur la dématérialisation du bulletin de liquidation ou l'édition du bulletin de liquidation par les Déclarants en douane.

Bulletin de liquidation dans SYDONIA World :

Le bulletin de liquidation est un document qui atteste la liquidation des Droits et Taxes par les services des douanes. Il permet à un Déclarant/Importateur/Exportateur de procéder au paiement des droits et taxes à travers sa banque.

Description de la procédure :

• Vérificateur

Après la saisie et l'enregistrement de la déclaration en détail par le Déclarant, le Vérificateur procède au contrôle de celle-ci et à la liquidation des droits et taxes à payer.

• Déclarant

Le déclarant depuis son bureau se connecte au système SYDONIA World pour éditer le bulletin de liquidation avec la signature et le cachet du Chef de visite intégrés, puis poursuit le reste des formalités

pour l'enlèvement des marchandises.

Avantage :

-Il y a un gain de temps énorme car, le Déclarant n'est plus obligé de venir chercher son bulletin de liquidation à la Douane, autre fois édité par le vérificateur ensuite signé et cacheté par le chef de visite.

-La quantité de papiers utilisés dans les bureaux des Douanes pour l'impression des bulletins de liquidation a diminué.

-Augmentation des recettes car avec ce gain de temps beaucoup de déclarations sont liquidées et les Droits et Taxes recouverts.

-Réduction de la mobilité (plus besoin de se déplacer à la Douane pour le retrait du bulletin)

Conclusion :

L'édition du bulletin de liquidation (EBL) par les Déclarants en plus des autres réformes concernant la dématérialisation des procédures ont permis à la Douane de constater un faible nombre de transitaires dans les bureaux des Douanes.

Il a permis aussi aux Vérificateurs de centrer toute leur attention sur le contrôle des déclarations avant de les liquider sereinement.



TOPAZ MULTI-INDUSTRIES S.A

FABRICANT DE PEINTURE-SACHETS PLASTIQUES-ARTICLES DE MENAGE EN PLASTIQUE-TUYAUTERIE

TOPAZ MULTI-INDUSTRIES SA est l'une des plus grandes unités industrielles de la République de Guinée avec plus de 3 000 travailleurs et cinq (5) usines implantées à Conakry et dans la préfecture de Coyah. Elle fabrique des peintures et des articles en plastique à usage domestique et industriel. Elle occupe la position de leader dans ses domaines d'activités.

TOPAZ MULTI-INDUSTRIES SA couvre aujourd'hui la presque totalité des besoins locaux et exporte dans la sous-région ouest africaine. Pour les besoins spécifiques, elle offre des solutions sur mesure en fonction de la demande du Client.

Dans le but de conforter sa position de leader, TOPAZ MULTI-INDUSTRIES SA s'est lancée depuis 2019 dans une démarche d'amélioration continue basée sur les principes d'un **Système de Management de la Qualité (SMQ)**.

C'est dans ce cadre que son unité de production de tuyaux PVC, PEHD, PPR et accessoires de Gombayah dans la Préfecture de Coyah, a été certifiée ISO 9001 version 2015 en septembre 2021 par **Bureau Veritas Certification**.

TOPAZ MULTI-INDUSTRIES SA envisage désormais d'élargir la Certification ISO 9001 à toutes ses unités de production pour l'amélioration continue de ses processus, renforçant ainsi la relation de confiance avec les consommateurs. Dans le même ordre, l'entreprise a l'ambition de conquérir le marché africain avec l'entrée en vigueur de la Zone de Libre Échange Continental Africain (ZLECAf).



B.P 3380, MATOTO. KM 22. CONAKRY, REPUBLIQUE DE GUINEE, AFRIQUE DE L'OUEST

TEL: +224 - 622 66 18 88 / 664 40 50 40 / 622 66 90 90

Email: aswa@topaz.com.gn / sales@topaz.com.gn



TOPAZ MULTI-INDUSTRIES S.A

FABRICANT DE PEINTURE-SACHETS PLASTIQUES-ARTICLES DE MENAGE EN PLASTIQUE-TUYAUTERIE



TOPAZ MULTI INDUSTRIES SA

Unité de production de tubes PVC PP-R et PEHD – GOMBOYAH Préfecture de COYAH

Certifiée **ISO 9 001 – 2015**



**TUYAUX D'ÉVACUATION
PVC**



TUBES PVC PRESSION



ACCESSOIRES DE PP-R



**GAMME DE
TUYAUX PP-R**



**TUYAUX PEHD
PE 100**



GAINES ONDULÉES



**ACCESSOIRES POUR TUBES PVC
PRESSION ET SANS PRESSION**



**TUBES POUR
FORAGE D'EAU**



GAINES



**GRILLAGES
AVERTISSEURS**



**CONDUITE TELECOM
HDPE PLB**



Colonel **Ibrahima BAH**

Directeur de la Législation, de la Réglementation et des Relations Internationales

La **gestion automatisée** des cahiers de charges et des attestations.

I- Contexte :

Depuis quelques années, la déclaration en détail sous forme électronique est une réalité dans les opérations de dédouanement des importations au niveau de tous les Bureaux des douanes de Conakry. Cette pratique initiée dans le but de raccourcir le temps de dédouanement tout en sécurisant les recettes et réduisant le contact entre les usagers et les agents des Douanes ne saurait mieux atteindre son objectif que si les autres formalités qui précèdent les déclarations en douane sont elles aussi automatisées.

Dans cette logique, nombreuses sont aujourd'hui les opérations qui précèdent les déclarations en douane qui sont automatisées, telles que : l'élaboration et la transmission des Demandes Descriptives d'Importation ou d'Exportation (DDI ou DDE), le dépôt des Manifestes de cargaison au Bureau des Douanes...

Donc la gestion automatisée des Cahiers de Charges et l'établissement électronique des Attestations d'Exonération, d'Admission Temporaire et d'Exportation Temporaire sont une avancée remarquable dans la déma-



térialisation complète de la procédure de dédouanement des importations admises aux Régimes Economiques.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'exécution de son programme de réforme et de modernisation, l'Administration des douanes guinéennes a mis à la disposition des usagers, un module de gestion automatisée des cahiers de charge dans le système SYDONIA world.

Ce module permet de gérer automatiquement les imputations des Cahiers de Charge enregistrés dans le système SYDONIA et d'établir et traiter de façon électronique toutes les Attestations d'exonération,

d'Admission Temporaire et d'Exportation Temporaire.

II - Pourquoi une gestion automatisée des cahiers de charge et des Attestations d'Exonération, d'Admission Temporaire et d'Exportation Temporaire ?

Une gestion automatisée des cahiers de charge pour, entre autres:

- Accélérer la procédure de prise en charge et d'apurement des cahiers de charges ;
- Accélérer l'établissement et le traitement des Attestations d'exonération, d'Admission Temporaire et d'Exportation Tempo

raire ;

- Maîtriser la gestion des cahiers de charge à travers une méthode d'imputation plus fiable et rapide.

- Créer les conditions d'une production rapide et fiable des statistiques sur les exonérations et sur l'état des lignes tarifaires non apurées dans les cahiers de charges ;

- Empêcher la prise en charge d'Attestations d'Exonération erronées découlant du mauvais report des énonciations du Cahier de charges sur la fiche de l'attestation ;

- Réduire drastiquement les requêtes d'annulation consécutives aux incohérences entre les Cahiers de Charge et les Attestations (d'Exonération, d'Admission Temporaire et d'Exportation Temporaire).

III - En quoi consiste le module de gestion automatisée des cahiers de charge dans le système SYDONIA world ?

charge des douanes et d'autre part, de faire un suivi de différentes imputations sur les lignes de chaque Cahier de charge jusqu'à apurement intégral des quantités autorisées.

La gestion informatisée des Cahiers de charges se fait en deux étapes : la première consiste en l'enregistrement du Cahier de Charges (réf cahier de charges, code SH, les quantités et valeurs autorisées...) et la seconde en l'établissement d'une demande d'Attestation qui peut être une Attestation d'Exonération (pour les cas d'exonération) ou une Attestation d'Admission Temporaire (pour les importations temporaires) ou Attestation d'Exportation Temporaire (pour les exportations temporaires).

IV- Quelle est la procédure de gestion informatisée des exonérations ?

L'utilisation du module de gestion

recevable au niveau des services des douanes, doit au préalable être approuvé par le Ministre en charge des Douanes.

1 - Déclarant en douane : Après approbation du cahier de charges par le Ministre en charge des douanes, le Déclarant intègre les données dudit cahier de charges dans le système SYDONIA world qui l'affecte automatiquement à un Chargé d'études en vue de son contrôle de recevabilité et de son enregistrement.

2 - Chargé d'études : Il procède au contrôle et à l'enregistrement du Cahier de Charges qui se traduit par l'affectation automatique d'un numéro dans le système SYDONIA world.

3 - Direction de l'Informatique et des Statistiques (DIS) : Après l'enregistrement, toutes annulations, prorogations du délai ou modifications des données du cahier de charges restent subor-



Le module de gestion automatisée des Cahiers de charge permet, d'une part d'enregistrer dans SYDONIA world les Cahiers de charge validés par le Ministère en

des exonérations se fait suivant la procédure ci-après :

A - ENREGISTREMENT DU CAHIER DE CHARGES

Tout cahier de charge, pour être

données à l'autorisation du Directeur Général des douanes et ne sont effectuées que par la DIS.

B - DEMANDE D'ATTESTATION D'EXONÉRATION

1 - Déclarant : sur la base d'un

cahier de charges enregistré, le déclarant procède dans SYDONIA world, au renseignement de la fiche de demande d'exonération ou d'Admission Temporaire ou d'Exportation Temporaire (Attestation Exonération, Attestation d'Admission Temporaire, Attestation d'Exportation Temporaire). A la validation de la fiche renseignée, le système SYDONIA world l'affecte automatiquement à un Chargé d'études pour le contrôle.

2 - Chargé d'études : Le Chargé d'études rappelle la demande d'exonération et fait une étude comparative par rapport au cahier de charges, à la base juridique et tout autre document exigible. Après d'éventuels amendements et l'annotation du résultat de son contrôle, il procède à la validation de la fiche qui se traduit par l'affectation d'un numéro d'attestation dans SYDONIA world.

Il imprime la fiche d'exonération, la transmet au Chef de la Division Facilitation des Echanges, des Régimes Economiques et Particuliers (DFEREP) pour la suite de la procédure.

3 - Déclarant : après signature de la fiche d'exonération par les autorités douanières compétentes, le déclarant procède à l'établissement de sa déclaration en détail en faisant référence au numéro de la fiche d'exonération et en y joignant obligatoirement une copie scannée de ladite fiche.

V - Quels sont les avantages de la gestion automatisée des Cahiers de Charge et des Attestations d'Exonération, d'Admission Temporaire et d'Exportation Temporaire

La gestion automatisée des Cahiers de charge et des Attestations permet de :

- Augmenter le niveau des recettes en favorisant la lutte contre les

abus de régimes d'exonération ;

- Sécuriser les recettes par la transparence et la traçabilité de la procédure qui imposent le respect de la réglementation dans le traitement des dossiers ;

- Raccourcir le temps de dédouanement par le caractère automatisé du traitement des dossiers ;

- Lutter contre la corruption en réduisant le contact entre les usagers et les agents ;

- Mieux lutter contre la fraude, parce que les services de contrôle a posteriori peuvent avoir accès facilement et à tout moment aux informations liées à la gestion des Cahiers de charge.

- Dissuader les fraudeurs qui savent que toutes les informations sont à la portée des services de contrôle et façon instantanée.

- Encourager l'investissement dans le pays.

- De produire des statistiques fiables dans un délai très court.





▶ Lt. Colonel **Mamady CAMARA**
Directeur des Recettes

RECETTES DOUANIÈRES GUINÉENNES

I - 1 PRÉVISION DES RECETTES DOUANIÈRES DE 2021

La Loi de Finances Initiale (LFI) 2021 avait assigné à l'administration des douanes une prévision annuelle de **11.095,155 milliards de Gnf**. Pour le suivi de l'exécution de cette prévision, la direction des recettes douanières avait procédé à sa mensuralisation par rubriques budgétaires et par nature de produits. Et répartie entre les unités douanières sous forme de quotas. Cependant, après l'exécution d'une partie de cette prévision en janvier et février 2021, la volonté politique du gouvernement est venue modifier cette prévision initiale à la hausse. Ainsi, **LE 22 FÉVRIER 2021**, UN **Contrat de Performance** résultant d'un **Pacte de doublement des recettes** a été signé entre la Direction Générale des Douanes et le Ministère du Budget. Suivant ce Contrat de Performance, les Objectif de recette (Prévisions) se chiffrent à **12 048,344 Milliards de Gnf**, soit un taux d'accroissement de **40%** par rapport aux réalisations effectives de **2020** (Hors **CTSS** et Hors **RER**).

Signalons que cette Prévision n'a fait l'objet d'aucun arbitrage entre la Direction Générale des Douanes et celle du Budget. Cette nouvelle

Prévision résultant du Contrat de Performance est répartie comme suit :

- **4 825,366 Milliards de Gnf pour les Produits Pétroliers ;**
- **1 480,545 Milliards de Gnf pour les Produits Miniers et**
- **5 742,434 Milliards de Gnf pour les Autres Produits.**

Au vu des performances réalisées par l'Administration des douanes dans le cadre de la mobilisation des recettes en fin **Juin 2021**, la Prévision suivant Contrat de Performance a été revue à la hausse dans la **LFR**.

Ainsi, la **Loi de Finances Rectificative (LFR) 2021** quant à elle a fixé la prévision des recettes douanières à **12.504,044 milliards Gnf**, soit une augmentation de **455,700 Milliards Gnf** et un taux d'accroissement de **3,78%** par rapport au Contrat de Performance. Cette augmentation porte sur les recettes d'ordres qui n'étaient pas prévues dans le Contrat de Performance ; il s'agit des **CTSS** et de la **RER**. Cette prévision révisée a fait l'objet de mensuralisation par rubriques budgétaires et par nature de produits et répartie comme suit (Voir Tableau N°I) :

- ✓ Recettes sur Produits Pétroliers : **5.110,097 Milliards Gnf (ycp RER)**
- ✓ Recettes sur Produits Miniers :

1.480,545 Milliards Gnf

- ✓ Recettes sur Autres Produits : **5.913,403 Milliards Gnf (ycp CTSS).**

I - 2. RÉALISATIONS GLOBALES DES RECETTES DOUANIERES

Pour l'exercice budgétaire **2021**, l'Administration des douanes a mobilisé une recette globale qui se chiffre à **12.041,366 Milliards Gnf** dont : **10.515,240 Milliards Gnf** de Recettes mobilisée pour le compte de l'Etat et **1.526,127 Milliards de Gnf** de Recettes mobilisées pour le compte d'autres Organismes à savoir : DGI, les Chambres Consulaires, l'Intégration Economique (CEDEAO). Voir Tableau N°II S'agissant des Recettes budgétaires, elles se répartissent comme suit :

- ✓ **3.259,206 Milliards de Gnf de Recettes sur Produits Pétroliers (ycp RER)**
- ✓ **1.517,070 Milliards de Gnf de Recettes sur Produits Miniers**
- ✓ **5.738,963 Milliards de Gnf de Recettes sur Autres Produits (ycp CTSS)**

Ces réalisations budgétaires de **2021** comparées à celles de **2020** laissent apparaître un accroissement de **1.306,271 Milliards de Gnf (10.515,240 -**

9.208,968 = 1.306,271) et un taux d'accroissement de **14,18%**.

Voir Tableau N° III.

S'agissant des objectifs de recettes au titre du Contrat de Performance, il a été mobilisé **9 756,930 milliards de Gnf** sur une Prévision de **12 048,344 Milliards de Gnf**, soit une moins-value de **2 291,414 Milliards de Gnf** et un taux d'exécution global de **80,98%**.

Comparé ce résultat budgétaire de **2021** suivant le Contrat de performance (**9 756,930 Milliards de Gnf**) aux réalisations effectives de **2020 (8 605,960 milliards de Gnf)**, fait apparaître un accroissement de **1 150,097 Milliards de Gnf** par rapport à **2020** et un taux d'accroissement de **13,37%** qui correspond au taux de pression fiscale projeté dans cadrage budgétaire de **2021**.

1.2.1 RECETTES SUR PRODUITS PÉTROLIERS

Les réalisations des Recettes au titre des Produits Pétroliers pour l'exercice **2021** s'élèvent à **3.259,206 Milliards de Gnf** sur une prévision de **5.110,097 Milliards de Gnf**, soit une moins-value de **1.850,890 Milliards de Gnf** et un taux d'exécution de **63,78%**.

Par rapport au Contrat de Performance, il a été réalisé **2 694,117 milliards de Gnf** sur une Prévision de **4 825,366 Milliards de Gnf**, soit un manque à gagner de **2.131,249 Milliards de Gnf** et un taux d'exécution de **55,83%**. Cette contre performance constatée

s'explique d'une part, par les subventions sur le carburant qui se chiffrent à **706,632 milliards de Gnf** et d'autre part, par la surévaluation des prévisions de **2021**.

1.2.2 RECETTES SUR PRODUITS MINIERS

Les réalisations des Recettes sur les Produits Miniers se chiffrent à **1.517,070 Milliards de Gnf** sur une Prévision de **1.480,545 Milliards de Gnf**, soit un dépassement de **36,526 Milliards de Gnf** et un taux d'exécution de **102,47%**.

La performance constatée au niveau de ce type de recettes pourrait s'expliquer :

- ✓ Par l'accroissement de nombre de Sociétés minières évoluant dans le secteur de la bauxite, de l'Or et de Fer, il s'agit notamment de la **Société Minière de Mandiana, SPIC International Investissement et ASHAPOURA**.
- ✓ Par l'augmentation du volume de production et de l'exportation des ressources minières.

Les recettes minières mobilisées en **2021 (1.517,070 milliards de Gnf)** comparées à celles de **2020 (1 057,532 milliards de Gnf)** laissent apparaître un accroissement de **459,538 milliards de Gnf** soit un taux d'accroissement de **43,45%** par rapport à **2020**. Un taux supérieur à celui prévu dans le Contrat de Performance de **2021 (40%)**.

1.2.3 RECETTES SUR AUTRES PRODUITS

En **2021**, les réalisations des Recettes sur Autres produits se chiffrent à **5.738,963 Milliards de Gnf** sur une Prévision de **5.913,403 milliards de Gnf**, soit un manque à gagner de **174,440 Milliards de Gnf** et un taux d'exécution de **97,05%**.

Par rapport au Contrat de Performance, il a été mobilisé au titre des recettes sur autres produits **5 545,743 Milliards de Gnf** sur une prévision de **5 742,434 milliards de Gnf**, soit une moins-value de et un taux d'exécution de **96,57%**. Comparé ce résultat de **2021 (5 545,743 Milliards de Gnf)** à celui de **2020 (4 101,738 Milliards de Gnf)** fait apparaître un accroissement de **1.444,004 Milliards de Gnf** et un d'accroissement de **35,20%**. Taux qui se rapproche à celui du Contrat de Performance (**40%**).

La contre performance de **174,440 Milliards de Gnf** sur les Autres Produits, pourrait s'expliquer par les facteurs ci-après :

- L'impact de la pandémie de **COVID 19** sur les importations et les exportations des marchandises.
- La fermeture des frontières terrestres entre la République de Guinée et certains de ces pays voisins : le Sénégal, la Serra Léone, la Guinée Bissau
- L'Attentisme de certains Opérateurs Economiques (Les Importateurs et Exportateurs) face à l'avènement au pouvoir du **CNRD** le **05 Septembre 2021**.

SUIVI DES RECETTES DOUANIÈRES, SUIVANT LFR 2021

En millions de Gnf (avec les recettes d'ordres)

RUBRIQUES			Prévision Annuelle	Réalisations Annuelle	ECARTS	Taux
			1	2	3=(2-1)	4=(2/1)
					Réal-Prév	Réal/Prév
I - PRODUITS PETROLIERS (en milliers de GNF)						
Taxe sur la Valeur Ajoutée	TVA	P	1 752 698 179	1 385 766 935	-366 931 244	79,06%
Taxe Specificque sur les Produits Petroliers	TSPP	P	1 688 497 231	229 856 121	-1 458 641 110	13,61%
Droit Fiscal à L'Importation	DFI	P	1 178 954 700	859 854 480	-319 100 220	72,93%
Taxe d'Entreposage	TEN	P	75 520 173	81 636 635	6 116 462	108,10%
Redevance Traitement Liquidation	RTL	P	129 695 730	137 003 088	7 307 358	105,63%
Total - I			4 825 366 014	2 694 117 259	-2 131 248 755	55,83%
II - PRODUITS MINIERS (En milliers de GNF)						
Taxe à l' Exportation sur les Substances Minière	TESM		1 480 544 601	1 517 070 406	36 525 805	102,47%
Total II			1 480 544 601	1 517 070 406	36 525 805	102,47%
III - AUTRES PRODUITS (en milliers de GNF)						
Taxe sur la Valeur Ajoutée	TVA	HP	2 549 324 546	2 549 065 256	-259 290	99,99%
Droits d'Accises	ACC		204 991 667	204 450 354	-541 313	99,74%
Droit Fiscal à L'Importation	DFI	HP	2 060 111 022	1 958 843 804	-101 267 218	95,08%
Droit de Magasinage	DM		688 888	981 472	292 584	142,47%
Taxe d'Entreposage	TEN	HP	6 752 652	9 052 799	2 300 147	134,06%
Redevance Traitement Liquidation	RTL	HP	522 769 272	447 854 951	-74 914 321	85,67%
Produit Vente aux Enchères	PVE		3 586 398	5 982 886	2 396 488	166,82%
Taxe d'Enregistrement	TE		37 011 677	28 795 734	-8 215 943	77,80%
Taxe Conjoncturelle de Protection	TCP		32 936 628	24 559 442	-8 377 186	74,57%
Redevance Prèstatiion Administrative	RPA		9 067 380	7 812 753	-1 254 627	86,16%
Amendes et Confiscations douanières	AC		2 224 874	12 479 042	10 254 168	560,89%
Droit Fiscal de Sortie (produits de crue)	DFS		3 549 994	3 769 110	219 116	106,17%
Autres Comptes à Recevoir (Exclos)	ACR		309 418 595	292 095 112	-17 323 483	94,40%
Total - III			5 742 433 593	5 545 742 715	-196 690 878	96,57%
TOTAL CONTRAT DE PERFORMANCE (I+II+III)			12 048 344 209	9 756 930 380	-2 291 413 829	80,98%
IV- RECETTES D'ORDRES						
REDEVANCE ENTRETIEN ROUTIER	RER	P	284 730 599	565 088 930	280 358 331	198,46%
CTSS	CTSS		170 969 080	193 220 206	22 251 126	113,01%
Total - IV			455 699 679	758 309 136	302 609 457	166,41%
Total BUDGET (I+II+III+IV)			12 504 043 888	10 515 239 516	-1 988 804 372	84,09%
Recettes de Trésorerie				1 526 126 785	1 526 126 785	
Total Général			12 504 043 888	12 041 366 301	-462 677 587	



Colonel Péné TOURE
Ex. Chef Service Communication
et Relations Publiques

Document stratégique sur la coopération internationale

👉 L'élaboration du document stratégique sur la coopération internationale se situe dans le cadre des travaux de réformes et de modernisation de l'administration des douanes guinéennes



Elle contribue à améliorer les performances de la Direction Générale des Douanes en matière de coopération bilatérale et multilatérale. Son inscription au plan stratégique 2018-2022 traduit la volonté de la douane de faire de la stratégie de coopération un levier de développement de ses ressources et de ses capacités opérationnelles. Cette stratégie est un outil qui permet d'établir et de renforcer des liens, des échanges et des partenariats entre la Direction Générale des Douanes et les acteurs de la coopération internationale. Elle favorise aussi l'obtention de sou-

tien auprès de ceux-ci. En effet, sans stratégie, on ne sait pas comment et où on va en matière de coopération.

Ainsi, le cadre bilatéral et multilatéral, doublé de l'élaboration d'une stratégie permettent de tirer parti des opportunités qui sont offertes par chaque partenaire extérieur dans un monde en pleine expansion.

A cet égard, le présent document vise à répondre aux attentes de la Douane en ce qui concerne la préparation d'une feuille de route pour réaliser des objectifs de son programme de réformes et de de

modernisation à travers une coopération tous azimuts.

Il s'articule autour des points suivants :

- L'argumentation pour une stratégie de coopération internationale,
- Le contexte et les enjeux,
- La formulation de la stratégie,
- La mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie.

1 - L'ARGUMENTAIRE POUR UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Sa mise en place est une nécessité pour la douane en tenant compte des facteurs ci-après.

- L'augmentation constante de la charge de travail des services douaniers et des attentes de la part du Gouvernement et des usagers malgré l'insuffisance des ressources budgétaires pour assurer leur fonctionnement,
- Le manque de fonds nécessaires pour exécuter des projets du programme de réformes et de modernisation,
- L'exécution du programme de formation initiale et continue des cadres et des agents pour accroître leur niveau de qualification qui est généralement bas, qui permettra à la Douane de s'acquitter avec une plus grande efficacité de ses missions,
- Le rôle de plus en plus important de la Douane dans la lutte contre la fraude et la protection de la société afin de répondre aux nombreuses menaces auxquelles sont confrontées la sécurité nationale et la santé publique,
- La modernisation et la mise à niveau régulière des instruments douaniers en vue de s'adapter aux changements économiques et commerciaux et de les aligner sur les standards internationaux (Réforme du code des Douanes, mise à jour du Tarif, simplification des procédures, etc.) ...

- L'adhésion aux Accords et aux Conventions qui s'inscrivent dans le sillage des relations privilégiées que la Direction Générale des Douanes entretient avec certains organismes internationaux, notamment l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

Ces éléments permettent de mieux appréhender le choix de la Direction Générale des Douanes d'élaborer une stratégie de coopération et l'importance de celle-ci dans la réalisation des objectifs des travaux de réforme et de modernisation douanières.

2- LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

L'administration des Douanes Guinéennes est une Direction Générale qui est placée sous l'autorité du Ministère du Budget. Elle compte plus de 2.000 travailleurs et a le statut général de la Fonction Publique.

Son personnel a été érigé en mai 2010 en un corps unique d'agents paramilitaires dont la hiérarchisation correspond à celle de l'armée guinéenne.

La Direction Générale des Douanes met en œuvre la politique douanière du Gouvernement, à ce titre elle contrôle l'application de la législation et la réglementation douanière et lutte contre les impor-

tations et les exportations frauduleuses de marchandises sur tout le territoire national, protège l'espace économique, et lutte contre la criminalité.

Elle apporte une contribution considérable à l'Etat puisqu'elle mobilise plus de 40% des recettes budgétaires et assure la protection des citoyens, la promotion des investissements, la sécurité nationale, etc...

La Direction Générale des Douanes fonctionne en interaction avec son environnement et se préoccupe d'entretenir des relations de qualité avec les services publics, le secteur privé, les autres administrations douanières et les institutions nationales et internationales.

Dans ce cadre, elle est confrontée à des enjeux multiples tels que la gestion rationnelle du personnel, l'accélération des procédures de dédouanement, etc. L'analyse et la synthèse de ces enjeux permettent d'identifier cinq orientations ou secteurs prioritaires dans lesquels l'action douanière s'exerce en matière de coopération.

Il s'agit :

- **La mobilisation des ressources ;**
- **La formation initiale et professionnelle ;**
- **La lutte contre la fraude et de la**



protection de la population :

- La facilitation et de la sécurisation des échanges ;
- La modernisation et de l'harmonisation des instruments juridiques.

L'examen du contexte de la Douane suscite un diagnostic de la coopération avec ses partenaires extérieurs. Le résultat de ce diagnostic indique certes des acquis importants : adhésion à l'OMD, Accords, Conventions et protocoles bilatéraux et multilatéraux etc...

On relève aussi des insuffisances : inexistence de budget pour financer la coopération, absence de structure opérationnelle dynamique et de feuille de route de la coopération, manque de revue périodique des actions de coopération avec l'extérieur, etc...

3 - LA FORMULATION DE LA STRATÉGIE**3-1 LES OBJECTIFS :**

L'objectif principal de la stratégie de coopération internationale est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la Direction Générale des Douanes dans ses relations avec ses partenaires étrangers.

Pour ce faire, cette stratégie doit permettre à la Douane de répondre aux enjeux. Il importe à ce niveau de traduire ces enjeux en objectifs à réaliser. Chaque objectif peut se décliner en actions dans un plan d'action périodique.

Ces objectifs sont :

a) Au niveau structurel :

Créer une structure de coopération efficace et dynamique au sein de la DLRR et la doter de personnel compétent et motivé. Cette structure pourrait se subdiviser en fonction des domaines de coopération ou des partenaires bilatéraux et multilatéraux ;

Préparer un tableau de bord de pilotage de coopération ;

Prévoir dans le budget des fonds pour financer des actions de coo-

pération (voyages d'études, recherche de renseignements, prise de contact avec les pays et les organismes donateurs, etc...

Définir les règles de fonctionnement de la coopération sur le plan bilatéral et multilatéral.

b) Au niveau bilatéral :

- Identifier les pays donateurs représentés en Guinée et promouvoir la coopération avec eux à travers leur ambassade ;

- Développer la coopération opérationnelle avec des administrations douanières au niveau des services répressifs dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, les armes, la criminalité transfrontalière etc... ;

- Accroître les échanges de données concernant les infractions à la législation et la réglementation douanières.

- Etablir et/ ou mettre en œuvre les Accords de Coopération et d'Assistance Administrative Mutuelle avec les autorités douanières étrangères, notamment celle de la sous-région en vue de créer et/ou d'utiliser les instruments nécessaires à la coopération douanière.

- Mettre en place des Accords de partenariat avec certains pays dans le domaine de la douane pour la formation, le benchmarking, l'équipement, les infrastructures, etc...

- Renforcer les Accords conclus entre la Guinée et certains pays en matière de formation ;

- Initier des démarches pour étendre la portée de l'Accord établi entre la Guinée et d'autres pays en vue d'accroître le niveau prévu par l'Accord ;

c) Au niveau multilatéral :

- Identifier les institutions internationales et les organismes d'intégration présents en Guinée et développer la coopération avec eux en appliquant les traités, les Con-

ventions et les Protocoles qui lient la Guinée au plan douanier.

- Chercher des opportunités de formation et d'assistance financière et technique auprès d'eux ;

- Préparer et soumettre aux bailleurs de fonds des projets bien ciblés et des arguments pour obtenir leur soutien ;

- Adhérer aux Conventions de l'OMD et entreprendre des démarches auprès du Ministère du Commerce pour l'adhésion aux Accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;

- Valider à la représentativité de la douane guinéenne dans les réunions et les structures des institutions internationales des organismes d'intégration sous régional et régional.

3-2 LES PARTIES PRENANTES DE LA COOPÉRATION :

Pour assurer la réussite de la coopération internationale de la Douane, il convient d'abord de distinguer les parties prenantes dans ce domaine. Ce sont notamment :

- Le Gouvernement guinéen ;

- La Direction Générale des Douanes ;

- Les pays donateurs (France, Chine, Japon, etc...);

- Les organismes d'immigration (CEDEAO, MANO RIVER UNION, etc...);

Les Commissions de l'Union Africaine et de l'Union Européenne ; les organismes internationaux (**OMD, PNUD, CNUCED, OMC, etc...**) ;

Les institutions financières internationales et les banques régionales de développement (**BID, BAD, FMI, etc...**)

Chacun des groupes mentionnés ci-dessus a un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Douane.

3-3 LE FINANCEMENT DES ACTIONS DE COOPÉRATION

L'un des préalables indispensable à la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Direction Générale des Douanes est la mise en place d'un budget. En effet, il ne suffit pas de formuler une stratégie sur papier, il faut aussi la mettre en œuvre pour obtenir

des résultats tangibles. Cela n'est possible que si des fonds sont disponibles pour financer les actions de coopération. Le financement de ces actions peut être assuré par le Gouvernement et la Douane, ainsi que par le secteur privé, les pays donateurs et les orga-

nismes de coopération multilatérale. Le budget de coopération de la Douane comprend toutes les dépenses inscrites dans son plan d'action de coopération internationale.





**Commandant
Aissatou Yéro BAH**
Directrice Régionale Adjointe
Conakry-Port

Équité du genre et diversité en Douane

👉 «L'intégration d'approches soucieuses d'équité entre les sexes traite les besoins spécifiques des femmes mais concerne les femmes et les hommes». Les gens font une confusion nette autour de ce concept. D'où la nécessité d'un rappel et une clarification

On a souvent l'habitude de ramener le concept "genre" à la femme.

Le concept genre (traduction de l'anglais gender) renvoie à la relation entre homme et femme, en s'adressant au rôle masculin et féminin tel que c'est socialement construit.

Le genre est donc différent du sexe. Le mot "sexe" se réfère davantage aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes.

Le mot "genre" sert à évoquer les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes.

Ces rôles appris en grandissant, varient au fil du temps et dépendent de notre culture, de notre origine ethnique, de notre religion, de notre niveau d'éducation, de notre classe sociale, mais aussi du contexte géographique, économique et politique dans lequel nous vivons.

1. Les concepts de genre

L'égalité : L'égalité concerne

l'égale répartition des tâches, rôles et responsabilités dans la société. Cela signifie que les femmes et les hommes jouissent du même statut au sein d'une société donnée. Ce qui veut dire, non pas que les femmes et les hommes sont identiques, mais que leur ressemblances et leurs différences sont censées avoir la même valeur.

L'équité : "L'équité de genre" est le fait d'avoir un traitement différencié entre femmes et hommes pour corriger des inégalités de départ et atteindre "l'égalité".

Discriminations : La discrimination est « une action de séparer, de distinguer des individus ou des groupes selon des critères sociaux particuliers ». En d'autres termes, elle se définit comme un traitement inégal des personnes en fonction de leur origine, de leur religion ou de leur orientation sexuelle, de leur genre ou de leur handicap ».

Quotas : Les quotas font partie des réponses possibles à la sous représentation des femmes dans la vie politique. Le principe repose sur l'idée que les femmes doivent être

présentes, selon un certain pourcentage, dans les divers organes de l'État (listes de candidatures, assemblées parlementaires, commissions, gouvernement etc.).

Mixité : Cette démarche intègre des personnes des deux sexes. Exemple : mixité scolaire. La mixité n'est pas synonyme d'égalité. Ainsi, certaines réunions peuvent être de préférence non mixtes pour faciliter la parole des femmes ou des hommes - par ex. des ateliers pour hommes violents organisés dans le cadre du suivi judiciaire d'actes de violences conjugales.

Parité : La parité signifie que chaque sexe est représenté à égalité. C'est un instrument au service de l'égalité. Exemple des candidatures à des élections, la répartition des orateurs-trices à la tribune d'une conférence.

L'égalité de genre et la diversité en Douane

L'égalité de genre et la diversité figurent au programme du renforcement des capacités de l'OMD depuis 2013, année où fut orga

nisée la conférence internationale la femme en Douane, dans le commerce et en position de leadership. La même année, l'OMD lançait l'outil d'évaluation de l'égalité de genre dans les organisations (GEOAT), qui aide les membres à évaluer leurs politiques et procédures en matière d'égalités de genre. L'OMD a également élaboré et partagé deux enquêtes sur l'égalité de genre et la diversité en 2016 et en 2019 afin d'obtenir un aperçu de la parité femmes-hommes au sein des administrations membres, ainsi que leurs initiatives en la matière. L'enquête 2019 a généré 95 réponses.

Faisant suite à l'internet exprime par ses membres, l'OMD a lancé en 2017 le groupe de travail virtuel sur l'égalité de genre et la diversité. Le groupe de travail virtuel est composé de représentants désignés par les administrations membres et se réunit via un outil en ligne tous les deux mois environ. Les représentants nommés ont également accès à des ressources exclusivement dédiées au groupe de travail virtuel via la plateforme CLIC ! De l'OMD. Ils peuvent y consulter des rapports, bonnes pratiques, et partager documents et présentations.

Groupe de travail virtuel.

Le groupe de travail virtuel de l'OMD sur l'égalité de genre et la diversité a pour objectifs de :

1 - Recueillir les bonnes pratiques sur légalité de genre et la diversité mises en œuvre par les membres (à la fois leurs politiques internes en tant qu'employeurs, et leurs politiques externes destinés au public, y compris en matière de facilitation des échanges) ;

2- Echanger des expériences sur les travaux respectifs des pays dans le domaine de l'égalité de genre et de la diversité ;

3- Sensibiliser à l'outil d'évaluation de l'égalité de genre dans les

organisations (GEOAT) ;

4- Etre force de propositions sur la façon dont l'OMD peut d'avantage promouvoir l'égalité et la diversité dans son travail et ses activités.

L'objectif à long terme de ce groupe est d'élaborer un recueil d'études de cas sur l'égalité de genre et la diversité, pouvant être utilisé par les membres en complément du GEOAT. Développement récent

L'OMD a récemment développé un module de formation mixte comprenant un atelier d'une semaine destiné aux cadres supérieurs et intermédiaires. Le module traite de la façon de mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et comprend un module d'apprentissage en ligne sensibilisant à l'égalité de genre.

Ces outils ont été développés dans le cadre du programme de renforcement des capacités Afrique Orientale et Australe (AOA) II, soutenu financièrement par le gouvernement Finlandais.

Le module d'apprentissage en ligne a été lancé lors du comité de renforcement des capacités d'Avril 2019 et est disponible sur la plateforme CLIC ! en Anglais et Français.

Avec l'aide du groupe de travail virtuel, le secrétaire a également mis jour le GEOAT afin d'inclure les éléments suivants : définitions des concepts liés à l'égalité de genre et à la diversité, un chapitre sur la façon de mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre à travers la gestion de projet, ainsi que de nouveaux indicateurs transversaux.

Activités des femmes de la douane courant l'année 2020-2021

L'action sociale de la douane avait inscrit plusieurs activités à réaliser au cours de la période 2020-2021. Mais la survenance de la pandémie de covid 19 a largement contribué à

l'inexécution de la presque totalité de ces activités.

Toutefois, et en dépit de ces contraintes, certains acquis notables ont été enregistrés. Dans ce cadre, on notera le passage de plusieurs femmes qui sont distingués aux grades supérieurs.

En outre, et contrairement au passé, des femmes occupent des fonctions qui leur était difficile d'accès. Ainsi, on notera la présence de :

- Deux (02) femmes comme directrices régionales adjointes : Labé et Conakry centre ;

- Deux (02) femmes comme chef de service (bureau) : bureau vrac et transit

- Deux (02) femmes comme chef de visite : régime économique/export.

- Une dizaine comme chef comptable.

Malgré ces avancées, les défis demeurent nombreux en ce qui concerne la prise en compte du genre dans les services des douanes. Parmi ces défis nous pouvons citer comme majeurs :

- La non qualification (sous formation) des femmes évoluant au sein de la douane, d'où l'accès difficile aux postes de décision,

- Les tracasseries subies par les femmes exerçant le commerce transfrontalier de la part du personnel des douanes,

- La rareté des femmes sur les listes des bénéficiaires des formations à l'extérieur.

Pour relever ces défis, nous sollicitons :

- La sensibilisation du personnel évoluant au niveau des frontières sur le genre afin que cessent les tracasseries faites aux femmes exerçant le commerce transfrontalier ;

- Le renforcement des capacités des cadres des douanes en « genre et douanes » afin de leur permettre d'intégrer la dimension genre dans

leurs activités quotidiennes ;
- Le renforcement des capacités des femmes douanières afin de leur permettre d'accéder aux fonctions supérieures ;

- L'instauration d'un quota en faveur des femmes lors des formations à l'extérieur
- L'instauration d'un quota en faveur des femmes lors des mis-

sions à l'extérieur
- L'amélioration de la présence féminine dans les instances de décision des douanes.





▶ Lt. Mouctar DIALLO
Chef Section OEA

Le programme de mise en œuvre du statut d'opérateur économique agréé en Guinée (OEA)

👉 Il faut rappeler que les dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) ainsi que les dispositions du Cadre des Normes SAFE de l'OMD recommandent vivement que la circulation des marchandises et les échanges commerciaux en général soient effectués sans entraves, d'où la nécessité impérieuse pour les pays membres d'assurer à la fois la fluidité et la sécurité aux frontières.

C'est dans ce contexte que l'un des axes prioritaires de la réforme et la modernisation de la DGD est développé à travers la mise en œuvre au profit des entreprises du projet phare de l'OEA. Ce concept consiste donc à faciliter le mouvement des marchandises, à réduire les délais

et les frais qui en découlent. Cela implique pour les entreprises une meilleure maîtrise des coûts et par ricochet une augmentation du volume des échanges, une meilleure compétitivité et un développement économique du pays.



Qu'est-ce que c'est l'Opérateur Économique Agréé ?

L'opérateur économique agréé est défini comme « une partie intervenant dans le flux international de marchandises, à quelque titre que ce soit et qui a été reconnue par ou au nom d'une administration nationale douanière, comme digne de confiance et respectant les normes de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) ou des normes équivalentes en matière de sécurité de la chaîne logistique. »

Il s'ensuit qu'une entreprise établie sur le territoire guinéen depuis au moins trois (3) ans qui respecte la réglementation douanière peut solliciter le bénéfice du statut « OEA »

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel A/2020/MB N° 2899 du 13 Novembre 2020 fixant les modalités de mise en œuvre du statut d'OEA, le programme mis en place en Guinée concerne deux types d'OEA : l'un pour les simplifications douanières (OEA-SD) et l'autre pour les simplifications douanières la sécurité et la sûreté (OEA-SDSS).

Quels sont les avantages du statut OEA ?

Les entreprises certifiées au statut « OEA » par la DGD bénéficient de plusieurs avantages. L'on peut citer à titre d'exemple celui où l'opérateur est reconnu comme partenaire de la DGD, donc digne de confiance dans toute la chaîne logistique sur l'ensemble du territoire douanier. Les relations entre les deux parties sont améliorées. En bénéficiant de ce capital confiance, l'OEA bénéficie d'un traitement privilégié, réalise des gains en réduisant les frais liés aux délais de passage et d'enlèvement des marchandises. En outre, la reconnaissance d'une sorte de Label qualité sur les processus doua

niers par la DGD, représente un privilège accordé à travers l'agrément d'OEA. Les processus sont ainsi améliorés et sécurisés tandis que les contrôles sont allégés au moment du dédouanement.

Pourquoi les autorités guinéennes et la DGD ont mis en place le statut « OEA » ?

D'abord, il y a une volonté affichée de la part de la DGD d'améliorer les procédures de dédouanement par l'utilisation de moyens et de mécanismes modernes de contrôle. Cela implique en plus de la célérité, la transparence et la sécurisation des recettes, une incitation des investisseurs à s'établir et à se fixer en Guinée. A travers ces facilitations, la DGD améliore d'une part sa performance en matière fiscale et d'autre part elle contribue à la compétitivité de l'économie guinéenne. Il est à noter que la législation et la réglementation douanières guinéennes intègrent des dispositions des Accords Internationaux, des Conventions et du Code communautaire (CEDAO), ratifiés par la Guinée, qui stipulent, entre autres, que les Administrations douanières sont appelées à promouvoir le partenariat avec les opérateurs du secteur privé, à travers le renforcement des relations de confiance entre les deux acteurs dans les processus des échanges commerciaux. La stratégie de la DGD guinéenne vise donc le renforcement du partenariat avec le secteur privé en offrant aux usagers et aux opérateurs un cadre approprié, afin de développer des relations de confiance entre la douane et ses partenaires.

Actions de sensibilisation en interne et en externe menées par la DGD

Au niveau interne, le Comité de réforme et de modernisation de la

Douane a intégré dans son plan d'action le programme d'OEA. Cela implique un suivi rapproché du projet et un encadrement continu des agents des douanes, notamment les auditeurs chargés de l'étude des dossiers « OEA » et les vérificateurs.

Au niveau externe les opérateurs, les commissionnaires en douane et les transitaires, ont été contactés puis invités par la DGD, qui leur a expliqué l'importance du statut « OEA » et les opportunités qu'il leur offre et les gains qu'il leur procure. Cette campagne de sensibilisation menée de façon quasi permanente, à travers les médias, les publications, les sites web, les réseaux sociaux et les reportages où interviennent les responsables douaniers pour présenter le dispositif « OEA ». Les réunions se sont multipliées tant au niveau de la DGD que dans les locaux des entreprises identifiées par la DGD, comme étant dignes de confiance et susceptibles d'être certifiées « OEA ». Grâce à la mise en place du statut d'OEA, la DGD s'est mise à développer un vivier d'opérateurs qui sont en cours de certification et bénéficieront de contrôles allégés voire personnalisés lors du dédouanement de leurs marchandises.

A travers ce projet, la DGD pourra aussi réduire les coûts, optimiser la gestion des ressources humaines, procéder au déploiement des effectifs de façon efficace, concentrant ses efforts sur les usagers ou sur les marchandises à haut risque. Les administrations de contrôle au sein de la DGD pourront disposer de ressources humaines compétentes, afin de renforcer la lutte contre la fraude et l'insécurité et l'amélioration des procédures de renseignement et de ciblage des marchandises douteuses.

LES PERSPECTIVES

Le Plan stratégique de la Réforme et de la Modernisation de la DGD consacre un grand volet au renforcement du partenariat douane-entreprises. En d'autres termes ces deux partenaires œuvrent ensemble pour réaliser les objectifs d'accroître les échanges et de développer l'économie guinéenne.

Dans ce climat des affaires favorable à une coopération solide entre les parties prenantes, il est envisagé que les capacités de la DGD et des opérateurs économiques seront renforcées. En conséquence et à partir d'une phase pilote d'OEA pour les simplifications douanières, la DGD peut étendre la certification au statut d'OEA à plusieurs entreprises et entreprendre à moyen terme des négociations avec d'autres pays pour conclure des Accords de Reconnaissance Mutuelle.

CONCLUSION

La mise en œuvre du programme « OEA » en Guinée revêt des aspects liés à la fluidité du trafic et la sécurité de la chaîne logistique selon les Normes de l'OMD. Cependant, lorsque la DGD a opté pour la mise en place du statut « OEA » elle vise des objectifs (accroître les échanges, formaliser progressivement le secteur informel et lutter contre l'insécurité aux frontières) mais au-delà de la facilitation des échanges, ce processus OEA contribuera à améliorer la compétitivité de l'économie guinéenne, qui se traduit par la création d'un climat favorable et attractif aux investissements et aux entreprises tant nationales qu'étrangères.



Colonel **Sitapha KONDE**,
 Chef service des Moyens Généraux
 Ex. Chef Service des Ressources Humaines
 et la Formation Professionnelle

La gestion des ressources humaines **au cœur des réformes** : Quel bilan ?

👉 L'Administration des Douanes guinéennes investie des missions fiscales, économiques et sécuritaires, joue un rôle crucial dans la facilitation des échanges commerciaux et la mobilisation des ressources budgétaires de l'Etat.



Dans sa stratégie de modernisation, particulièrement en matière de renforcement des capacités et de gestion des ressources humaines, elle bénéficie de l'appui des autorités guinéennes, de l'organisation mondiale des Douanes et surtout de l'Union européenne.

C'est dans ce cadre qu'elle a, à l'instar d'autres services de l'Administration publique, eu l'appui de l'Union européenne à

travers le projet PARFIP-conduit par le Cabinet Deloitte-dont l'objectif général était d'inscrire progressivement l'Administration des douanes dans le cadre des standards d'une Administration moderne, ouverte sur son environnement et capable de remplir pleinement ses missions.

Le Service des Ressources Humaines dans le cadre de ce projet a pu bénéficier d'appui pour l'amélioration du cadre général dans lequel s'inscrivent les actions

relatives à la gestion et à la formation. Bien que l'organisation de ce Service soit améliorée sur le plan des infrastructures, il n'en demeure pas moins qu'elle a souffert de plusieurs lacunes en termes de compétences. En outre, la situation actuelle des effectifs en nombre et en répartition ne reflète pas nécessairement et fidèlement la réalité. Le fichier des RH n'est pas mis à jour régulièrement.

Le projet PACCAF s'inscrit dans cette logique à travers les actions menées par Expertise France pour poursuivre la modernisation des Ressources Humaines conformément aux normes de l'OMD à l'instar des autres Administrations de la Région OMD/AOC. L'appui de PACCAF a porté sur les efforts de mise en œuvre de l'axe-2 de notre plan stratégique notamment l'objectif 2.5. « Assurer une gestion efficace des Effectifs, des Emplois et des Compétences ». Dans le cadre de la feuille de route 2020 pour la mise en œuvre de l'objectif 2.5, l'activité « Recourir aux outils de la GRH basée sur les compétences

pour une gestion efficace des Ressources humaines » a été retenue.

Au cours de 2021, des formations en cascade dont l'objectif est d'optimiser et de moderniser les ressources humaines ont été programmées et dont la plupart exécutées grâce à l'accompagnement de la Direction Générale des Douanes. Cependant, pour assurer une gestion efficace des ressources humaines, des emplois et des compétences, l'utilisation des outils de GRH basés sur les compétences est indispensable. La Direction Générale des Douanes utilisera les référentiels de compétences, le dictionnaire des compétences avec un descriptif de postes.

Au cours du premier semestre 2020 et en raison de la pandémie, l'expert court terme en matière de ressources humaines, a mené son étude à distance en travaillant en étroite collaboration avec le Service des Ressources Humaines et l'expert référent du PACCAF. En plus des rencontres virtuelles fréquentes avec les parties prenantes, un atelier coanimé par un spécialiste des Ressources Humaines à l'OMD et l'expert RH a été organisé sur trois (3) jours au cours du dernier mois de 2020. Au cours de 2021, le PACCAF et l'expert court-terme ont accompagné le service des RH et de la formation professionnelle pour collecter les besoins visant à développer et améliorer les compétences. L'objectif est d'optimiser la gestion des moyens humains, matériels et financiers au sein de la Direction Générale des Douanes. A ce niveau, la présentation d'une photographie de la situation des effectifs au niveau du service des Ressources Humaines et leur répartition par grands domaines de l'activité douanière s'avère nécessaire pour mettre en œuvre les outils de gestion moderne des RH ; La Direction Générale des Douanes a réalisé avec le concours du Ser-



vice Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle en 2020 et 2021 le renforcement des capacités dans divers domaines. Les sessions de formations organisées, l'ont été soit en présentiel soit en ligne à cause du contexte.

Grâce aux efforts fournis par le personnel du service des Ressources Humaines et de toutes les parties prenantes dans le projet de Réforme, des résultats importants ont été obtenus au cours de l'année 2020 et 2021 dont principalement :

- L'actualisation et le développement des outils de base pour la gestion des RH basée sur les compétences pour le site pilote sélectionné
- L'actualisation du Référentiel des emplois pour la DGD
- Le développement d'un référentiel des compétences pour toute l'administration douanière et d'un dictionnaire de compétences pour les postes liés au « contrôle des voyageurs » pour le site pilote sélectionné
- L'actualisation des fiches de postes pour tous les postes du site pilote liées au contrôle des voyageurs et développement ultérieur d'au moins 1 fiche de poste pour un Directeur et pour un cadre supérieur et un cadre moyen
- Le recensement des besoins des

utilisateurs pour la base de données ou le SIRH

- L'adoption du concept de tout le système y compris la base de données SIRH.

Courant octobre 2021, l'Expert envisage l'organisation au profit de l'équipe de développement SIRH de la Direction Générale des Douanes deux cycles de formations spécifiques sur les systèmes de gestion de base de données.

Malgré ces résultats, et à la suite de l'analyse documentaire effectuée par l'Expert technique et de son entretien avec le SRH, des défis restent encore posés au Service des Ressources Humaines ; ce qui ne lui permet donc pas de jouer ses rôles de partenaires stratégique et d'agent du changement au niveau de l'Administration. Ils limitent aussi sa capacité de jouer son rôle d'agent administratif. Consciente de ces défis, la Douane a ainsi décidé de prioriser la consolidation des outils de la Gestion des Ressources Humaines basée sur les compétences afin de pouvoir à terme gérer de manière optimale les Ressources humaines de la Douane.

Ainsi, l'assistance technique de PACCAF dans la modernisation, se focalisera donc sur ces éléments. Il faut noter qu'en raison des périmètres budgétaires actuels du PACCAF,

seule une partie des outils peut être développée et ce, malgré les discussions initiales, il n'a donc pas été possible de renforcer la capacité des agents RH en matière de GRH basée sur les compétences à travers des sessions de formation. La complétion des outils GRH et les

ateliers de formation pourraient éventuellement intervenir à un stade ultérieur selon les orientations ou les possibilités de la Douane et les gestionnaires du programme PACCAF. Dès lors, il est important de bâtir les efforts sur le travail initialement entrepris par le

projet PARFIP et le projet MADAO en Guinée et de concentrer les efforts sur les compétences et postes liés au « contrôle des voyageurs » notamment à l'Aéroport de Conakry-Gbessia.





▶ **Colonel Fadansen KEITA**
Directeur Régional Conakry-Port

Coup de projecteur sur la **direction régionale des Douanes de Conakry-Port**

👉 La Direction Régionale des Douanes de Conakry Port est l'une des deux Directions de la zone spéciale de Conakry, créée par arrêté N°2011/8144/MDB/CAB du 14 décembre 2011.

Elle est placée sous la tutelle de la Direction Générale des Douanes et dirigée par un Directeur Régional, nommé par arrêté du Ministre du Budget sur proposition du Directeur Général des Douanes. Il est assisté par une Directrice Régionale Adjointe nommée dans les mêmes conditions.

Son poids de mobilisation des recettes fait d'elle la principale Direction Régionale de

l'Administration des Douanes avec un taux de réalisation de près de 50% des recettes douanières.

I. Quelles sont ses missions ?

La Direction Régionale des Douanes de Conakry Port est chargée de coordonner, contrôler et impulser les activités des unités relevant de sa circonscription.

A ce titre, elle est chargée de :

➤ Gérer les ressources humaines, matérielles et financières de la

Région ;

➤ Contrôler l'exécution correcte du service dans les unités douanières ;

➤ Améliorer les performances des services placés sous sa tutelle ;

➤ Donner son avis sur les questions relatives aux rendements, aux récompenses, à la discipline et sur l'affectation des ressources matérielles et humaines ;

➤ Approuver les dossiers des



- affaires contentieuses et veiller au respect des procédures ;
- Rendre compte trimestriellement de son activité et de celle de ses services au Directeur Général des Douanes ;
- Représenter l'administration des douanes au sein du comité régional de défense et de sécurité.

II. Comment est elle Organisée ?

La Direction Régionale des Douanes de Conakry-port est organisée comme suit :

- a) Les services rattachés** qui comprennent : le bureau gestion des manifestes, la brigade régionale de surveillance de Conakry-port, le service contentieux, la division comptabilité et la section gestion du travail supplémentaire (TS).
- b) Les bureaux de dédouanement** : le bureau Conakry-port, le bureau des exportations, le bureau du transit international, le bureau du vrac, le bureau minier, le bureau spécialisé de dédouanement des véhicules et le bureau du dépôt central.
- c) Les brigades spécialisées** : la brigade terrestre, la brigade maritime, le parc à conteneur, le parc Burkina, les parcs autos et le service scanners.

III. Quels rôles jouent ces services ?

a) Les services avant dédouanement

- La Brigade maritime, elle est chargée de l'arraisonnement des navires, de faire l'écore au débarquement et conduire les marchandises dans les lieux de stockage.
- La Brigade terrestre s'occupe de la réception, la surveillance, le stockage et la prise en charge physique des marchandises dans les locaux sous douane.
- Le Bureau gestion des manifestes

procède à la prise en charge électronique des manifestes 48 heures avant l'appontage des navires.

- La Brigade régionale de surveillance de Conakry de par son rôle transversal, est chargée de surveiller en permanence les ports, aéroport, débarcadères et les marchandises entrant par voie terrestre. Elle recherche et réprime les fraudes douanières dans les limites de sa compétence territoriale.

b) Les bureaux de dédouanement :

La Direction Régionale des Douanes de Conakry port comprend **sept (07) bureaux de dédouane-**



ment et un service contentieux. Ils sont animés chacun par un chef de bureau, qui veille au contrôle de l'exécution correcte du service.

Ces bureaux sont structurés comme suit :

- ☞ Une section Visite, dirigée par un chef de visite qui est responsable des vérificateurs et des préposés visiteurs.
- ☞ Une section comptabilité dirigée par un chef comptable, chargé de la gestion des émissions, du recouvrement et des crédits d'enlèvement.

Quels sont ces bureaux ?

1) Le Bureau Conakry port : compétent dans le dédouanement des marchandises conteneurisées au droit commun ou de la mise à la consommation des marchandises par suite d'importation directe.

2) Le Bureau du vrac : spécialisé dans le dédouanement des marchandises en vrac ou non conteneurisées.

3) Le Bureau véhicule : spécialement chargé du dédouanement des véhicules et engins roulants au droit commun.

4) Le Bureau transit international :

traite les déclarations en transit et suit les mouvements des marchandises en transit international jusqu'au point de sortie du territoire national en suspension des droits et taxes et des prohibitions.

5) Le Bureau minier : compétent dans le dédouanement des marchandises destinées aux sociétés minières et des exportations des produits issus de l'extraction minière (bauxite, or, diamant, etc.).

6) Le Bureau des exportations : chargé des opérations d'exportation des marchandises.

7) Le Bureau du dépôt central : chargé de la perception des droits de magasinage et la gestion des marchandises non enlevées après le délai légal de séjour, soit 90 jours francs.

8) Le Service contentieux : chargé de réprimer les infractions constatées et remontées par les services de la Direction Régionale des douanes de Conakry-port.

c) Les Services après dédouanement

1. Le Parc à conteneur : dirigé par un chef de parc, il assure le contrôle de conformité avant l'enlèvement des marchandises et le suivi des conteneurs à destination.

2. Le Parc Burkina : chargé de suivre la livraison des véhicules conteneurisés tout en s'assurant de leur conformité aux déclarations en douane.

3. Les Parcs autos : comme le parc

Burkina, ils sont chargés de suivre la livraison des véhicules en vrac tout en s'assurant aussi de leur conformité aux déclarations en douane.

4. Le Service scanner : comme moyen d'inspection non intrusif, tous les conteneurs au débarquement sont scannés et les résultats analysés par les inspecteurs d'image afin de déceler les fraudes et prohibitions.

IV. Quels sont les perspectives ?

En prélude de l'exécution du plan d'action 2022 de la Direction Générale des Douanes et dans le souci de rendre efficace les unités douanières de la Direction Régionale, il serait souhaitable de bien vouloir prendre en compte les suggestions suivantes :

1. Le renforcement des capacités professionnelles des agents de la Direction Régionale des Douanes

de Conakry-port ;

2. Poursuivre l'informatisation des magasins, des parcs Burkina et autos pour une meilleure gestion de la comptabilité matière ;

3. L'organisation des formations spécifiques en faveur des agents du bureau transit international et ceux de la brigade maritime ;

4. La mise en œuvre effective de la gestion automatisée du transit ;

5. La formation des cadres du bureau minier dans les domaines de calcul du Tiran d'eau des minéraux d'une part et de l'évaluation de l'or et du diamant d'autre part, aux fins de la détermination de la valeur et de la quantité des produits destinés à l'exportation.



▶ **Commandant Lancinet Sidiki CONDÉ**
 Directeur de l'Informatique
 et des Statistiques

Paiement électronique des droits et taxes de Douane

👉 Description de la procédure de paiement en ligne et les avantages induits sur le délai d'enlèvement des marchandises et la sécurisation des recettes douanières

De façon générale le paiement en ligne consiste en un échange d'argent par système électronique (ordinateur, téléphone portable...) entre deux (2) ou plusieurs acteurs en vue de régler une facture, passer une commande...

Pour le cas précis du paiement en ligne des droits et taxes des douanes, l'État guinéen a noué un contrat avec la société **Webb**

Fontaine Group FZ-LLC en vue de la mise en place d'une plateforme électronique d'échange de données (GUCEG) dont l'objectif visé est de faciliter et de sécuriser davantage les opérations du commerce extérieur. Cette plateforme intègre un module consacré au paiement en ligne du bordereau de frais unique (BFU) dont fait partie les droits et taxes

des douanes.

Les prérequis :

Pour pouvoir procéder au paiement des droits et taxes en ligne, certains préalables sont requis. En effet, les principaux acteurs impliqués dans la collecte des recettes douanières à savoir, notamment, les banques commerciales, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), les Déclarants



teurs/Exportateurs, la Douane et le Guichet Unique du Commerce Extérieur de Guinée (GUCEG) doivent être tous interconnectés entre eux à travers leurs différents systèmes informatiques. De plus, chaque acteur en ce qui le concerne doit accomplir les actions ou formalités suivantes :

- Les Déclarants :

a) Adresser une demande de création de compte de paiement en ligne au Guichet Unique du Commerce Extérieur de Guinée en précisant les noms et l'adresse mail des opérateurs concernés;

b) Donner par écrit une autorisation aux banques où sont domiciliés les comptes (autorisations de prélèvement) afin de valider les demandes de paiement en ligne sur le compte du receveur des douanes.

- Les Importateurs/Exportateurs :

a) Adresser une demande de création de compte de paiement en ligne au Guichet Unique du Commerce Extérieur de Guinée en précisant les noms et l'adresse mail des opérateurs concernés

b) Donner l'autorisation aux banques où sont domiciliés les comptes (autorisations de prélèvement) afin de valider les demandes de paiement en ligne sur le compte du receveur des douanes.

- Banques Primaires :

Donner une réponse favorable aux demandes de validation des autorisations de paiement en ligne conformes.

- GUCEG :

a) Donner une suite favorable aux demandes d'accès des Déclarants et Importateurs/Exportateurs pour le paiement en ligne, en leur attribuant des mots de passe.

b) Assurer l'interconnexion avec toutes les banques de la place ainsi qu'avec la BCRG et définir le format et la procédure de traitement des demandes de paiement.

- La Douane :

a) Donner accès au GUCEG avec certains droits au Système informatique de la Douane (SYDONIA) en vue de la génération automatique de la Quittance en ligne.

b) Donner accès aux Déclarants au Système informatique de la Douane (SYDONIA) via le GUCEG pour l'édition de la Quittance en ligne;

Effet générateur des Droits et Taxes des douanes :

A la validation par le Vérificateur du montant des droits et taxes à payer dans le système SYDONIA, instantanément, à travers le GUCEG un message est envoyé au Déclarant et à l'Importateur-Exportateur pour leur signifier la naissance de la dette douanière qui est en même temps une invite à procéder au paiement en ligne. Ledit message envoyé contient toutes les informations nécessaires pour pouvoir adresser la demande de paiement à sa banque au profit du Receveur Spécial des Douanes à la BCRG.

Donneur d'ordre :

En un clic, le donneur d'ordre du paiement qui peut être le Déclarant ou l'Importateur/l'Exportateur, toujours via le GUCEG envoie l'autorisation de payer (ordre de paiement) les Droits et Taxes à sa banque. Cette autorisation comporte toutes les informations nécessaires pour pouvoir faire le virement sur le compte du receveur

des douanes. Certaines de ces informations proviennent de SYDONIA et d'autres sont propres au GUCEG.

Banque Primaire/BCRG :

Chaque banque primaire dispose de poste de travail dédié connecté avec celui de la BCRG. A la réception de la demande de paiement des Droits et Taxes émanant du Déclarant ou Importateur/Exportateur, la banque débite le compte de celui-ci et crédite celui du receveur (via un RTGS de ce poste dédié) sur le système informatique de la BCRG dénommé T24.

GUCEG / SYDONIA

Une fois le paiement effectué sur le compte trésor du Receveur des douanes, domicilié dans les registres de la BCRG, cette information est transmise au GUCEG qui déclenche instantanément la génération de la quittance dans SYDONIA. Aussitôt l'information de la disponibilité de cette quittance est transmise au Déclarant.

Déclarant et formalités d'enlèvement des marchandises :

Depuis son bureau, le Déclarant se connecte à SYDONIA via le GUCEG et édite la quittance en vue d'accomplir les formalités d'enlèvement des marchandises au port ou à l'aéroport. En plus des brigades de contrôle des douanes du port ou de l'aéroport, cette quittance doit être présentée au niveau



tention. Ces contrôles se feront en ligne quand les fonctionnalités logistiques du GUCEG seront opérationnelles.

Contrôle documentaire douanier :

Pour s'assurer de l'authenticité des documents présentés par les déclarants et autres commettants indispensables pour l'enlèvement des marchandises, au niveau de chaque parc (aire de stockage et magasin) se trouvent installés des services douaniers dotés d'ordinateurs connectés aux serveurs SYDONIA, au GUCEG et à la BCRG. A travers ces liens, toutes les vérifications sont faites en ligne. De même, au niveau des services comptables (comptabilité des bureaux des douanes et de la Direction des recettes douanières...) les mêmes moyens de vérification en ligne sont installés et accessibles.

Les Exceptions :

Les étapes décrites ci-dessus concernent les dossiers de droits communs dont le paiement est exclusivement à la charge de l'importateur et se fait en francs guinéens (GNF) et crédité sur le compte du Receveur Spécial des Douanes. Certaines opérations de dédouanement ne sont pas encore couvertes par le paiement en ligne, notamment :

- Les Droits et Taxes liquidés sur les produits pétroliers (du fait que la redevance d'entretien routier (RER) est versée sur un compte différent de celui du receveur) ;
- Les droits et taxes à percevoir sur les exportations des produits miniers (ces montants sont payés en devises et versés sur un compte différent de celui du receveur),

- Les droits et taxes sur les importations dans le cadre des financements extérieurs dont une partie des droits est payée par l'Etat par compensation (chèque trésor série spéciale).

Ces trois (3) cas sont à l'étude en vue de trouver une solution adaptée.

Les perspectives :

- Présentement tous les paiements sont faits exclusivement par virement RTGS des banques vers le T24 de la BCRG. A l'avenir il est envisagé d'intégrer d'autres modes de paiement tels que Mobile Money (MOMO), carte bancaire et autres. Ces modes une fois adaptés et adoptés nous en sommes convaincus contribueront à faciliter et à sécuriser davantage la collecte des recettes douanières et cela aura pour conséquence la réduction drastique du délai de dédouanement.

- Il existe une rupture entre l'ordre de paiement reçu par les banques et l'exécution du virement RTGS vers la Banque Centrale du fait que les systèmes de gestion des banques ne soient pas connectés avec le système T24 de la BCRG. Cela entraîne quelques fois des retards qui sont préjudiciables pour les opérateurs économiques dans le processus de sortie de leurs marchandises. Il y a nécessité de travailler sur l'automatisation de tout le processus afin de réduire les interventions manuelles et in fine les délais de dédouanement et de sortie des marchandises.

Conclusion : Cette procédure de paiement en ligne a permis de raccourcir et de sécuriser de façon significative le dédouanement des

marchandises du fait de la suppression de certaines étapes dans la procédure. Il s'agit notamment (1) de la suppression de l'édition du bulletin de liquidation et sa signature par le seul Chef de visite, puis sa remise au Déclarant dans les locaux de la douane ; (2) de la présentation physique du bulletin de liquidation au niveau de la banque en vue du paiement des droits et taxes douaniers ; et enfin (3) de la suppression du dépôt de la preuve de paiement (avis de débit) au niveau du comptable douanier par le Déclarant pour l'émission et la signature de la quittance et sa remise au déclarant. Ces opérations, qui nécessitaient auparavant 1 à 2 jours par moment, peuvent être réalisées dorénavant en ligne en moins d'une (1) heure.

Au niveau de ces trois étapes supprimées, la faiblesse résidait dans le temps mis à chaque niveau par la même personne chargée d'examiner le document, de l'éditer et de le signer. Mais aussi le temps mis par l'opérateur économique pour quitter son bureau et aller au niveau des services des douanes et des banques. Sans compter le risque que l'agent des douanes ou le banquier soit avec d'autres clients ou même absent du bureau pour une réunion qui peut durer des heures

De ce qui précède et des impacts positifs réels constatés, nous pouvons affirmer que la mise en place de cette procédure de paiement en ligne a permis de réduire le délai d'enlèvement des marchandises à la satisfaction générale des acteurs du commerce extérieur.



Colonel **Macky Agreby DIALLO**
 Directeur Général Adjoint des Douanes
 Ex. Directeur Régional Conakry-Centre

Le Bureau des hydrocarbures.

👉 Il réalise des activités relatives au dédouanement des produits pétroliers et dérivés du chapitre 27 du tarif des Douanes. Ces activités sont sanctionnées par des rapports (mensuel et annuel).

Ces activités sont sanctionnées par des rapports (mensuel et annuel).

Ces rapports en effet, témoignent de sa capacité de réalisation en terme d'atteinte de son quota suivant les résultats financiers obtenus par le biais des statistiques liées au dédouanement des produits pétroliers. Aussi, en terme d'exécution et du contrôle de l'exécution du service corrélatif à la maîtrise des stocks à savoir : **La réception des tankers, les transferts des produits inter dépôts et**

les livraisons. Dans sa fonction régaliennne, il cerne l'utilité économique des produits pétroliers afin d'amoindrir les risques adverses vu leur importance dans le cadre de l'investissement et de la mobilisation des recettes douanières. Cette importance donne au Bureau des Hydrocarbures une compétence nationale relative à sa représentativité à travers ses antennes en vue de l'assurance du suivi et le contrôle des distributions de carburants.

Aujourd'hui, le Bureau évolue avec vingt-deux marqueteurs opérationnels et régulièrement solvables confirmant ainsi la dimension de son travail et son impact dans la mobilisation des recettes douanières. Sa gestion quotidienne concerne les liquidations et paiements des droits et taxes sur les états décadaires basés sur une structure des prix qui détermine la base taxable dont l'acquittement se fait par crédit d'enlèvement sans oublier la contribution des lubrifiants et autres produits pétroliers.



Attributions du Bureau des Hydrocarbures

Le bureau est spécialisé dans la gestion, la surveillance et le dédouanement des produits pétroliers du **chapitre 27** de la nomenclature douanière du système harmonisé et autres articles composés des dérivés du carburant relevant à d'autres chapitres du tarif.

Pour accomplir sa mission, le Bureau des hydrocarbures est organisé en quatre sections et cinq antennes qui sont respectivement : Le Secrétariat, la section Ecor, sec

tion Visite, section comptabilité, antennes de SOMCAG, de STAR OIL AVIATION, de Coronthie, de Kankan et de N'Zérékoré.

En effet, les rôles suivants sont dévolus à chaque section et antenne sous la coordination du chef de bureau qui est chargé de :

L'Exécution et faire exécuter les missions dévolues au Bureau par la **DGD** sous l'autorité de la **DRCC** ;

Veiller sur la Gestion des stocks de l'Entrepôt Spécial des hydrocarbures (**Société Guinéenne des Pétroles** de Conakry et Antennes de **Coronthie**, de JET A1 de **SOMCAG** et de **STAR OIL**, Antennes SGP **Kankan** et **N'zérékoré**) ;

D'assurer le contrôle et le bon fonctionnement des sections du Bureau :

Fonctionnement du Bureau : Le bureau fonctionne conformément aux normes et réglementations prescrites par l'Administration des Douanes et se résume comme suit :

La gestion des stocks : Elle porte sur la réception des produits ou l'approvisionnement (Tanker, Dépotage, Bac) ;

Le stockage des produits : Il consiste à la mise en Entrepôt des produits, à la tenue de la comptabilité matière (la maîtrise des stocks) ;

La livraison des produits aux clients : Consiste à la déclaration des produits suivant les régimes

douaniers assignés par type de client ou de destinataires privilégiés ;

La procédure de dédouanement des produits pétroliers est basée sur une structure des prix servant de base juridique pour l'évaluation du carburant.

En somme, vu son positionnement stratégique par rapport à la politique du gouvernement en matière de la mobilisation des ressources financières internes de l'Etat, le bureau des Hydrocarbures suivant les instructions de la DGD ne ménage aucun effort pour mener à bien cette noble mission.





Lt. Colonel Lanciné CONDE

Chef Service des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle

Formation bilan et défis



I - BILAN

Depuis 2012 la Direction Générale des Douanes a fourni des efforts inestimables dans le cadre du renforcement des capacités de son personnel. Avec l'**Arrêté 2011/8144/MB /CAB du 14 décembre 2011** portant organisation et fonctionnement de la DGD la formation est devenue la priorité des priorités par la création au sein du Service des Ressources Humaines d'une division formation professionnelle.

La création du Comité de Réforme

et Modernisation a permis d'inscrire au premier rang des priorités la formation du plan d'actions de chaque année conformément au plan stratégique de l'OMD assigné aux pays membres.

Cette priorisation du renforcement des capacités s'est traduite par l'élaboration de plans de formation tenant compte des priorités de la douane guinéenne au cours de la dernière décennie, dont entre autres :

- La révision du code des douanes et

sa vulgarisation ;

- L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 du Tarif Extérieur Commun ;

- L'internalisation des fonctions régaliennes de la douane (évaluation en douane, classement tarifaire etc.) autrefois externalisées en faveur de la SGS, puis de VERITAS ;

- L'entrée en vigueur de l'article 38 de la convention de l'OMC sur la valeur transactionnelle (Facilitation des Echanges) ;

- La lutte contre la fraude multi vecteurs (analyse du risque,

sélectivité, ciblage etc), la sécurité transfrontalière, protection des consommateurs;

· Le contrôle après dédouanement et contrôle interne;

· Règles d'origine, classement tarifaire;

· Opérateurs Economiques Agréés, l'éthique et la bonne gouvernance;

De 2014 à 2020 (année de la

Royaume de Belgique, la Hollande, l'Italie, la Chine, Japon, la BAD, AFRITAC de l'Ouest, l'OIM, INTERPOL, l'OMD, CEDEAO, la GIZ, l'USAID.

Il ressort de ce tableau que des efforts considérables doivent être fournis pour répondre aux besoins de renforcement des capacités. Le nombre de douanier ayant pris part à une session de formation (4.309) rapporté à l'effectif total du

LES GRANDS DÉFIS

Après une vingtaine d'années d'externalisation des fonctions d'évaluation de la valeur en douane et du classement tarifaire des marchandises, la procédure de dédouanement a été revue suite à la fin du **PVI** le 1^{er} janvier 2017 (contrat avec **VERITAS**). La douane doit se réappropriier de ses fonctions dans toutes leurs dimensions pour répondre aux

TABLEAU RECAPITULATIF DES SESSIONS DE FORMATION ORGANISEES PAR LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES (2014-2020)

ANNEE	SEXE	Formation Continue en	Formation Continue à étranger	Formation Initiale en Guinée	Formation Initiale à Etranger	Formation Militaire	TOTAL
2014	M	291	14	00	04	273	582
	F	59	02	00	01	27	89
2015	M	383	10	135	03	118	649
	F	166	01	15	00	132	314
2016	M	200	18	00	05	287	510
	F	46	02	00	01	213	262
2017	M	526	42	00	06	00	574
	F	197	07	00	01	00	205
2018	M	296	55	00	10	00	361
	F	46	08	00	00	00	54
2019	M	208	15	00	12	00	235
	F	55	03	00	00	00	58
2020	M	178	13	00	11	00	202
	F	38	02	00	01	00	41
2021	M	131	00	00	03	00	136
	F	40	00	00	00	00	40
TOTAL		2.860	191	150	58	1050	4.309

pandémie COVID 19), de nombreuses sessions de formation ont été organisées en Guinée tout comme à l'étranger grâce à la volonté du Directeur Général de faire de la douane Guinéenne « **une douane performante au service du développement** » et également à l'appui constant du gouvernement, des partenaires notamment, l'Union Européenne à travers le **PARFIP** et le **PACCAF**, le **Royaume du Maroc, la France, le**

personnel douanier (2583) dénote que chaque douanier n'a suivi qu'une session de formation pendant la période ; ce qui est très insignifiant par rapport à la spécificité des missions dévolues à la douane. Aujourd'hui plus qu'hier les besoins traditionnels de formation sont non seulement divers et variés mais aussi de nouveaux défis sont à relever en matière de renforcement de capacité.

attentes du gouvernement en matière de mobilisation et sécurisation des recettes.

Aussi, les importants investissements dans le secteur minier et l'accroissement des exportations de nos minerais de bauxite, bientôt de fer, et de nos matières et pierres précieuses, nécessitent des formations de haut niveau pour mieux contrôler ces produits.

En outre, la spécificité des

unité de taxation, la densité de référence, les freintes de route ou de stockage, mesurage des volumes, mesurage des produits en bacs, détermination des coefficients de correction des volumes, l'absence de réglementations particulières précisant les conditions de distribution, de circulation, de stockage et d'utilisation des produits pétroliers destinés aux aéronefs et navires, aux opérateurs exonérés, etc.) exige des cadres pluridisciplinaires pour déterminer au mieux les bases taxables, mais aussi de contrôler efficacement les destinations finales des produits exonérés ou à faible fiscalité.

La promotion de l'économie nationale, le soutien au secteur privé, la sécurité, la protection de la population contre les faux médicaments, la lutte contre la fraude multi vecteurs et la criminalité transfrontalière sont des missions prioritaires de la

douane qui requièrent des agents des douanes des formations continues, ciblées et spécialisées.

Pour toutes ces raisons évoquées, le personnel douanier doit impérativement s'approprier de la valeur transactionnelle, du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO, du code des douanes de la CEDEAO, du commerce en ligne, de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges (AFE), des normes de l'OMD, des notions de décisions anticipées en matière de classement tarifaire et de règle d'origine.

De même toutes les douanes du continent Africain doivent s'inscrire dans la perspective d'une **Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF)** en terme de coopération, d'échange de renseignements, d'analyse du risque, d'orientation du contrôle et de sécurité.

A cet effet, l'application des engagements internationaux ci-

dessus nommés par notre pays, doublé des spécifications de la Zone Economique Spéciale de la région de Boké (ZESB), transformeront nos frontières traditionnelles en de simples passerelles, qui induiront des mutations profondes dans les missions de la douane, qu'il faille anticiper par la formation.

Au regard de ce qui précède, et dans le souci de permettre à l'ensemble du personnel douanier de participer de façon inclusive et en temps réel à l'œuvre de modernisation, la douane guinéenne doit disposer de son Ecole Nationale des Douanes afin de former et renforcer les capacités sur place à de moindre coût.



Cité Chemin de Fer,
Imm. Labé, 2ème Etage,
Almamy C/Kaloum BP 1167.
Conakry - Guinée
Tél: (00224) 664 20 60 10 /
631 46 31 26

Société SADIO & FRÈRES SARL



Société SADIO & FRÈRES

Farine

Riz



*Farine - Riz - Sucre
Agro industrie
Immobilier / Finance*

Sucre

Agro industrie

Immobilier



Finance



E-mail : damsadansaf@gmail.com



**Lt. Colonel
Cheick Gadiri CONDE**
Directeur du Renseignement et des Enquêtes

Lutte contre **la fraude** (saisies des unités douanières)

👉 **Élément fondamental de la mission de protection, une des missions régaliennes de l'administration des douanes, la lutte contre la fraude s'est particulièrement modernisée ces six (6) dernières années, grâce à la poursuite d'un vaste programme de réforme et de modernisation engagé par les autorités douanières, appuyées par les partenaires depuis une décennie.**



L'administration des douanes a été dotée de moyens modernes de lutte contre la fraude. Formée, elle s'est également appropriée des connaissances et meilleures pratiques qui ont permis aux services de lutte contre la fraude de prendre une montée en puissance et qui a eu pour corollaires chaque année, d'avoir des résultats encourageants en matière de saisies.

La Division Renseignement, Analyse de Risques et Orientation des

Contrôles (DRAROC), une des Divisions de la Direction du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DRED) au cœur du dispositif de la lutte contre la fraude, anime cette lutte fondamentalement sur deux (2) volets :

I - Volet Opération Commerciale

Il consiste à faire le profilage des risques à l'effet d'analyser le risque, d'élaborer les critères de sélectivité et les implémenter dans le système de dédouanement. En outre la DRAROC, met en œuvre le système

de paramétrage des circuits dans SYDONIA WORLD et alimente le système par rapport au seuil de contrôle. Les critères sont donc implémentés dans le système, appuyés par le paramètre qui détermine le taux de contrôle et les déclarations sont orientées vers les circuits de contrôle (Rouge et Jaune).

Nous avons deux circuits de contrôle ; le rouge et le jaune, et un circuit vert de facilitation.

Le Circuit rouge implique le contrôle documentaire et physique systématique des envois, alors que le circuit jaune se limite au contrôle documentaire et le circuit vert est celui de la facilitation.

Nous sommes aujourd'hui à 45 % du circuit Rouge et 35 % du circuit jaune soit un total de 80 % de contrôle des opérations commerciales des bureaux informatisés de dédouanement. Depuis 2016, la DRAROC avec l'appui de la CNUCED à mis en place trente-six (36) critère

res qui orientent le contrôle immédiat. Ces critères sont actualisés avec l'apport des bureaux de dédouanement et l'évolution de la fraude, courants de fraude par bureau, appelés critères locaux. C'est pourquoi les critères sont spécifiques aux bureaux de dédouanement et diffèrent selon la spécialité des bureaux, le courant des flux, des opérateurs, pays et produits.

En mars 2021, avec l'appui du PACCAF, la DRAROC a reçu une mission de renforcement de capacités qui a permis d'atteindre bien des objectifs en matière de sélectivité, de contrôle et disposer à travers des outils d'évaluations, les tableaux de bords, véritables instruments d'aide à la décision et de renforcement de la sélectivité.

La mission a, en outre conseillé l'évolution de la sélectivité vers un objectif triennal pour mieux qualifier le contrôle et encourager en même temps la facilitation : la CNUCED en accord avec le PACCAF et la DRED a fixé les seuils de contrôle suivants : 70 % à partir de juillet 2021, 60% en janvier 2022 et 50% en 2023. Cette proposition a été validée par la Direction Générale des Douanes.

En somme, plus de visibilité de la sélectivité, il serait idoine de doubler cette dernière d'une étude de

mainlevée des marchandises dans la procédure d'enlèvement des marchandises. Les déclarations orientées vers le circuit bleu pourraient être livrées au magasin sans contrôle redondant et tatillon, alors que les autres circuits de contrôle pourraient aussi être effectués en vue de renforcer nos résultats, ce qui amènera à plus de facilitations des échanges.

II - Volet Renseignement et surveillance

Pour mettre en œuvre ce volet, la DRAROC s'appuie fondamentalement sur le renseignement et l'instruction cadre sur le renseignement.

Le renseignement, constitue une composante essentielle de la gestion de risque. Il est aussi " le produit de recueil et traitement de l'information" "Les décideurs des douanes à tous les échelons s'en servent principalement pour étayer leurs processus décisionnels stratégiques, tactiques ou opérationnels".

Pour mener à bien la lutte contre la fraude dans un contexte de différentes formes de criminalités de plus en plus croissantes, surtout la menace sérieuse de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, la DRAROC recueille, traite, enrichit les informations de diverses sources, en

fait des bulletins d'alerte qu'elle diffuse à tous les services opérationnels.

Les bulletins d'alerte à la fraude diffusent du renseignement sur deux types de risques ; le risque de fraude potentiel, théorique qui décrit le risque de fraude, le profil et le mode opératoire. Les bulletins informent également sur le risque de fraude réel, imminent, succinct destiné à l'alerte rapide à l'effet de permettre au service d'agir et de trouver les résultats.

Les bulletins d'alerte à la fraude permettent à la DRAROC d'animer l'assistance administrative mutuelle en échangeant le renseignement avec les administrations douanières voisines de la République du Mali, du Libéria et du Sénégal.

En somme, la lutte contre la fraude est un travail de tous les jours et nécessite une mise à jour, le renforcement de capacités, compte tenu non seulement de la nécessité d'engranger plus de résultats pour la protection de la société, mais aussi et surtout, de l'évolution des échanges inhérente aux formes de criminalités de plus en plus sophistiquées. Le tableau des saisies et l'histogramme de l'évolution des résultats de ces dernières années l'illustrent à suffisance.



Tableau des saisies de drogues et stupéfiants du 1er janvier 2015 au 30 juin 2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Type de drogues	Poids total en Kg	Poids total en Kg	Poids total en Kg	Poids total en Kg	Poids total en Kg	Poids total en Kg	Poids total en Kg
Cocaine	81 196	209	1,100	8,991	3,535	9,542	9,557
Chanvre indien	23	89,25	26	528	130,5	496	4 010
Khat	0	0	203,5	330,35	9	0	0
Hashish	0	0	0	5,200	0	0	0

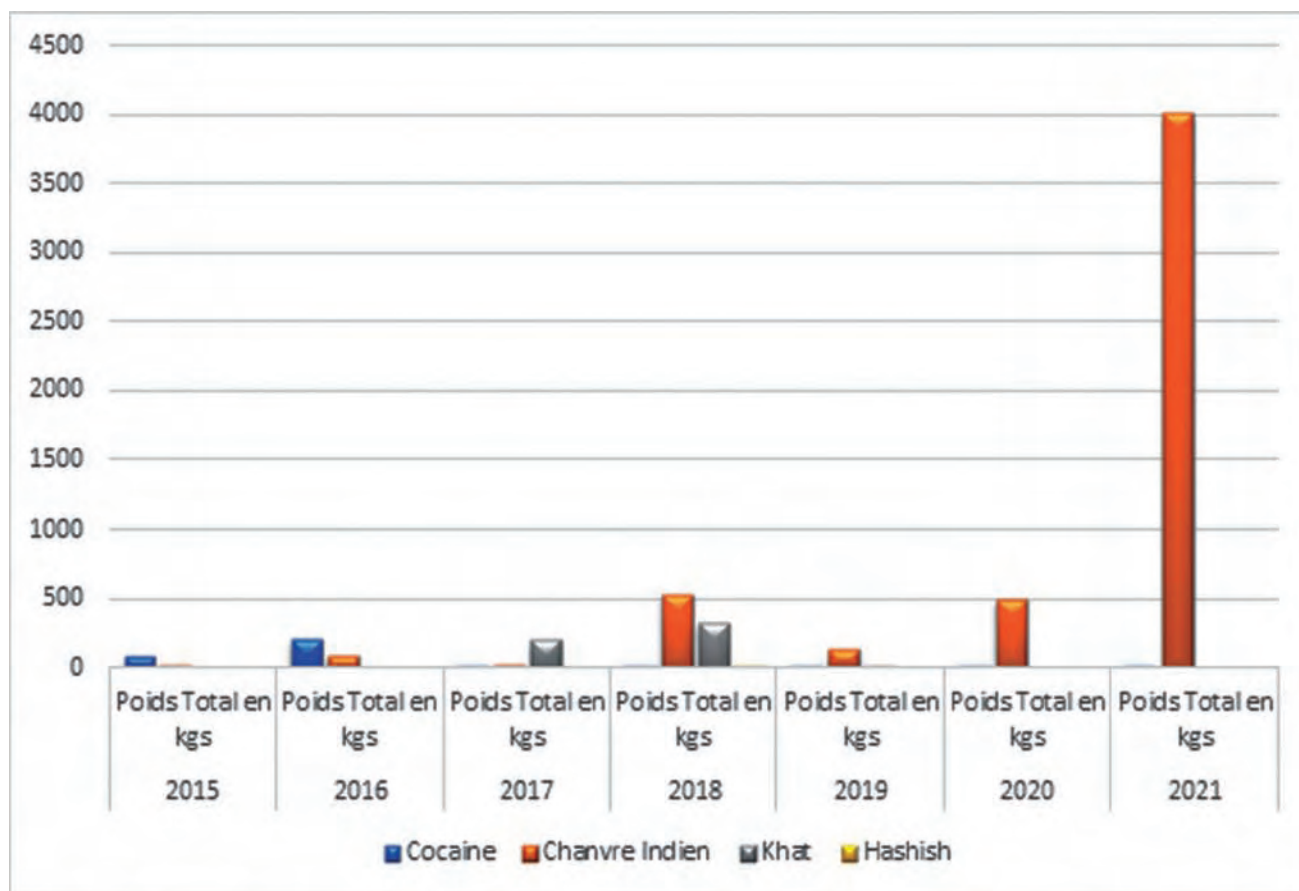


Tableau des saisies de devises et monnaie locale du 1er Janvier 2015 au 30 Juin 2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Type de Monnaies	Somme totale	Somme totale	Somme totale	Somme totale	Somme totale	Somme totale	Somme totale
Dollars	28 600	400 600	1 639 000	134 265	233 882	46 310	351 000
Euros	55 610	14 960		500	354 130	0	992 285
Livres	0	0	5 875	0	0	0	49 990
Francs Suisses	0	0	89 720	0	0	0	0
FCFA	0	0	0	0	0	6 500 000	0
GNF	0	0	0	0	11 675 000	0	0

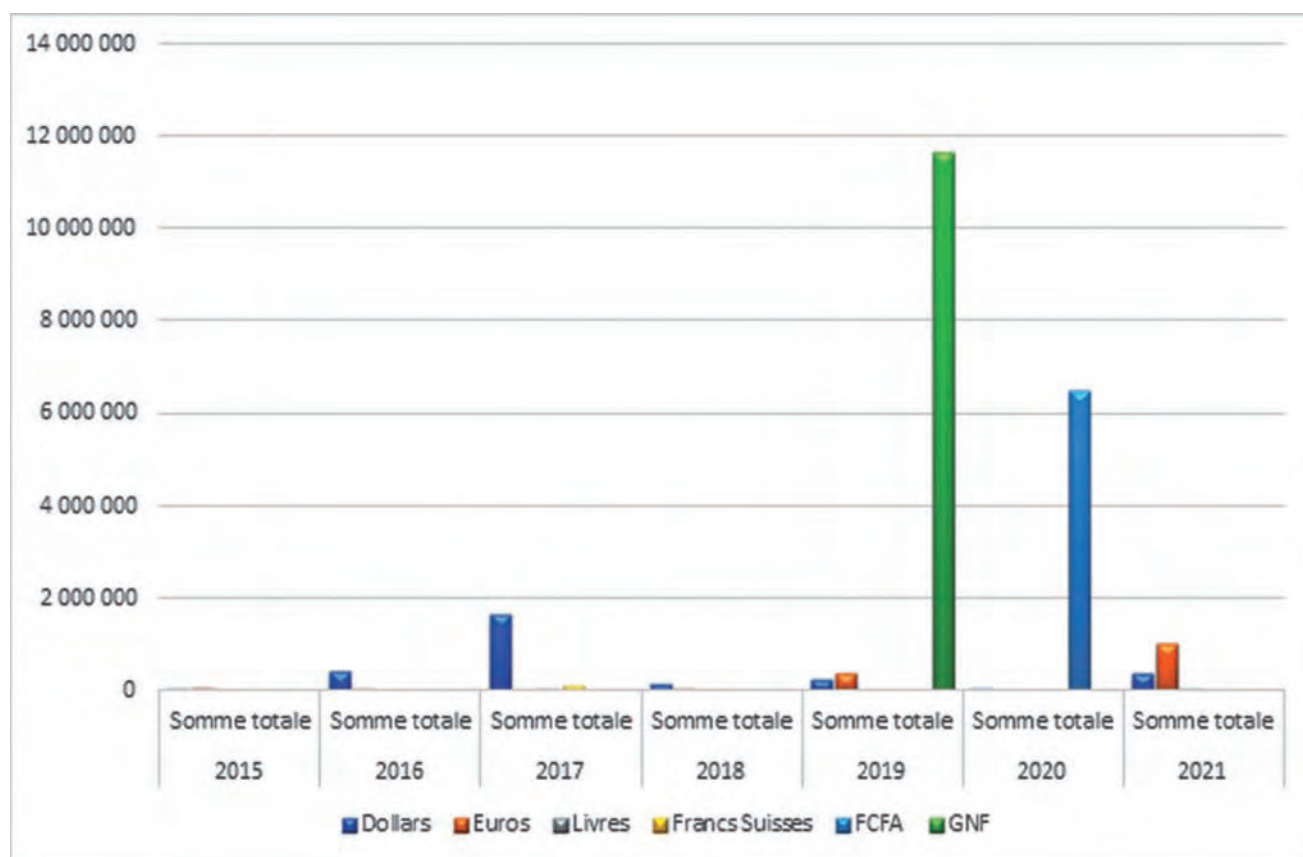
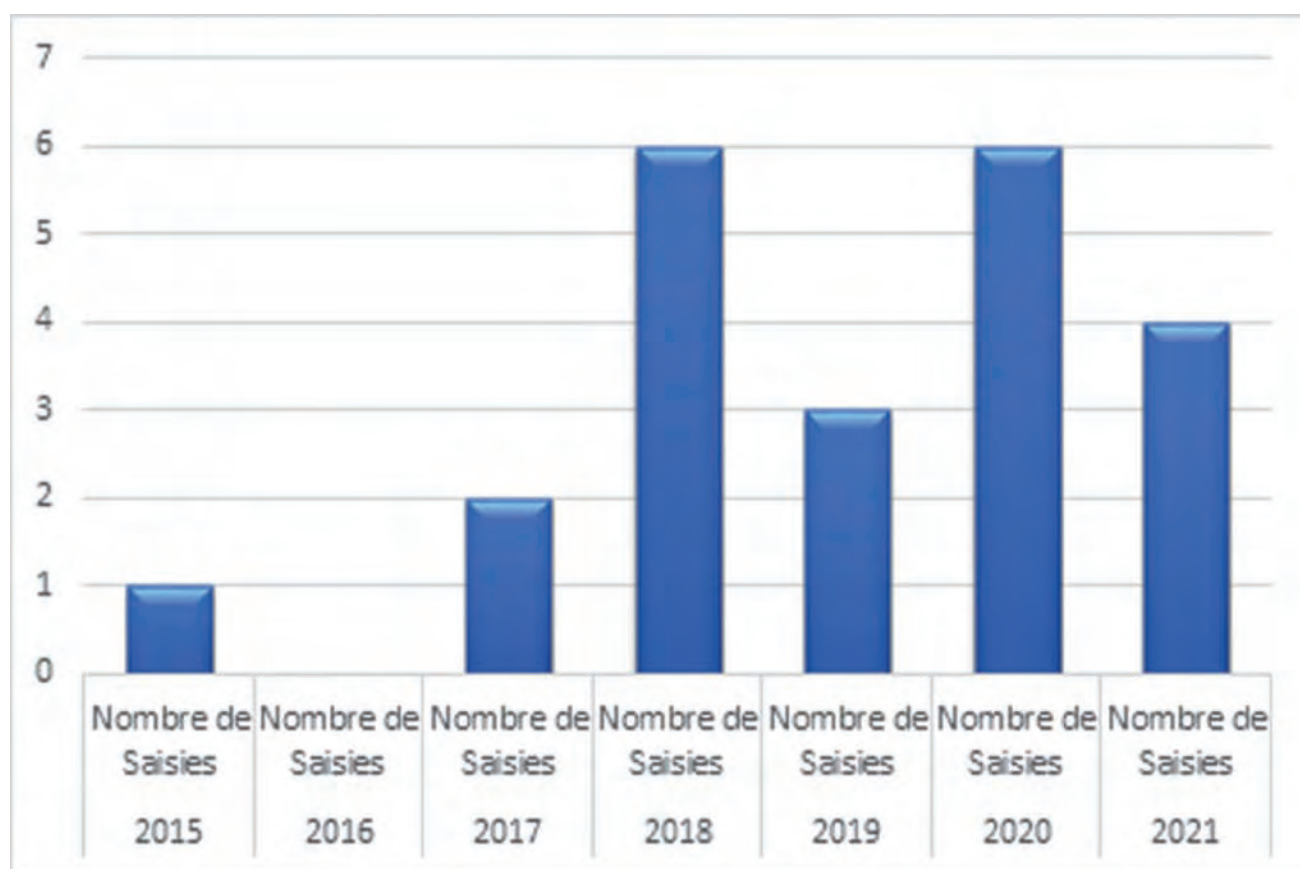


Tableau des saisies des produits pharmaceutiques du 1er janvier 2015 au 30 juin 2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Type de produits	Nombre de Saisies	Nombre de Saisies	Nombre de Saisies	Nombre de Saisies	Nombre de Saisies	Nombre de Saisies	Nombre de Saisies
pharmaceutiques	1	0	2	6	3	6	4





Colonel Boubacar Diallo
Secrétaire Général
de la Mutuelle des Douanes

Bulletin d'information sur **les activités de la mutuelle** des Douanes Guinéennes

INTRODUCTION

Le présent bulletin d'information a pour objectif d'informer ses lecteurs en général et les douaniers guinéens en particulier, sur les activités de la Mutuelle des Douanes Guinéennes « Capitaine Hadja Koumba Kissi Kéita ».

Ce bulletin se focalise autour de l'évolution de la Mutuelle, depuis

sa mise en place en novembre 1999, les résultats obtenus durant son fonctionnement et les perspectives permettant de parfaire cette évolution et surtout accroître sa performance à travers ses résultats.

I - EVOLUTION ET RÉSULTATS DE LA MUTUELLE DES DOUANES GUINÉENNES

La Mutuelle des Douanes Guinéennes est une institution essentiellement sociale. Elle a pour objectif de :

- développer la solidarité entre ses Adhérents (douaniers en activité et à la retraite),
- offrir aux adhérents dans les conditions fixées par le Statut et le Règlement Intérieur, diverses pres



tations.

Cette institution mise en place en novembre 1999, n'est plus à présenter dans le milieu douanier, tant dans ses attributs, son organisation que son fonctionnement, etc.

La Mutuelle des Douanes Guinéennes est dirigée par les organes suivants :

Le Conseil d'Administration (CA) de **15 membres** dont un Président, deux Vices Présidents et douze Administrateurs (dont deux femmes);

Une Commission de Contrôle de 4 membres chargées de contrôler les activités de la Mutuelle et rendre compte à l'Assemblée Générale des Adhérents;

Un Secrétariat Général chargé de gérer au quotidien, les activités administratives et financières de la Mutuelle et de rendre compte au CA et à la Commission de Contrôle;

Une Assemblée Générale des Adhérents de 60 membres représentant les différents corps de l'Administration des Douanes; soit :

- **10 pour le corps des Inspecteurs des Douanes et Officiers Supérieurs,**
- **20 pour le corps des Contrôleurs et Officiers,**
- **20 pour le corps des Agents de constatation, les Sous-Officiers et le personnel contractuel,**
- **10 pour les retraités et assimilés (conjoints, conjointes, veuves, veufs, séparés, (es) ou divorcés (es).... etc.**

La gestion de la Mutuelle des Douanes est régie par les dispositions du Statut et du Règlement Intérieur.

L'évolution de la Mutuelle se résume au tour des activités suivantes réalisées depuis sa mise en place.

Évolution et Résultat sont ici très liés et présentés simultanément au niveau de chaque sous-titre.

En bref, le Secrétariat Général exécute les activités suivantes au quo-

tidien :

- la gestion des adhésions, des cotisations et celle de la part de la mutuelle dans la répartition du montant des affaires contentieuses,

- la gestion des prestations médicales et pharmaceutiques,

- la gestion des remboursements et celle des dépenses diverses de fonctionnement, etc...

- la gestion des informations diverses relatives à l'orientation des adhérents et non adhérents, sur comment bénéficier des avantages de la Mutuelle, fait également partie des missions du Secrétariat Général.

1- Situation des Adhésions

Pour adhérer à la Mutuelle, le candidat doit remplir certaines conditions édictées par les Statuts et le Règlement Intérieur. Il s'agit en résumé de : présenter les documents administratifs justifiant son engagement à la fonction publique, son affectation à la Direction Générale des Douanes et à son poste de travail, ses identifiants juridiques et photos d'identités, les documents justifiant ses relations familiales avec son ou ses conjoints, ses enfants et les personnes à sa charge, ainsi que les identifiants juridiques et physiques de ces personnes.

Le douanier en activité, candidat à l'adhésion, présente au Secrétariat Général, le reçu de versement du droit d'adhésion dans un compte bancaire de la Mutuelle, dont le montant est de 30 000 GNF (trente mille).

Au constat de la satisfaction de ces conditions d'adhésion, le Secrétariat Général délivre à cet adhérent, les documents d'adhésion suivants : la carte de membre, le carnet de santé et une fiche d'adhésion comportant les mêmes informations que celles du carnet de santé. Cette fiche d'adhésion est conservée dans les archives du Secrétariat

Général.

A la réception de ses documents d'Adhésion, cet Adhérent a l'obligation de payer à la fin de chaque mois, sa **cotisation mensuelle de 10 000 GNF** par personne, dont le montant total mensuel est fonction du nombre de personnes inscrites dans son carnet de santé.

Le douanier à la retraite est astreint aux mêmes conditions d'adhésion citées plus haut, à la différence que son droit d'adhésion est fixé à 15 000 GNF (quinze mille) et la cotisation mensuelle est de 5 000 GNF (Cinq mille), par personne inscrite dans son carnet de santé.

La situation des adhésions à la Mutuelle de 1999 à 2021, se présente comme suit :

- Nombre d'adhérents : 1 250 douaniers et douanières en activité et à la retraite

- Nombre de bénéficiaires : 2791

- Décomposition du nombre de bénéficiaire :

- **Adhérents : 1250**

- **Conjoints : 272**

- **Enfants : 888**

- **Personne à Charge : 381**

Le Secrétariat Général salue ici les actions de sensibilisation tant au rassemblement du jeudi, que celles faites de bureau à bureau des douanes par les membres du CA, d'une part, les adhérents face aux non adhérents, d'autre part.

2 - Situation financière

Elle se résume sur les activités suivantes : la perception des cotisations des Adhérents, la perception des 8%, part de la mutuelle dans la répartition du produit des Affaires Contentieuses, le paiement et le remboursement des prestations médicales et pharmaceutiques, ainsi que les dépenses courantes (prime du personnel de la Mutuelle, assistance diverse notamment, l'envoi des douaniers au pèlerinage et autres cas, notam-

ment de maladie ou de décès etc...) Les avoirs financiers de la Mutuelle sont disponibles dans les quatre (04) banques suivantes : **Société Générale de Banque** de Guinée, **Afriland First Bank**, **BICIGUI** et **COFINA**.

De 2016 à 2020, le Secrétariat Général a signé (05) cinq Dépôt A Termes (DAT) avec la Méso-finance COFINA.

Ces DAT ont été signés pour satisfaire les objectifs suivants :

- Produire des intérêts en faveur de la Mutuelle;
- Annihiler l'effet des agios et des frais de tenue de compte prélevés par les Banques sur les avoirs de la mutuelle.

3 - Situation des prestations

a - Prestations médicales

Pour bénéficier d'une prestation médicale, le bénéficiaire (soit l'adhérent, soit une personne inscrite dans son carnet) doit se présenter au siège du Secrétariat Général pour se faire délivrer une lettre de garantie, adressée au Directeur de la clinique conventionnée.

A ce niveau, le bénéficiaire paie à la clique 50% du montant des frais médicaux ; la clinique se fera le devoir de transmettre au Secrétariat Général, le volet de la lettre de garantie joint à sa facture médicale, pour le paiement des 50% restant du montant total des frais médicaux. Cette procédure est



valable pour tous les clients traités par la clinique à la même période.

En cas d'urgence, ou pendant les jours fériés, le bénéficiaire malade est autorisé de procéder comme suit : photocopier la page qui le

concerne dans le carnet de santé, mettre ce carnet de santé en gage à la clinique, venir le lendemain au Secrétariat Général, pour se faire délivrer la lettre de garantie, qu'il doit ramener à la clinique afin de désengager son carnet de santé.

La Mutuelle est en relation contractuelle avec 6 cliques à Conakry : la clique CM21 à Gbessia, la clique CIBA à Matam, la clique Avicenne à Yattaya, la clique Huaxia à Nongo, Hopital Sino-Guineen à Kipé et la clique Chirurgicale du KM36.

b - Prestations pharmaceutiques

Suite à la délivrance d'une ordonnance médicale par une clique conventionnée, le bénéficiaire se rend à la pharmacie conventionnée pour se faire délivrer les médicaments. A ce niveau, la procédure expliquée ci-haut est aussi appliquée. 50% du montant total de l'ordonnance est acquitté sur place par le bénéficiaire, la pharmacie présente au Secrétariat Général, sa facture et une copie de l'ordonnance, pour se faire payer les 50% restant. La Mutuelle a conçu des ordonnanciers types qui sont mis à la disposition des Cliniques en faveur des bénéficiaires et des pharmacies.

Chaque ordonnance se présente sous quatre (4) volets :

Un volet de couleur blanche destiné au bénéficiaire malade, un volet de couleur jaune destiné à la Mutuelle pour paiement des 50%, un volet de couleur rose destiné aux archives de la pharmacie pour contrôle, un volet de couleur verte destiné aux archives de la clinique pour contrôle.

La Mutuelle est en relation conventionnelle avec **11 pharmacies à Conakry**. Ce sont : **Pharmacie La Confiance** à Yimbaya, **pharmacie Manquépas** à Manquépas, **pharmacie Gnoumagbè** à Enco5, **pharmacie Chemin de fer** à Almamiya, **pharmacie du Port** à Almamiya, **pharmacie Rue du Commerce** à

Almamiya **pharmacie de la corniche** à Couléwondy, **pharmacie Le Grand** à Lambandji, **pharmacie Junette** à Belle vue.

C - Situation des remboursements

Des circonstances particulières obligent certains bénéficiaires à se faire consulter ou traiter par des spécialistes médicaux non conventionnés avec la Mutuelle. Faces à ces contraintes médicales, ce bénéficiaire est autorisé à acquitter la totalité des frais médicaux contre



délivrance d'un reçu valide et incontestable.

Ce bénéficiaire présentera ce reçu de paiement au Secrétariat Général, pour se faire rembourser les 50% du montant dudit reçu. Ce même bénéficiaire présentera au Secrétariat Général son ordonnance, pour une autorisation de prise en charge par les pharmacies conventionnées, conformément à la procédure ci-haut expliquée.

En résumé, à propos des prestations (médicales et pharmaceutiques), le Secrétariat Général se fait le devoir de remercier les bénéficiaires et tous les partenaires médicaux et pharmaceutiques pour la satisfaction enregistrée dans les prestations servies et reçues. Depuis le démarrage desdites prestations, aucune plainte n'a été enregistrée de la part, tant des prestataires que de celui des bénéficiaires. Pas de retard ou d'arriéré de paiement, ainsi que, de plainte de non satisfaction dans le traitement médical et pharmaceutique.

4 - Projet d'informatisation et de comptabilisation des activités de la Mutuelle des Douanes

Une application informatique est indispensable au bon fonctionnement du Secrétariat Général. La gestion des Adhésions, notamment l'immatriculation, la comptabilisation du droit d'adhésion, des cotisations, celle des 8% (la part de la Mutuelle dans la répartition des Affaires Contentieuses), la comptabilisation des paiements des prestations médicales et pharmaceutiques, ainsi que la gestion du matériel et des archives etc, sont tant d'activités importantes dont l'informatisation et la bonne comptabilisation sont incontournables par le Secrétariat Général.

Dans ce cadre, le Secrétariat Général a fait appel à un Ingénieur Informaticien pour la conception et la réalisation d'une application informatique permettant la gestion des adhésions au plan statistique. Cette application est actuellement en fonction.

De même, appel a été fait au Cabinet Lombonna, expert-comptable, pour lui confier la présentation des comptes annuels de la Mutuelle.

La collaboration de ces deux spécialistes a abouti à la conclusion suivante: nécessité d'améliorer

l'application informatique existante, afin qu'elle cumule dans sa mission, tant la comptabilité que la gestion des statistiques de la Mutuelle.

Cette nouvelle approche oblige le Secrétariat Général, sur recommandation du Cabinet Lombonna, à solliciter le service d'un autre intervenant, la Société d'Ingénierie Informatique et de Technologie (la S2IT), pour :

- faire ressortir les forces et les faiblesses de l'actuelle application informatique de la Mutuelle, en vue d'améliorer son utilisation, sa sécurité, à fin de la rendre durable et pérenne ;
- Valider, à la demande du Cabinet Lombonna, la génération des écritures comptables ;
- Présenter instantanément les statistiques et les comptes de la Mutuelle.

La réussite de l'amélioration de cette application informatique de gestion facilitera la tâche du Secrétariat Général, dans l'exécution des dispositions retenues dans le cahier des charges.

Car, ce sont les modules applicatifs retenus par l'application, qui seront

mis en exergue conformément aux dispositions du cahier des charges.

Un comptable expérimenté sera recruté et responsabilisé pour la tenue de la comptabilité. Il rendra compte à chaque fin de mois au Secrétaire Général, de la situation comptable de la Mutuelle.

5 - Sécurisation du domaine de Mutuelle des Douanes à Kakoulima

La Mutuelle des Douanes est propriétaire d'un domaine de terrain de 50 hectares, sis à Maboyah Extension, dans la Préfecture de Dubréka, suivant le titre foncier **N°12286/2013/TF, volume 25, Folio 429, délivré par la CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DES DROITS FONCIERS DE KINDIA.**

Pour lui permettre de réaliser son projet de construction de 2 500 logements sociaux en faveur des adhérents, le Secrétariat Général a adressé à **Monsieur le Ministre de la Ville et de l'Aménagement du Territoire**, une demande d'aménagement dudit domaine.

Le plan d'aménagement proposé a été approuvé par tant les services techniques du département, que



par ledit Ministère.

Ce plan d'aménagement approuvé a été exécuté sur le terrain ; le résultat suivant a été obtenu : 08 (huit) lots contenant 590 parcelles et dix équipements. Ces équipements sont :

- **Lot 1, parcelle 17, Eglise**
 - **Lot 3, parcelle 1, Terrain de sport**
 - **Lot 3, parcelle 2, Complexe scolaire et universitaire**
 - **Lot 4, parcelle 69, Cimetière**
 - **Lot 5, parcelle 83, Dépotoir d'ordures**
 - **Lot 6, parcelle 1, Service de sécurité**
 - **Lot 6, parcelle 14, Centre de santé**
 - **Lot 6, parcelle 15, Marché**
 - **Lot 7, parcelle 67, Mosquée**
 - **Lot 8, parcelle 21, Supermarché.**
- 6 - Vaccination du personnel douanier**

Avec l'appui du Ministère du Budget, la Mutuelle des Douanes Guinéennes a réalisé une campagne de vaccination du personnel douanier d'un effectif de 2300 cadres et agents des douanes, contre : la méningite, la typhoïde, l'hépatite B, le tétanos, et la fièvre jaune. L'action a été réalisée en 2019 dans toutes les unités douanières, tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays.

II - DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES

a-Difficultés

Le Secrétariat Général se heurte à beaucoup de difficultés constituant des obstacles à son développement, voir sa performance. Grâce, au soutien de la Direction Générale des Douanes, à la disponibilité des membres du Conseil d'Administration, plusieurs d'entre elles se dissipent peu à peu. Celles qui persistent encore sont les suivantes :

- Faiblesse des capacités institutionnelles de la Mutuelle,
- Finalisation du projet

d'informatisation et de comptabilisation des activités de la Mutuelle;

- Renforcement des capacités de la Mutuelle par le pourvoir en personnel conformément aux postes prévus.
- Sensibilisation des douaniers à : adhérer à la Mutuelle, fournir les dossiers requis pour cette adhésion et acquitter la cotisation mensuelle;
- Résolution des difficultés de sensibilisation et surtout de prestation médicales et pharmaceutiques, en faveur des douaniers à l'intérieur du pays;

b - PERSPECTIVES

En termes de perspectives, les activités du Secrétariat Général se focaliseront sur les tâches suivantes:

- Préparation de l'Assemblée Générale des Délégués
- Renforcement des capacités institutionnelles de la Mutuelle,
- Poursuite de l'informatisation et de la comptabilisation des activités de la Mutuelle, action qui aboutira à l'amélioration du système de prise en charge médicale et pharmaceutique des bénéficiaires, par la mise en place des cartes de santé électroniques en collaboration avec le partenaire TELIYA
- Poursuite des actions de sensibilisation des douaniers à l'intérieur du pays, de gestion des adhésions et des cotisations;
- Poursuite de la signature des contrats de collaboration avec les prestataires publics et privés médicaux et pharmaceutiques, tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays,
- Mise en place des cellules régionales et préfectorales de la Mutuelle.
- Poursuite de la négociation entre la Mutuelle des Douanes et Tunisia HELP Service, en vue d'une collaboration pour la construction, à la

place du Centre Médico-Social à Coléyah, d'un Hôpital équipé d'un plateau technique moderne. La réussite de cette collaboration permettra aux guinéens en général et aux douaniers en particulier, de résoudre certains problèmes récurrents d'évacuation sanitaire vers l'étranger ou surtout vers la Tunisie.

Car ce sont les médecins spécialistes tunisiens qui viendront en Guinée pour satisfaire cet important besoin médical.

• Engagement de négociation avec le cabinet « CARIG architecture », pour la conception des types de logement sociaux à réaliser sur le site de **KAKOULIMA**.

A titre indicatif, le Cabinet propose au Secrétariat Général des plans types de logement à étudier en vue d'un choix judicieux. Il s'agit des plans de :

- **Villa pavillonnaire de 4 chambres**
- **Logements individuels type F4 (3 chambres et salon) en Bande**
- **Villa duplex de 4 chambres**
- **Villa duplex de 5 chambres en grand standing**
- **Logements collectifs R+2 en type F4**
- **Logements collectifs R+3 en type F3 (2 chambres et salon)**
- **Logements collectifs R+3 en type F4**

III - SUGGESTIONS

Le Secrétariat Général suggère aux membres du CA de bien vouloir, après observation des activités réalisées, faire l'analyse attentive et objective de la performance, des difficultés et perspectives signalées afin de prendre de bonnes décisions assurant, sans nul doute, l'amélioration de la performance de la Mutuelle des Douanes Guinéennes.

CONCLUSION

Le Secrétariat Général et ses collaborateurs remercient tous les membres du CA pour leur disponibilité .

Bref aperçu historique de la Douane Guinéenne de 1958 à nos jours.

1 - Un peu d'étymologie

Le mot apparaît dès 1281. Il est ainsi attesté en 1281 sous la forme **dohanne** avec pour signification «édifice où sont perçus les droits d'entrée et de sortie des marchandises » d'après les archives angevines de Naples.

En 1441, il apparaît sous la forme **doana** «droits d'entrée et de sortie des marchandises». Le mot est ainsi emprunté au latin médiéval de Sicile **doana**, **dovana**, attesté depuis la fin du XIIe siècle, et qui donne l'italien moderne **dogana**, emprunté à l'arabe vulgaire ***duwān**, altération de l'arabe **dīwān**, emprunt du persan **دِوَان**, **dīwān** (« douane », « divan »).

Ainsi, le substantif féminin "**doane**" désigne t'il l'administration chargée de percevoir à la frontière des droits sur l'entrée et la sortie des marchandises et de veiller à ce que les importations ou les exportations prohibées n'aient pas lieu. Il définit aussi le lieu, l'édifice où la douane est établie.

Le substantif se décline en adjectif, verbe ou expression : douanier, dédouaner, taxe de douane, droit de douane.

2- De l'histoire des douanes aux douanes guinéennes.

Histoire des douanes au travers des siècles et du monde

Sur tous les continents, dès l'antiquité, naît la volonté des puissants, qu'ils soient rois ou grands



propriétaires de terres fertiles d'acquérir des produits, venant d'horizons lointains. C'est ainsi que se développa le commerce à travers les continents, les mers, les déserts et les savanes. Dès lors, les États qu'ils soient africains, arabes, asiatiques, ou européens, ont taxé les marchandises franchissant leurs frontières.

À l'importation, ces impôts répondent pour l'essentiel à une préoccupation fiscale, celle de remplir des caisses publiques. Les exportations sont contrôlées par des prohibitions visant à garantir l'approvisionnement du marché national en denrées indispensables.

Tous les empires, tous les pays ont souvent leur propre fonctionnement, avant que ne naisse le 26



janvier 1953 le Conseil de coopération douanière (CCD), qui tient sa session inaugurale en présence de ses 17 Membres fondateurs. Puis le nombre de Membres n'a de cesse de s'accroître, couvrant désormais toutes les régions du monde. En 1994, le CCD adopte sa dénomination actuelle d'Organisation mondiale des douanes. Aujourd'hui, l'ensemble des Membres de l'OMD assurent à eux seuls les contrôles douaniers sur plus de 98 % du commerce international.

Histoire des douanes guinéennes durant l'administration coloniale, la douane fédérale de l'Afrique-Occidentale française (AOF) avait sa direction à Dakar au Sénégal. En Guinée, c'est la capitainerie de Mamou qui faisait office d'antenne locale de la douane fédérale de l'AOF.

La **Douane guinéenne** a été créée par **Décret N° 002/PRG/du 4 octobre 1958** au lendemain de l'accession de notre pays à sa souveraineté nationale et placée sous

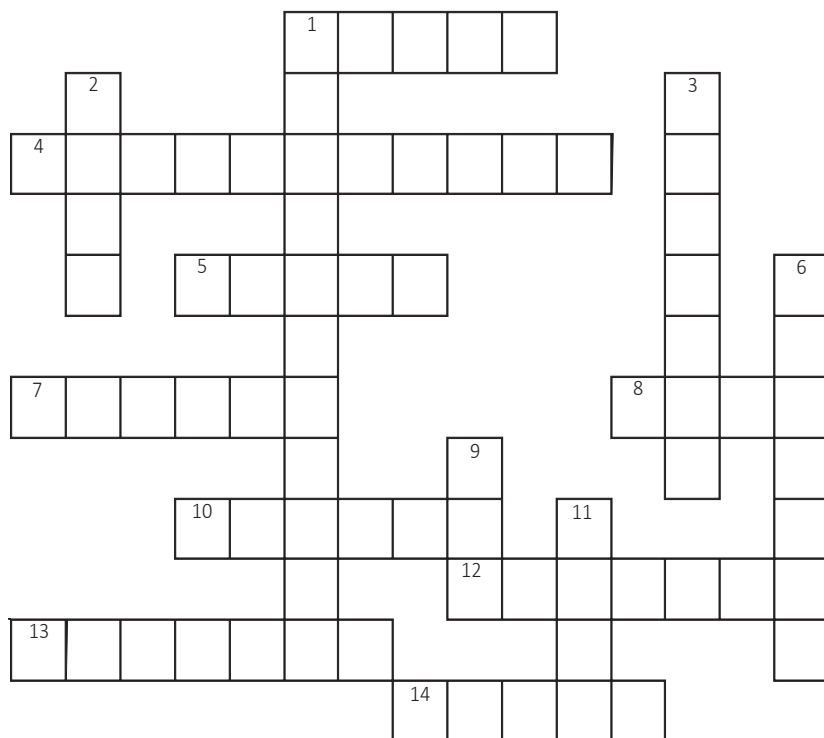


la tutelle du Secrétariat d'État aux Finances chargé des Douanes et du Trésor sous l'autorité du Ministre BALDE Ousmane, soit deux jours seulement après la proclamation de l'indépendance nationale. Les cadres coloniaux partis du pays, le secrétaire d'État, BALDE Ousmane s'appuiera sur un noyau de jeunes agents pour asseoir les bases de la nouvelle Douane guinéenne. Son premier Directeur sera nommé le 13 octobre 1958 en la personne de Monsieur DIANE Ibrahim qui a servi jusqu'à 1964. Depuis cette date plusieurs Directeurs nationaux et généraux ce sont succédés à la tête de cette administration ce sont :

MR CONDE SACKO
DE 1964-1965.
MR BALDE IBRAHIMA BODIÉ
DE 1966-1970
MR KEÏTA ALPHA KABINET
DE 1971-1982.
MR KEÏTA KEMOKO
DE 1983-1984.
CDT ALPHA SAVANE
DE 1984-1988.
MR SOMPARE MOHAMED LAMINE
DE 1989-1989.
MR DIALLO BOUBACAR LOMBANA
DE 1990-1993.
COLONEL BANGOURA AMARA
DE 1993-1996.
MR BANGOURA IBRAHIMA
DE 1996-1997.
MR CISSOKO BOCAR
DE 1997-1998.
COLONEL CONTÉ NABI
DE 1999-2002.
COLONEL CYRADIN OLGA
DE 2002-2008.
COLONEL TOURE MAMADY
DE 2008-2008.

COLONEL DIALLO ALPHA YAYA
DE 2009-2010.
GÉNÉRAL SANGARÉ TOUMANY
DE 2011-2021.
COLONEL CAMARA MOUSSA
DE 2021 À NOS JOURS.
Aujourd'hui, le personnel douanier constitue un corps unique d'agents paramilitaires. La métamorphose de l'administration douanière s'est accélérée, entrant dans l'ère de l'efficacité et de la dynamique. La Direction nationale des douanes s'est ainsi muée en Direction Générale, tandis qu'était signé un statut particulier pour les douanes. Informatisation des opérations de dédouanement, création d'une mutuelle baptisée Koumba Sissi Camara, Parallèlement, pose de la V première pierre de l'école des douanes sont autant d'évènements, qui puisant leurs racines dans l'histoire des douanes guinéennes les inscrivent résolument dans l'ère de la modernisation.

MOTS CROISÉS



Horizontalement

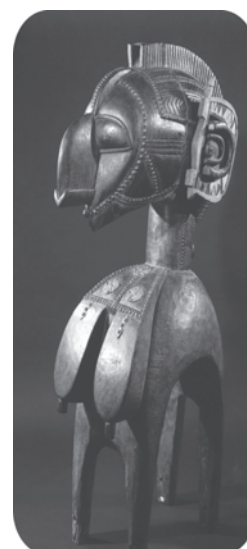
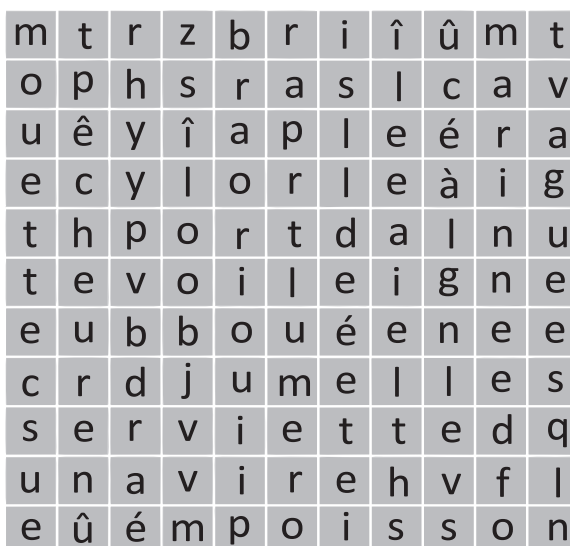
1. Il est constitué d'une locomotive qui tire des wagons
4. C'est un engin volant muni d'une hélice qui tourne
5. On peut l'emprunter dans les grandes villes et il voyage souvent sous terre.
7. C'est gros véhicule roulant qui peut transporter des marchandises.
8. C'est une voiture dont on paie le conducteur pour qu'il nous transporte ou l'on veut aller.
10. Il se déplace sur l'eau et peut avoir différentes tailles.
12. C'est un engin à deux roues pratique pour se déplacer en ville.
13. C'est un bateau mais il se déplace grâce à la force du vent.
14. Cet engin vole très haut et peut emmener beaucoup de passagers

Verticalement

1. C'est un petit engin roulant à deux roues, plutôt utilisé par les enfants pour s'amuser.
2. Il a deux roues, sauf quand on apprend à s'en servir ou il en a quatre.
3. C'est un véhicule qui ressemble à un train électrique et se déplace en ville.
9. C'est un moyen de transport en commun.
11. Ce véhicule à deux roues peut avoir un moteur très puissant

Mots mêlés

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Serviette | <input type="checkbox"/> bouée |
| <input type="checkbox"/> Jumelles | <input type="checkbox"/> marin |
| <input type="checkbox"/> baleine | <input type="checkbox"/> plage |
| <input type="checkbox"/> mouette | <input type="checkbox"/> vague |
| <input type="checkbox"/> pêcheur | <input type="checkbox"/> voile |
| <input type="checkbox"/> poisson | <input type="checkbox"/> port |
| <input type="checkbox"/> sardine | <input type="checkbox"/> île |
| <input type="checkbox"/> navire | <input type="checkbox"/> mer |



SOLUTION MOTS CROISÉS

Verticalement : 1 (trottinette) - 2 (vélo) - 3 (tramway) - 9 (bus) - 11 (moto)
 Horizontalement : 1 (train) - 4 (hélicoptère) - 5 (métro) - 7 (camion) - 10 (bateau)
 12 (scooter) - 13 (voilier) - 14 (avion)

CIMENTS

TÔLES

TÔLES

CIMENTS

TÔLES

CIMENTS

TÔLES

CIMENTS

TÔLES

TÔLES

CIMENTS

CIMENTS

TÔLES



GUINEE INDUSTRIES

BP : 3835 Kissosso, C/Matoto Conakry
Tél.: 660 23 20 23 / 660 23 24 25
Mail : communication@guineeindustries.com